

- Un éditorial de Jean-Claude Leclerc sur la manifestation syndicale de mardi soir au Forum (page 4)
- Un dossier à liquider: un bloc-notes de Laurent Laplante sur le règlement 3926 (page 4)
- La Gulf annonce qu'au moins 550 employés de son usine de Shawinigan seront mis à pied (page 3)

■ la météo

Nuageux avec quelques averses. Maximum de 40 à 50.

# LE DEVOIR

Fais ce que dois

Saint Charles Borromée

VOL. LXII - NO 254

Montréal, jeudi 4 novembre 1971

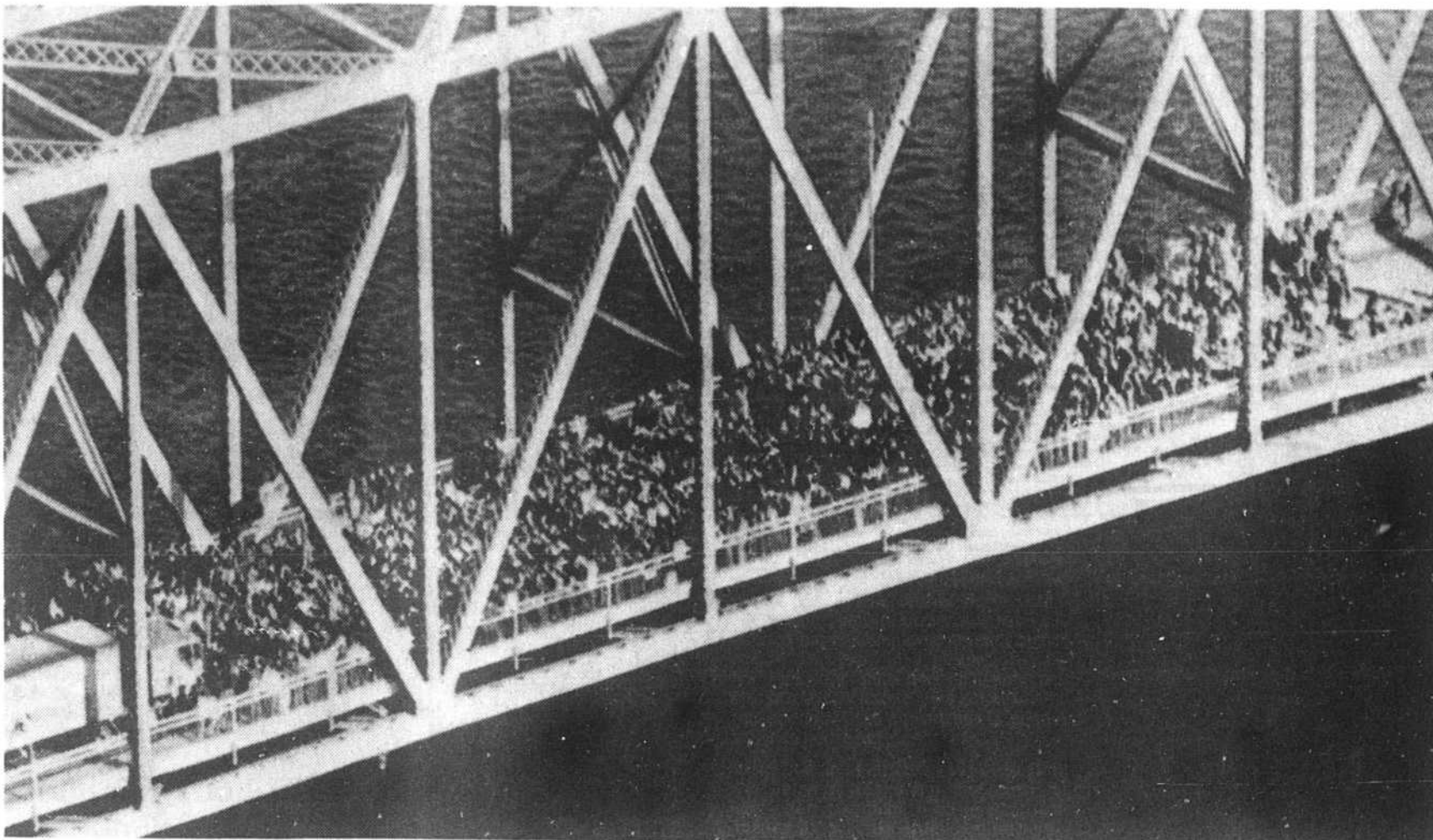
15 CENTS

## Amchitka: samedi à 17 heures

A 17 h samedi (11h. heure d'Amchitka) la Commission de l'énergie atomique (AEC) donnera le signal de la plus puissante explosion nucléaire souterraine jamais expérimentée par les Etats-Unis.

La Cour d'appel fédérale a rendu hier à Washington un jugement qui déboute les sept groupements d'écologistes de leur demande d'injonction contre l'essai "Cannikin"; il est donc peu probable que la Cour suprême puisse se prononcer sur le dossier avant que ne soit déclenchée l'explosion de cinq mégatonnes, le 6 novembre.

Aux Communes hier, le ministre canadien des affaires extérieures s'est dit d'avis que les Etats-Unis violaient le droit des mers en fixant à 50 milles la zone où le droit de passage sera refusé aux navires à proximité d'Amchitka, dans les Aléoutiennes; M. Sharp a dit qu'il n'y aura pas de représentations à Washington à ce propos.



Une vague de protestations a déferlé hier du côté canadien contre l'essai d'Amchitka. Ici, des jeunes bloquent un poste-frontière.

### Nixon connaît les dangers de "Cannikin"

WASHINGTON (AFP) — La décision de la Commission américaine de l'énergie atomique de fixer à samedi prochain 6 novembre, l'explosion nucléaire souterraine "Cannikin" dans l'île d'Amchitka, en Alaska, a été prise malgré le rapport du principal conseiller du président Nixon en matière d'environnement.

Ce rapport secret, rendu public pour la première fois hier indique que l'expérience "Cannikin" prévoyant l'explosion d'une charge nucléaire de cinq mégatonnes risque de déclencher une série de secousses telluriques et même un raz de marée à travers l'océan Pacifique. L'auteur du document, M. Russel Train, président du conseil consultatif présidentiel sur les questions d'environnement, a souligné devant une commission du conseil de sécurité nationale, que l'explosion nucléaire peut déclencher une secousse tellurique par son impact direct sur une faille de la croûte terrestre et la "lubrifier" par

Voir page 12: Nixon connaît

Le premier ministre du Canada, M. Trudeau, ne croit pas à l'utilité de voyages de protestation effectués par des Canadiens à Washington; il a redit en Chambre hier que d'après lui, la forme la plus acceptable de protestation était la résolution adoptée par le Parlement le 15 octobre, texte qui condamnait les tests dans leur ensemble et exprimait l'expérience d'Amchitka.

L'AEC a en effet annoncé hier à Washington par son président, le Dr Schlesinger, qu'elle avait fixé provisoirement au samedi 6 novembre, à 11 heures, le moment où explosera l'ogive du missile Spartan armé d'une charge de 5 mégatonnes.

L'explosion se produira à près de 6,000 pieds sous terre et les adversaires de cet essai allèguent le risque de raz de marée, de tremblements de terre, de radiations atomiques dans l'atmosphère et aussi d'un déséquilibre dans l'écologie.

Selon le ministre canadien de l'environnement, M. Jack Davis, il est probable que l'avion canadien qui se trouve actuellement en Alaska pour faire des prélèvements de la radioactivité obtiendra de Washington les mêmes privilèges que les appareils de reconnaissance américains. Le Conseil National de la Recherche a un personnel et de l'équipement à bord de cet avion auquel a fait allusion hier en Chambre le ministre de l'environnement.

Sur l'ensemble du territoire canadien hier, la journée a été marquée par des arrêts de travail (en Colombie-Britannique) ou l'envoi de télégrammes-fleuve aux autorités américaines; plusieurs groupes d'étudiants ont réussi à fermer pratiquement les frontières aux ponts Rainbow (Niagara); Bluewater (Sarnia) et Ambassador (Windsor); à chacun des postes-frontières, des foules de plusieurs milliers de jeunes ont réussi à stopper quelque temps la circulation.

C'est Toronto qui semble avoir été, de toutes les villes canadiennes, la plus prolifique en manifestations; devant un consulat américain fortement gardé, deux manifestations ont eu lieu, l'une où prirent part quelque 700 membres de la Fédération des Travailleurs Ontariens (OFL), l'autre étant le fait de 3,000 jeunes, pour la plupart des étudiants. La police torontoise a été débordée à certains endroits et les manifestants ont réussi momentanément à bloquer la circulation sur des avenues du centre-ville, en fin d'après-midi. Hier soir, un service oecuménique fut tenu pour protester contre l'explosion prévue pour samedi à Amchitka.

Dans la capitale canadienne, la circulation a aussi été fortement ralentie en face du Parlement, rue Wellington.

Voir page 12: Amchitka

### Gabriel Loubier attend du renfort

QUEBEC (PC) — Cinq hommes prestigieux doivent rejoindre les rangs du parti Unité-Québec au cours des prochaines semaines, a laissé entendre hier M. Gabriel Loubier, devant près d'une centaine d'étudiants de l'université Laval.

Le chef de l'UQ n'a pas précisé qui sont ces cinq "grands noms" se contentant d'ajouter qu'ils aideront les organisateurs de son parti à préparer les assises annuelles qui auront lieu à Montréal, les 2, 3 et 4 mars 1972.

Cependant, M. Loubier a déclaré à plusieurs occasions aux universitaires, qui

Voir page 12: Gabriel Loubier

## Le maréchal Tito visite les Communes

OTTAWA (CP) — C'est entouré d'un important dispositif de sécurité que le président Tito de la Yougoslavie s'est rendu hier au Parlement, où il est demeuré une quarantaine de minutes, durant la période des questions à la Chambre.

A l'arrivée du président Tito sur la colline parlementaire, 150 Canadiens d'origine croate se sont mis à crier: "Tito assassin". Les manifestants étaient étroitement surveillés par un nombre imposant d'agents de la gendarmerie royale.

Ces derniers avaient appris qu'une rupture symbolique du cordon policier serait tentée. Résultat: les manifestants étaient presque individuellement surveillés.

Les 150 Croates s'étaient rendus à Ottawa de plusieurs villes ontariennes et de Montréal. En cours de route, plusieurs d'entre eux ont été fouillés par la Sûreté ontarienne qui voulait s'as-

surer qu'ils n'étaient pas armés. A l'esplanade du Parlement, la surveillance était si serrée que même les députés devaient montrer une carte d'identité avant de pouvoir passer.

Le président Tito, avant cette visite au siège du gouvernement, avait été reçu à dîner par le premier ministre du Canada, M. Trudeau, à sa résidence de Sussex Drive.

Les deux chefs politiques sont arrivés au Parlement après 14 heures. Le maréchal Tito a été conduit à l'une des tribunes tandis que M. Trudeau prenait son fauteuil en Chambre.

Le président de la Chambre, M. Lucien Lamoureux, a salué l'entrée de l'hôte yougoslave par des remarques appropriées, souhaitant notamment que les entretiens qu'il aura avec M. Trudeau et les autres leaders canadiens resserrent encore les liens, qui unissent le Canada et la Yougoslavie.

Voir page 12: Le maréchal

### Motion de blâme aux Communes

## Le 'hot line' Canada-US s'est refroidi

OTTAWA (CP) — Les conservateurs ont accusé hier le gouvernement libéral d'avoir laissé les relations canado-américaines se détériorer par leur anti-américanisme qui pourrait se traduire par un désastre économique pour le Canada.

C'est le thème que les conservateurs ont donné au débat sur la motion de

blâme qu'ils avaient proposée et qui était fondée sur le piètre résultat qu'avaient obtenu les libéraux dans leur tentative d'améliorer les relations canado-américaines et d'assurer une plus grande indépendance économique du Canada.

Ce débat d'une durée de deux jours doit prendre fin ce soir par une mise aux voix.

Le critique conservateur des affaires étrangères, le député Heath Macquarrie, a insisté hier sur le fait qu'aucun gouvernement canadien ne pouvait se permettre le luxe d'un anti-américanisme violent. La déclaration a été accueillie par les huées des libéraux.

Les économies des deux pays, a souligné M. Macquarrie, sont étroitement liées et tout gouvernement qui cherche à miner les bonnes relations traditionnelles entre Ottawa et Washington fait courir de grands risques aux Canadiens qui sont à la merci des Américains.

Le ministre des Affaires étrangères, M. Mitchell Sharp, a répliqué que les désaccords entre le Canada et les Etats-Unis ne traduisent pas nécessairement une détérioration des liens entre les deux pays mais dépendent plutôt de l'évolution de leurs rapports.

Ceux-ci, a dit M. Sharp doivent évoluer avec les circonstances, ce qui peut entraîner, à l'occasion, des divergences d'opinion.

Il est bien entendu dans ce contexte, qu'étant donné les contacts quotidiens entre les deux gouvernements, les risques de frictions sont plus grands que par exemple, dans les relations entre le Canada et la Mongolie.

Tous les gouvernements canadiens ont toujours souhaité les meilleures relations possibles entre Ottawa et

Washington en raison de la situation géographique des deux pays et de leurs intérêts communs. L'administration Trudeau n'y fait pas exception.

Macquarrie a également blâmé l'équipe Trudeau d'avoir négligé d'élaborer une nouvelle politique de nature

Voir page 12: Motion

### ■ au gré du temps

#### Glissez mortels

Le Bras d'Or, dont le nom évoque une presqu'île ou une marque de bière est en fait un fabuleux hydroglisseur dont le prototype a coûté des millions de dollars aux contribuables canadiens.

L'inutile machine sera mise dans la naphtaline pendant cinq ans, puis lorsqu'elle sera vraiment démodée, on la livrera à la casse.

Les Montréalais ne se consolent pas de la brigade lourde, aux bras de fer qu'eux, même s'ils coûtent cher, ne sont pas prêts d'être relégués aux oubliettes.

Louis-Martin TARD



Le président Tito et M. Trudeau à leur arrivée hier aux Communes.

## Le synode confirme l'exigence du célibat

CITE DU VATICAN (AFP) — Par une écrasante majorité — 168 voix contre 10 — le troisième synode s'est prononcé hier en faveur de la loi du célibat sacerdotal obligatoire dans l'Eglise latine.

Toutefois, les pères synodaux sont suffisamment divisés pour n'avoir pas réussi à élire un seul membre de leur futur conseil.

Un texte anonyme, qui, selon diverses rumeurs, présenterait les positions des évêques les plus progressistes du synode (dont les Canadiens) a été diffusé dans la soirée. "Il sera difficile de comprendre, déclare-t-il, qu'après de si nombreuses et de si amples consultations (...) une assemblée de plus de deux cents chefs d'Eglise (...) produise un texte si pauvre au point de vue pastoral et qui réponde si peu aux urgents et graves problèmes des prêtres".

En fait, les 200 évêques-électeurs n'ont pas réussi à trouver la majorité des deux-tiers sur les articles définissant la nature du célibat et excluant l'ordination d'hommes mariés, sauf volonté formelle du pape.

C'est ainsi qu'un article accessorial définissant le célibat et expliquant ses fondements, la convergence des raisons en sa faveur et les raisons de le maintenir dans l'Eglise latine, n'a recueilli que 115 oui et 84 oui avec amendements contre deux non, et 2 abstentions. La majorité des deux-tiers n'ayant pas été atteinte, l'article sera modifié en tenant compte des amendements et soumis à un nouveau vote.

De même, l'article sur l'ordination des hommes mariés qui était ainsi rédigé: "La possibilité n'existe pas d'admettre au sacerdoce des hommes mariés, pas même dans des cas particuliers, à moins que, compte tenu du bien universel de l'Eglise, le souverain pontife dans sa prudence ne juge que la

question ne doit être soumise à examen," n'a recueilli que 95 oui, 91 oui avec amendements et 66 abstentions. L'article devra donc être soumis à un nouveau vote tenant compte des amendements.

Le synode, en dehors de la communication des votes sur le ministère sacerdotal, entendu un long rapport du cardinal Pericles Felici sur la loi fondamentale de l'Eglise, présentation qui a été suivie d'un débat, puis a eu communication du texte sur la justice dans le monde sur lequel il aura à s'exprimer aujourd'hui par cinq scrutins. Ceux-ci porteront: le premier sur une introduction générale; le second sur la justice et la société mondiale, la redistribution des revenus, le droit au développement, les injustices "muettes", et la nécessité du dialogue.

Le troisième portera sur la justice de Dieu dans le Christ, et la mission de l'Eglise.

Voir page 12: Le synode

## "Elle aurait pu mourir au défilé du père Noël" (Drapeau)

par Pierre Richard

QUEBEC — Acceptant de rompre partiellement son mutisme, le maire de Montréal, M. Jean Drapeau, a déclaré hier au Devoir: "Il est malhonnête de prétendre qu'une personne est morte à cause des événements qui ont entouré la manifestation de vendredi soir dernier. Il n'y a pas eu de mort dans cette manifestation. Madame Michèle Gauthier aurait aussi bien pu perdre la vie en assistant au défilé du Père Noël!"

Rencontré par hasard dans les couloirs du Parlement à Québec, M. Drapeau a précisé qu'il était venu participer à une

réunion du conseil de planification et de développement économique du Québec. On sait, par ailleurs, que le ministre de la justice, M. Jérôme Choquette, a demandé mardi au maire Drapeau de lui faire un rapport sur la manifestation des centrales syndicales contre la direction du journal La Presse, "en vue de recueillir tous les faits pertinents".

M. Drapeau a précisé que la ville de Montréal ne remettra ce rapport au ministre de la justice que dans une ou deux semaines.

La ville de Montréal fera-t-elle con-

naître officiellement son point de vue sur les événements violents de vendredi soir dernier?

"Vous savez, a répondu le maire Drapeau, on peut s'attendre à tout de la ville de Montréal. On peut même s'attendre à ce qu'elle garde le silence..."

Lui ayant fait remarquer qu'il y avait peut-être une légère distinction à établir entre le défilé du Père Noël et le débandade qui a suivi l'affrontement, vendredi soir dernier, entre les manifestants et les policiers, le maire a lancé sur un ton agressif: "Je pourrais

bien dire que Madame Michèle Gauthier est morte à cause des syndicats. Mais je ne le dirai pas. Je laisse les grandes déclarations qui font les manchettes aux syndicats et aux journaux".

Est-ce que, selon M. Drapeau, l'ordonnance adoptée la semaine dernière en vertu du règlement anti-manifestation a atteint l'objectif que le maire avait énoncé aux journalistes après son adoption? Cet objectif, avait alors déclaré le maire, était d'éviter, au cours de la manifestation prévue contre La Presse,

Voir page 12: Drapeau



# Un projet d'habitations perd ses contrats d'assurance-incendie

par Pierre-L. O'Neill

Trois compagnies d'assurances viennent d'annuler les contrats de protection concernant un vaste projet d'habitations de Gatineau, financé par la Société centrale d'hypothèques et de logement d'Ottawa.

La Société d'assurances des Caisses populaires, La Prévoyance du Canada et le groupe Commerce de Saint-Hyacinthe s'étaient partagés à parts égales les contrats assurant les 225 maisons qui composent le complexe domiciliaire "Apollo", d'une valeur approximative de \$2,700,000.

Les compagnies d'assurances ont allégué que le système de chauffage installé dans ces 225 unités ne correspondait pas à leurs normes de sécurité. Selon le président de la Société d'assurances POP, M. Laval Chartré, les premières

descriptions soumises prévoient l'installation d'un système de chauffage central sur un plancher de béton. Une enquête a permis d'établir que les maisons sont équipées de fournaises à l'huile installées sur un plancher de bois.

C'est un incendie survenu au cours de l'hiver qui a permis de dévoiler ces irrégularités dans la construction des habitations. Pendant ces temps froids, l'entrepreneur surchauffait les fournaises et cinq des unités du complexe ont été rasées par le feu. De l'avis de M. Laval Chartré, la décision des compagnies ne tient pas de l'incendie mais du fait que la description de la Société centrale d'hypothèques s'est avérée fautive. La valeur moyenne des unités du complexe est de \$12,000.

Les constructions ne comportent pas de sous-sol et les fournaises sont installées au rez-de-chaussée. M. Chartré explique que ce genre d'installations représente un plus grand risque et que les taux préférentiels consentis au départ ne pouvaient plus tenir.

Un expert en la matière, qui a visité les lieux au lendemain de l'incendie, soutient qu'il n'a jamais été prouvé que le système de chauffage avait fait défaut ou pouvait être relié à l'incendie. En outre, il affirme qu'il s'agit bel et bien d'un système central et que les fournaises installées possèdent, à même, une base de béton. A cet égard, ajoute-t-il, les plans et devis de la Société centrale d'hypothèque sont respectés. Toutefois, il reconnaît que des fournaises installées au rez-de-chaussée n'assurent pas autant de sécurité.

En poussant l'enquête un peu plus loin, on apprend que toute cette affaire a fait l'objet de la dernière campagne électorale à la mairie de Gatineau. Le maire sortant, M. Fernand Phillips, possède des intérêts dans l'une des entreprises qui ont construit le complexe Apollo. Ses adversaires en ont fait leur cheval de bataille.

La semaine dernière, M. Phillips était défilé aux mains de M. John Luck, le nouveau maire de Gatineau. De l'avis d'un enquêteur des incendies, il n'y a pas de scandale là-dedans. "Toute cette histoire a été fortement exagérée. C'est une affaire de petite politique municipale, dont les gens de Gatineau sont particulièrement friands. Il n'y a pas de sous-sol et on entend la radio du voisin, mais \$11,500 ce n'est pas cher."

# Techniquement bien, la polyvalente peu agréable

par Gérald LeBlanc

Depuis l'avènement de l'école polyvalente en 1966, l'on a érigé au Québec des centaines d'écoles "techniquement bien". Le manque de couleur, de lumière et de vie de ces "bâtiments utilitaires" en font cependant des milieux de vie peu agréables pour les adolescents.

Voilà ce qui se dégage du document de travail préparé par le Comité d'architecture de la Direction générale de l'équipement (DGE) au ministère de l'éducation. Ce document a été présenté hier aux quelque 300 technocrates (architectes, ingénieurs, urbanistes...) et pédagogues (surtout des ad-

ministrateurs, peu de professeurs et pas d'étudiants) qui participent au symposium, "L'École milieu de vie" qui se tient cette semaine à la Cité des Jeunes de Vaudreuil. Selon le directeur de la DGE, M. Michel Gendron, le ministère a organisé cette rencontre afin de permettre des échan-

ges et si possible une concertation entre ceux qui établissent les programmes pédagogiques et ceux qui construisent les bâtiments où ces programmes seront réalisés. "Les étudiants et les maîtres n'ont rien dit, ne sont pas satisfaits de leurs écoles. Nous leur demandons en conséquence: Que voulez-vous?"

Le document de travail du Comité d'architecture de la DGE présente une analyse basée sur l'étude d'un échantillon représentatif des 107 écoles polyvalentes actuellement en opération au Québec.

On souligne que si l'apparence extérieure des bâtiments est généralement bonne, l'intégration au milieu laisse à désirer et l'aménagement paysager est quasi inexistant.

Pour l'intégration au milieu on recommande de ne pas laisser le choix des sites aux commissions scolaires mais d'en remettre la responsabilité au ministère. Concernant l'aménagement paysager, on recommande d'augmenter les budgets actuels qui suffisent à peine à prévoir les trottoirs, voies de service, stationnements et débarcadères.

Pour l'intérieur des écoles on semble satisfait des vestiaires, des gymnases (sauf l'absence d'espace pour les classes théoriques), des laboratoires et des bibliothèques qui sont cependant très peu fréquentées.

On est cependant beaucoup moins content des escaliers, des corridors, des cafétérias et des locaux des services administratifs. "La tendance générale, lit-on dans le document, est de considérer l'escalier comme un élément négatif ou tout simplement comme une sortie d'urgence."

Pour les corridors, on note que les écoles, "surtout cel-

les qui comptent environ 2,000 élèves répartis sur deux niveaux", offrent la plupart du temps "un réseau de corridors très longs, de largeur constante et monotones". Aux cafétérias, où les étudiants aiment se retrouver, on reproche le manque d'atmosphère favorable à la détente et l'apparence "plutôt anesthésique" qu'on y retrouve la plupart du temps.

Il faudrait également ouvrir le secteur de l'administration qui se greffe la plupart du temps très mal au reste de l'école. "La tendance est de l'isoler de la vie étudiante et de le rapprocher des accès du public et des stationnements.

Les finis intérieurs (couleur et matériau) et les éclairages naturel et artificiel semblent cependant les aspects les plus négligés.

Un des architectes consultants du Comité d'architecture, M. Jacques Reeves, dont

les vues sont beaucoup plus radicales que celles exprimées dans le document, a déclaré que le manque de goût généralisé domine nos écoles polyvalentes.

"Les couleurs pâlottes ou non-couleurs, a-t-il dit, difficiles à distinguer, sans inspiration, les surfaces rugueuses et inconfortables, les éclairages uniformes et rarement attrayant sont tous des facteurs qui rendent l'enseignement dans nos écoles comme une obligation que la société absorbe sans s'interroger mais aussi sans joie."

"Le monumentalisme insensé des années passées, a-t-il ajouté, a été remplacé par l'utilitarisme irréfléchi; une sorte d'architecture minimale."

Il y a présentement sur le chantier une cinquantaine de polyvalentes qui devront ouvrir leurs portes en septembre 1973. Ces constructions repré-


sentent \$200 millions répartis sur quelques budgets annuels. Le coût moyen d'une polyvalente est en effet de \$4 millions, c'est-à-dire environ \$2,000 par élève.

Selon le président du Comité d'architecture de la DGE, M. Guy Dubois, on s'est assuré dans les constructions en cours de ne pas répéter les erreurs soulignées dans le document de travail présenté au symposium.

On ne pourra cependant pas y intégrer les nouvelles conceptions qui semblent se dessiner au cours de ce colloque où l'on parle de l'individualisa-

tion de l'apprentissage, de l'école communautaire, des aires ouvertes et de la nécessité d'un nouveau genre de local de classe.

Le tout dans le contexte du règlement no 7 qui régit l'enseignement à l'élémentaire et au secondaire, adopté au printemps mais dont l'application ne deviendra obligatoire qu'en 1972-1973. Ce règlement stipule que des activités diverses (culturelles, récréatives, sportives) doivent être intégrées à l'horaire de chaque étudiant comme partie intégrale de son programme.



**Message spécial aux professionnels de la santé**

**NOUVELLE PUBLICATION - OUVRAGE INÉDIT**

**Responsabilité du malade vis-à-vis son traitement**

**L'ACTE MÉDICAL ET LES SOINS INFIRMIERS**

Collection Futura-Santé, No 3 (Nouvelle présentation)

par **ROLLANDE GAGNE**, Éditeur

Préface de **L'HONORABLE JUGE ROGER OUIMET**  
Juge à la Cour Supérieure

Octobre 1971, 8 x 11, 32 pages

La restructuration des services de santé, l'accroissement considérable des soins ainsi que l'évolution de la médecine et des sciences de la santé posent constamment des problèmes nouveaux aux professionnels de la santé et par ce fait, leurs obligations et responsabilités augmentent et se compliquent.

Les professionnels de la santé, les juristes, et les autres personnes intéressées trouveront dans cet ouvrage innovateur:

- LA RESPONSABILITÉ DU MALADE VIS-A-VIS SON TRAITEMENT, EXPOSÉE POUR LA PREMIÈRE FOIS. Un remarquable et rassurant jugement de la COUR SUPÉRIEURE prononcé à la suite d'une étude minutieuse et approfondie de la jurisprudence en matière de responsabilité civile professionnelle, lequel jugement fut aussi appuyé sur l'une de nos publications (ce qui prouve la qualité et l'autorité de nos ouvrages): LA RESPONSABILITÉ CIVILE MÉDICALE ET HOSPITALIÈRE (Coll. Futura-Santé, No 2) par l'éminent juriste: PROFESSEUR PAUL-A. CRÉPEAU, permet de confirmer que lorsque médecins, infirmiers, administrateurs et autres professionnels de la santé, prennent les mesures raisonnables pour soigner les malades, ils peuvent être exonérés de tout blâme s'ils peuvent en faire la preuve;
- Des solutions pratiques et précises relativement au problème de l'accroissement astronomique des patients et des soins, de la grave pénurie de médecins et de l'obligation dans laquelle seraient parfois placés l'infirmière et l'infirmier, de poser des actes réservés aux médecins;
- Une prospective concernant:
  - l'accessibilité aux études médicales,
  - la programmation ad hoc des cours,
  - la meilleure utilisation de nos établissements d'enseignement.

"Je n'ai pas de doute que la lecture de ces pages étoffées aidera chaque partie à se débrouiller dans l'écheveau de ses attributions respectives, et contribuera à protéger le patient contre les abus qui peuvent lui être fatals."

Extrait de la préface de L'HONORABLE JUGE ROGER OUIMET  
Juge à la Cour Supérieure

PROCEDEZ-VOUS DES MAINTENANT cet ouvrage indispensable et nos autres publications - paraissant sur le "Bon de commande" ci-dessous - dont vous pouvez compter sur LA QUALITÉ ET L'AUTORITÉ, et lesquelles sont écrites en excellent français, par les plus éminents spécialistes du Québec, chez votre libraire ou aux Éditions Intermonde.

Offrez aussi, à vos collègues et amis, à l'occasion de fêtes prochaines, un cadeau utile et pratique.

Responsabilité professionnelle et hospitalière (mi-nov.)

**LES ÉDITIONS INTERMONDE**

**ÉPARGNEZ TEMPS ET ARGENT**: Prix spécial sur chaque volume et aucuns frais de poste pour les commandes accompagnées du paiement (chèque ou mandat-poste).

**PAYS ÉTRANGERS**: mandat (poste ou banque) en dollars canadiens.

**N.B.**: Cette offre est valable aux Éditions Intermonde seulement.

Quantité	Prix régulier	Prix spécial (paiement inclus)	TOTAL
_____ L'homme sain ou malade/R. Gagné	\$5.50	\$4.95	_____
_____ La réadaptation médicale/M. Dupuis	\$6.75	\$5.95	_____
_____ Manuel de la secrétaire médicale et de la réceptionniste/R. Gagné	\$3.25	\$2.95	_____
_____ Les communications - Le médecin et l'administration / G. Pothier	\$7.00	\$6.30	_____
_____ La responsabilité civile, médicale et hospitalière/P. A. Crépeau	\$6.00	\$5.40	_____
_____ Responsabilités et obligations concernant le soin des malades/R. Gagné et coll.	\$3.25	\$2.95	_____
_____ L'acte médical et les soins infirmiers/R. Gagné	\$3.25	\$2.95	_____
_____ Vade-mecum de l'éducation et du travail/J. Trahan/J.-C. Deschênes (Déc. 1971)	\$38.95	\$34.95	_____
_____ Le dossier médical/R. Gagné (Déc. 1971 - Prix à déterminer)	_____	_____	_____

Paiement inclus: \_\_\_\_\_

**GRATUIT**

Programmes de la Collection "Éducation permanente et formation en cours d'emploi". Publiés sous la direction de R. Gagné, Éditeur. Pointez ceux que vous désirez

Soins des grands malades, des handicapés, des malades chroniques.  
Consultants: Dr. G. Gingras, Dr. M. Dupuis, Me J. Vallières

Formation des réceptionnistes.  
Consultant: L'Hon. Juge Jacques Trahan

Formation en cours d'emploi: aides infirmiers, aides infirmières, aides psychiatriques

NOM \_\_\_\_\_

ADRESSE \_\_\_\_\_

DATE \_\_\_\_\_

Signature \_\_\_\_\_

Les ouvrages des Éditions Intermonde sont en vente chez votre libraire ou aux ÉDITIONS INTERMONDE, Case postale 252, Succursale Snowdon, MONTRÉAL 248, Canada



Lionel Gauthier      Denis Blanchette      Michel Brunelle

La police est à la recherche de trois prisonniers évadés des pénitenciers Archambault, à Sainte-Anne-des-Plaines, et Saint-Vincent-de-Paul. Les individus recherchés sont Lionel Gauthier, 38 ans, Denis Blanchette, 28 ans, et Michel Brunelle (alias Michael Lorn), 22 ans. Les deux premiers se sont évadés le 31 octobre tandis que Michel Brunelle a pris la fuite mardi à 17h00, alors qu'il était sous surveillance à l'hôpital

Queen Mary. Lionel Gauthier mesure 5'8" et pèse 179 livres; il a les yeux bleus et les cheveux châtain. Denis Blanchette pour sa part mesure 5'9", pèse 165 livres à les yeux bruns et les cheveux noirs. Quant à Michel Brunelle, il mesure 5'9" et pèse 131 livres. Ses yeux sont de couleur vert et ses cheveux sont bruns. Toute personne ayant des informations peut communiquer à la Sûreté du Québec au numéro de téléphone 395-4120.

## faits divers

### La police capture un voleur

Les policiers de l'auto patrouille 21-1 du quartier Saint-Michel-Nord à Montréal ont capturé hier matin un individu qui venait de commettre un vol qualifié à la Compagnie Century Automotive Corp, du 8721, 8ème avenue. Le voleur venait de s'emparer d'une somme de \$738 en argent et de \$11,531 en chèques. Avec son arrestation la police a pu cependant récupérer l'argent volé.

### Cadavre découvert

On a découvert hier dans un appartement situé au 4117 rue Saint-Denis à Montréal le cadavre d'un homme décédé d'une mort soudaine, il y a déjà quelques jours. Selon un médecin, la mort pourrait remonter à environ une semaine. A ce sujet, l'autopsie devrait révéler aujourd'hui des détails concernant cet individu dont on ignore jusqu'à maintenant l'âge et l'identité.

### Corps repêché à identifier


La Sûreté du Québec cherche à identifier le corps d'un homme de race blanche âgé entre 20 et 30 ans qui a été repêché le 23 octobre dernier des eaux du Fleuve Saint-Laurent, en face de Saint-Grégoire, comté de Nicolet, à environ 1/2 mille du pont Laviolette.

L'homme mesurait 5'5" et pèse 178 livres. Très poilu, il possédait aussi des cheveux assez longs de couleur brune. Il a des dents naturelles mais la prémoilaire et la moilaire inférieure droite lui manquaient.

Lors de sa découverte, le cadavre portait comme vêtement qu'une seule paire de bas de laine gris ou noire. Il possédait aussi une montre en or, de marque "Cardinal", 25 pierres, automatique, dont le cadran était de fond noir; elle indiquait la date du 13 octobre.

Toute personne pouvant aider à l'identification positive du cadavre est priée de communiquer avec caporal Lavoie du poste de Nicolet de la SQ ou encore avec l'officier de service, à Montréal, à 395-4120.

**BIRKS**  
JOAILLIERS



**Automatisez-le pour \$69.95**

Avec une montre automatique Rideo de Birks, indiquant le jour et la date. Une montre qui chaque jour, à minuit, passe silencieusement du présent au futur... automatiquement.

Mouvement suisse 17 rubis. A l'épreuve des chocs. Dessus en métal doré avec bracelet imbriqué assorti. Cadran blanc ou champagne, \$69.95

# COURS DE CONVERSATION

enseignement visuel en classe. Amélioration de la compréhension au laboratoire. Horaires à votre gré et de nombreux autres avantages. Réservez dès aujourd'hui votre leçon gratuite (de 9h. à 21h.)

## ANGLAIS - ESPAGNOL - ALLEMAND - FRANÇAIS

LPS MONTRÉAL 878-2821, Étage F, Place Bonaventure. - LPS QUÉBEC 529-0331, 4ème étage, 500 E. Grande-Allée - LPS TORONTO 362-6551 - Simpson Tower, 401 Bay St.

Chez LPS VOUS DEVIENDREZ BILINGUE plus rapidement et à moins cher qu'ailleurs. Faites un essai gratuit et comparez.

Institution reconnue par le Ministère de l'Éducation. Frais de scolarité déductibles de l'impôt

## les tribunaux

par Guy Deshaies

### Claude Morency: défense terminée

Me Robert Lemieux a annoncé au tribunal, hier, que sa défense en faveur de Claude Morency était terminée mais le juge Guy Mathieu devra d'abord se prononcer au sujet d'une 5ème requête qui lui a été présentée pour la création d'une commission rogatoire qui se rendrait à Cuba.

Si, comme les précédentes, cette requête est refusée, il semble néanmoins que les plaidoiries ne commenceront pas avant lundi à la demande de la défense.

Le dernier témoin de la défense a été Claude Morency lui-même, accusé d'avoir commis un hold-up à la caisse co-op de l'université de Montréal, le 28 mai 1970.

Hier, il a été soumis à contre-interrogatoire de la Couronne mais, dans l'ensemble, il a été fidèle à la version des faits qu'il avait donnée en défense.

Le 28 mai 70, jour du hold-up a-t-il répété, il était chez lui en train de préparer une fin de semaine de camping. Lors de son arrestation, à Prévost, le 20 juin, il a été contraint par les policiers-enquêteurs à s'avouer coupable du hold-up, lesquels avaient en même temps, selon Morency, à disculper les vrais coupables qu'il connaissait puisque François Lanctôt, son ami, lui aurait révélé les détails du cri-

me d'après la version de son frère Jacques Lanctôt.

Tout cela avait été raconté en détails par Paul Rose, principal témoin de la défense dans cette affaire. Rose avait dit aux jurés de Morency que c'était lui qui avait fait la "réquisition" en compagnie justement de Marc Carboneau et de Jacques Lanctôt.

Or il arrive que Jacques Lanctôt et Marc Carboneau se trouvent en exil à Cuba depuis la libération de leur otage, James Richard Cross, en décembre dernier.

D'où la requête de Me Lemieux afin d'aller les y interroger pour compléter sa défense.

Le juge Mathieu a averti Me Lemieux qu'il ne se rendrait jamais à pareille demande à moins d'avoir l'assurance que les témoins à Cuba seraient contraignables et que le pays donnerait pleine juridiction à la commission rogatoire afin que les dépositions recueillies ne soient pas invalidées.

Le juge Mathieu a suggéré à Me Lemieux de faire venir un expert en droit cubain afin qu'il renseigne la cour sur les dispositions législatives et constitutionnelles de Cuba à ce sujet. A 10h ce matin, Me Lemieux argumentera encore, après quoi le magistrat prendra sa décision.

### Les "5" quittent l'unité spéciale

Cinq détenus reliés au FLQ et qui depuis le 3 septembre dernier sont incarcérés dans l'unité spéciale, dite de "ségregation" à Saint-Vincent-de-Paul, ont été réintégrés, hier, à la population pénitentiaire "ordinaire".

Ces cinq détenus étaient au nombre de six qui ont demandé, la semaine dernière, qu'une injonction soit émise par la cour supérieure pour faire cesser leurs conditions particulières et discriminatoires de détention.

On se souvient alors que le juge Francis Hannen avait sorti, à la surprise de tous, un jugement écrit à l'avance et refusé l'injonction quelques secondes seulement après que les requérants eurent fini de faire leurs représentations.

Les cinq détenus sont Robert Hudon, François Shirm, Pierre Demers, Michel La Fleur et Francis Simard.

Paul Rose qui était détenu dans l'unité spéciale de correction est depuis le début de son procès détenu à l'édifice de la SQ, rue Parthenais, et pour cette raison, il n'était plus au nombre des requérants. Son compagnon, André Ouellet, détenu lui aussi en unité de correction, reste toujours à cet endroit et l'on ne sait pas si la recommandation du juge Hannen pour que ce détenu bénéficie des conditions normales d'éclairage à cet endroit a été respectée.

Les cinq détenus, sauf Francis Simard, pourront commencer à travailler dès ce matin comme ils le faisaient avant le 3 septembre. On se souvient que le juge Hannen, dans son jugement écrit à l'avance, avait dit qu'il espérait qu'une fois le mois d'octobre passé, ces détenus auraient le même traitement que les autres. Le souhait semble être exaucé.

### J. Sauriol: pas de cautionnement

Le juge Maurice Rousseau, des Sessions de la paix, a refusé tout cautionnement, hier, à Jorges Sauriol, dont l'enquête préliminaire a débuté pour possession illégale d'explosifs et d'une arme sans permis.

Sauriol est l'un des présumés membres du FLQ que la police a arrêtés au cours de multiples descentes effectuées le 4 octobre dernier.

On se souvient qu'à ce moment, les policiers avaient prétendu qu'une cellule du Front était démantelée par suite de leur intervention. Sauriol avait été appréhendé au moment où il montait dans sa voiture, une Volvo 66 dans laquelle les gendarmes devaient trouver l'arme et les matières explosives.

Le juge Rousseau a refusé tout cautionnement en disant que les objets trouvés dans l'auto du prévenu constituaient un danger particulièrement redoutable

dans une époque de violence. Lorsque l'avocat de Sauriol, M. Michel Leclair, de l'étude de Me Robert Lemieux, a interrompu le magistrat pour dire qu'il n'y avait justement eu aucun acte de violence imputé à son client le juge Rousseau, qui ne plaissant pas avec ce genre d'intervention, a menacé de faire expulser l'avocat de la cour.

"Il y a trop de violence, d'arguer le juge, les journaux en sont remplis chaque jour."

Deux policiers ont identifié Sauriol comme l'individu qu'ils ont arrêté en face d'un établissement commercial de la rue Bélanger.

Me Leclair a fait valoir, en demandant le cautionnement de \$950, que son client ne savait pas que les détonateurs, les mèches et l'arme, une carabine .22 se trouvaient dans son auto.

Sauriol a été envoyé à son procès aux assises. Il devra donc demeurer en prison au moins jusqu'au 7 janvier prochain, date de l'ouverture de la prochaine session des assises. Une date sera ensuite fixée pour son procès.

### Nomination

OTTAWA (PC) - Le Dr Yves Morin, de Québec, a été nommé vice-président du Conseil canadien de la recherche médicale, a-t-on annoncé à Ottawa.

Le Dr Morin, diplômé de l'université Laval, qui est âgé de 42 ans, était membre du conseil depuis 1970.

Ce Conseil est une agence gouvernementale qui attribue des subventions pour des travaux de recherches médicales au pays.

### Stanbury à Paris

PARIS (AFP) - M. Robert Stanbury, ministre des communications du Canada, est arrivé en fin de matinée à Paris, venant d'Ostende par la route.

Il vient représenter son pays aux cérémonies du 25ème anniversaire de l'Unesco qui se dérouleront aujourd'hui et demain.

M. Stanbury séjournera à Paris jusqu'au 8 novembre. Il aura un entretien demain après-midi avec M. Demisse, président du Centre national d'études spatiales.

Hier M. Stanbury était l'hôte à déjeuner de M. René Garneau, ambassadeur du Canada auprès de l'Unesco.

### Shawinigan est en émoi

## Au moins 550 employés de la Gulf Oil seront mis à pied en janvier prochain

de notre envoyée spéciale, Gisèle Tremblay

SHAWINIGAN - La compagnie Gulf Oil du Canada a annoncé hier soir, au cours d'une conférence de presse, qu'elle commencerait dès janvier prochain à réduire la production à son usine de Shawinigan, ce qui provoquera de 550 à 743 mises à pied parmi les 1,153 employés.

Le gérant de l'usine, M. J.A. Colquhoun, a expliqué que la compagnie fermera alors définitivement la division locale de produits chimiques à cause des difficultés particulières que connaît depuis quelques années ce secteur industriel au Canada.

D'autre part, la société cherche à vendre ses installations relatives à la production de résine et de matière plastique. Des pourparlers sont présentement en cours avec la compagnie BP Goodrich. Si ce projet réussit, les mises à pied seront limitées ici à 750.

Seule la production de carbure ne sera pas touchée par ces changements à l'usine Gulf Oil de Shawinigan.

Le président du Conseil central de Montréal (CSN), M. Michel Chartrand, présent à la conférence de presse, a ensuite participé à une manifestation qui groupait les travailleurs de la Gulf Oil, affiliés à la CSN, et les "gars de Lapalme". Il a présidé ensuite un grand rassemblement populaire à l'hôtel des Chutes.

La décision de Gulf Oil survient en effet dans une région déjà affectée par un taux de chômage estimé à 10%, 13% et même 20%, selon que les statistiques sont fédérales, provinciales ou syndicales.

Dans le Shawinigan métropolitain, qui comprend 42,000 habitants, soit 3,000 de moins qu'il y a cinq ans, le malaise industriel a entraîné plusieurs mises à pied ces derniers mois.

● A Canadian Carborendum qui fabrique des meules d'émeri, 60 des 160 ouvriers ont été mis à pied cet été;

● A l'usine Alcan, où une politique "de survie de deux ans" vient d'être adoptée le personnel a été réduit de 800 à 700 à la mi-août;

● A Canadian Converters, une fabrique de chemises, la moitié des 200 employés ont été accusés au chômage ces trois derniers mois;

● A Grand-Mère, située aux limites de Shawinigan, une usine de textile, Wabasso, a fermé ses portes il y a six mois, ce qui a entraîné 300 mises à pied.

Les responsables de la compagnie

### La SSJB de Montréal

## Pour un regroupement de tous les courants

par Clément Trudel

La SSJB de Montréal a appris à "ne pas travailler seule" et croit utile un regroupement de toutes les tendances, au sein d'une organisation non partisane "en ce moment où se jouent les dernières cartes pour l'avenir d'un Québec libre".

Son président, M. François-Albert Angers, a fait part aux journalistes, hier, du programme d'action de cette société nationale dont les efforts tendent à l'avènement d'une Assemblée constituante et, tout en rappelant que la SSJB souhaitait la levée du lock-out à la Presse, il s'est prononcé, au nom de la SSJB, sur le projet de loi 28 et sur les "gars de Lapalme".

La SSJB ne peut pas rester muette devant "l'interminable scandale" représenté par l'affaire des gars de Lapalme, déclare la SSJB dans un communiqué daté d'hier. Le gouvernement Trudeau a laissé les chauffeurs postaux en paix dans les autres provinces, selon la SSJB, mais au Québec la tactique de M. Trudeau, c'est de plus en plus la "technique du défilé, de la violence morale et de la répression". M. Angers trouve cette situation particulièrement honteuse puisqu'il s'agit de "l'acte d'une puissance énorme contre de simples travailleurs".

Quant au projet de loi n° 26 portant sur la restructuration scolaire sur l'île de Montréal, la SSJB y voit le danger de créer "trois comités de Pontiac au moins" (où les francophones devront attendre une commission scolaire anglophone de fait l'organisation et l'administration de leurs écoles).

Gulf ont cependant révélé hier soir les mesures de compensation qu'ils entendent offrir au personnel de Shawinigan appelé à partir.

● une retraite prématurée avec pleine pension, plus la différence avec le sa-

laire de basé pour une période de trois à six mois, selon les années de service. Les employés éligibles, soit 380, doivent avoir 55 ans et 15 années de service, ou 50 ans et 30 années de service.

Suite à la page 12

## Fin de la grève des policiers à ville de Laval

Les policiers de Laval ont défilé, tôt hier matin, de retourner au travail, et l'équipe régulière de jour se trouvait à son poste peu après 9 heures.

Selon M. André Nadon, président de la Fraternité des policiers, les agents ont jugé futile de poursuivre leur grève illégale, devant la perspective que Laval recourrait à des mesures judiciaires.

Les policiers, a ajouté M. Nadon ont reçu "d'assez bonnes garanties" qu'un médiateur serait chargé d'étudier le conflit, même si le rapport d'arbitrage devait être final.

La nomination d'un médiateur n'est pas officielle, a-t-il ajouté, mais les gens que nous avons pu contacter au ministère du travail pendant la nuit semblaient certains de cette désignation prochaine.

La Sûreté de Laval, qui avait débrayé mardi soir a décidé de retourner au travail après que les actes de vandalisme se furent produits. Aucune arrestation n'a été faite quand des vandales ont fracassé des vitrines d'établissements commerciaux.

La Sûreté du Québec a commencé à patrouiller Laval peu après le débrayage, mais selon un agent de la police de Laval, seuls les appels d'urgence étaient transmis à la SQ.

Pour sa part, le maire de Laval, M. Jacques Tétrault, a déclaré mardi soir que la ville prendrait tous les moyens légaux mis à sa disposition pour forcer les policiers à respecter la décision du conseil d'arbitrage.

Selon M. Tétrault, le code provincial du travail prévoit que les conclusions de l'arbitrage sont exécutoires pour les deux parties "tout

Suite à la page 12

### RE: JEAN-LOUIS FONTAINE

Toutes personnes ayant vu accident boulevard Taschereau face centre d'achats Porto Bello, sont priées de communiquer avec.

### Me Stanley Kandestin

878-2861

### 1970 PEUGEOT

204 Super Luxe

Sedan

Traction avant

Garantie

\$1,495.00

ROGER AUTOMOBILE LTÉE

4269 ouest, Ste-Catherine

932-2925

## P. Rose ne fait qu'une brève apparition devant le tribunal

(par G.D.) - Paul Rose, qui a été absent de son procès durant tout l'avant-midi, hier, n'a été là que pendant une demi-heure durant l'après-midi, le temps d'entendre une preuve de voir-dire concernant son plaidoyer lors de son procès pour le meurtre de Pierre Laporte.

On se rappelle que Paul Rose avait alors déclaré qu'il avait participé à l'enlèvement de Pierre Laporte et c'est à propos de cette déclaration que la Couronne a cru bon de faire entendre des témoins.

Rappelons aussi que dans ce procès

pour l'enlèvement de Pierre Laporte, que Rose est en passe de subir "in absentia", la Couronne, représentée par un procureur engagé et payé spécialement par le ministère public, ne se contente pas de faire une simple preuve de corroboration à partir de cette déclaration antérieure de l'accusé, déclaration judiciaire faite publiquement en pleine cour. Rappelons enfin que Paul Rose a déjà été condamné à la prison à vie pour le meurtre de Pierre Laporte.

Le procureur ad hoc, Me Jean-Guy Boilard, qui reçoit environ \$375 par jour pour instruire ce procès, a fait entendre hier matin, en l'absence de l'accusé quelques témoins qui n'ont pu être contre-interrogés par la défense. Des policiers ont exhibé quelques pièces à conviction et des photographies, notamment de la maison du 5630 rue Armstrong, à Saint-Hubert, où Pierre Laporte aurait été séquestré.

Puis un chauffeur de taxi, qui a transporté Paul Rose et l'a conduit au 5630 Armstrong le 11 octobre 70, lendemain de l'enlèvement, a témoigné de même que deux livreurs de la maison Benny B.B.Q. qui ont eu l'occasion d'aller porter des victuailles au 5630 rue Armstrong les 10 et 16 octobre 70.

Paul Rose a pu entendre la déposition des témoins depuis une salle d'eau située à l'arrière de la cour, dans les couloirs en quelque sorte, où un haut-parleur est installé.

L'accusé, lors de son retour en cour hier après-midi s'est demandé comment il se faisait que le juge Fernand Legault avait dit, le matin, à Me Jean-Serge Masse, le conseiller-juridique de la défense, de revenir l'après-midi parce que Rose serait ramené en cour.

"C'est donc, s'est écrié Rose, que vous saviez déjà qu'il y aurait preuve de voir-dire". Et le "professeur" Rose ne s'est pas gêné pour accuser carrément le magistrat de collusion avec la Couronne. Mais le juge Legault a fait remarquer que son expérience y était pour quelque chose. De toute manière, il n'y a rien de secret là-dedans et Me Boilard aurait très bien pu dire, hier matin, qu'il avait une preuve de voir-dire à présenter.

### aujourd'hui

Jusqu'au 6 à lieu à l'hôtel Mont-Gabriel, à Saint-Sauveur-des-Monts, la 16ème conférence annuelle de l'Institut canadien des affaires publiques. Sujet: l'emploi, défi québécois des années 70.

Jusqu'à demain à lieu le congrès extraordinaire de la Fédération des omnipraticiens convoqué pour examiner la situation créée par le projet de loi sur la réorganisation des services sociaux et de santé.

Jusqu'à demain, à l'édifice Leacock, salle 820, de l'université McGill, symposium sur la philosophie exacte.

C'est aujourd'hui que Lanze del Vasto, apôtre de la non-violence accompagné de sa femme Chantrelle; entreprend un séjour de trois semaines au Québec.

A 17 heures, lancement aux Editions du Jour de "550 métiers et professions pour les Québécois", de Francine Charneau-Helmy.

A 18 heures, aux Editions de l'Homme, lancement des "Cocktails de Jacques Normand".

A 19 heures, les travailleurs du quartier Hochelaga-Maisonneuve organisent une manifestation de solidarité envers les "gars de Lapalme".

A 19h30, à la salle de la Fraternité des policiers, 490 Gifford, colloque organisé par la Société de criminologie de Montréal sur le thème: la police, problème humain, problème social.

VIENT DE PARAÎTRE... **550 MÉTIERS ET PROFESSIONS POUR LES QUÉBÉCOIS** par FRANCINE CHARNEUX-HELMY

AUX ÉDITIONS DU JOUR

550 métiers et professions pour les Québécois

Guide pratique indispensable aux élèves du secondaire et des CEGEP, aux éducateurs, orienteurs, psychologues, aux parents.

Écrit par une spécialiste en information scolaire.

En vente partout au prix \$2.00 - distribué par le Service des Messageries des Éditions du Jour, 1651, Saint-Denis, Montréal 129 - Tél.: 849-8328. (si la ligne est occupée: 849-2228)

ÉDITIONS DU JOUR... Président et directeur général Jacques Hébert

# éditorial

## Après le rassemblement du Forum

Affrontée au régime Drapeau, l'opposition des milieux syndicaux de Montréal s'est radicalisée, mais elle demeure, malgré l'ampleur de la manifestation du Forum, dangereusement inorganisée. Troublant paradoxe: dans le même temps, l'opposition politique organisée se divise, s'effrite ou est prise d'hésitation, lors même que la situation sociale n'en finit plus de se dégrader. L'ancien ministre Marcel Masse vient de quitter les rangs d'un parti dont il y a quatre mois à peine il brigua la présidence. Au sein de la direction du Parti québécois, la manifestation prévue pour vendredi dernier a été l'occasion de tensions internes qui, dans un proche avenir, pourraient rapidement s'aggraver, d'autres défis plus cruciaux surgissant.

Normalement, l'affaiblissement d'une équipe ministérielle est un stimulant pour l'opposition. A l'heure actuelle, au contraire, la faiblesse du gouvernement Bourassa a beau jeter l'inquiétude dans tous les milieux, les groupes d'opposition politique se révèlent incapables de se discipliner, de se concerter et, à défaut d'exercer le pouvoir, d'assumer au moins un certain leadership moral aux yeux des organisations populaires, des syndicats et même du côté patronal. Aussi, les crises continuant de survenir, la population même aisée rejoint la majorité qui ne sait plus à quel saint se vouer.

Dans ce contexte plus fluide que jamais, la manifestation monstre du Forum marque un tournant, sinon décisif du moins fort significatif, dans l'évolution des forces d'opposition à Montréal et, dans une mesure plus difficile à évaluer, au Québec. Sous la pression de leurs membres et des nouvelles générations militantes, les centrales syndicales ont ostensiblement enterré les rivalités qu'elles avaient à ce jour acceptées jusque dans le code du travail. Les dirigeants, aux applaudissements de la base, ont proclamé leur engagement d'œuvrer à l'unité inter-syndicale. Plus fondamentalement encore, sans toutefois en avoir compris toutes les implications, on a célébré une rencontre historique entre les ouvriers et les autres groupes de travailleurs, y compris les travailleurs intellectuels comme les journalistes et les universitaires. On ne veut plus se diviser et se laisser diviser au profit des minorités possédantes.

Jusqu'au scrutin du 29 avril 1970, le Québec avait vu monter la ferveur nationaliste des classes moyennes passant des Libéraux au Parti québécois. Depuis la crise de La Presse, un tout autre courant, social et populaire, vient de se mettre en mouvement. Entre ces deux courants qu'il n'est pas possible de confondre ni d'opposer nécessairement, la ligne de démarcation a été néanmoins tirée nettement par le député péquiste de Maisonneuve. Prenant la paro-

le au Forum quelques minutes après l'ovation exceptionnelle faite par l'assemblée au président Frank Diterizzi du syndicat des "gars de Lapalme", M. Robert Burns a déclaré que l'heure était venue pour les députés de choisir et de se solidariser ou bien avec les "exploités" ou bien avec le pouvoir et les intérêts qui le manipulent. Si l'affirmation québécoise déclenchée sous le régime Lesage a abouti à la formation d'un parti indépendantiste, l'humble histoire ouvrière et sociale des travailleurs du pays et spécialement des Québécois vient de faire à son tour sa trouée sur la scène politique. Le souverainisme avait pompe bien des énergies dans les milieux de travailleurs. Voici qu'à son tour le mouvement social sollicite profondément le Parti québécois.

Les pauvres de Montréal comme ceux de l'arrière-pays n'ont pas voté pour le parti libéral, lors même qu'ils balayaient l'Union nationale. A fortiori, toute une stratégie péquiste peut maintenant croire qu'ils ne voteront jamais pour des libéraux aujourd'hui accablés d'un pouvoir qu'ils ne peuvent exercer au bénéfice des travailleurs, gagne-petit ou chômeurs, et qu'en conséquence le PQ n'a qu'à continuer de disputer les classes moyennes au parti de Robert Bourassa, l'astuce consistant à ne pas faire peur aux bourgeois en s'associant aux troubles du bas de la ville. Malheureusement, le trouble surgit de partout, non pas seulement dans les petites "shops" tombées sous la coupe de la FCAI mais dans les secteurs déjà favorisés, comme chez ces pompiers qui gagnent déjà deux fois plus que bon nombre de leurs concitoyens.

Après les élections provinciales, le PQ parut un moment — surpris par ses victoires dans le bas de la ville — devoir prendre le leadership des milieux populaires et syndiqués qui l'avaient davantage supporté aux urnes. René Lévesque reprit la plume dans un quotidien "populaire". Un Jacques Parizeau fit semblant d'appuyer la lutte du sud-est contre l'autoroute qui allait détruire ce quartier. Mais, on le vit bien à l'approche des élections municipales de Montréal, les troupes péquistes ne bougèrent pas davantage que les libérales. Après avoir su vaincre, le Parti semblait ne plus savoir profiter de sa victoire. Il semblait surtout ne plus voir qu'il avait gagné sur un terrain mouvant où sa victoire dans les urnes pouvait en aucun temps lui être ravie dans la rue ou à la faveur d'une crise comme celle d'octobre 1970. René Lévesque se demandait dans sa chronique hier s'il ne fallait pas songer d'urgence à décréter une nouvelle élection à Montréal, craignant même qu'au Québec "ça ne tienne pas jusqu'en 1974". Il est bien tard pour découvrir que le régime Drapeau peut mainte-

nant faire matraquer n'importe quelle catégorie de force d'opposition.

L'autoritarisme grandissant à l'hôtel de ville de Montréal n'est que la contrepartie de l'impuissance du gouvernement qui siège à Québec. Le chef de l'opposition l'a bien senti quand, changeant le nom de l'Union nationale, il a misé sur le besoin d'unité qui traverse à l'heure actuelle tous les partis et tous les groupes sociaux. Ce verdict de M. Gabriel Loubier, le député de Montcalm vient de le reprendre quand, abandonnant un parti qui à son avis ne peut plus rassembler l'opposition, M. Marcel Masse laisse entendre que le vacuum politique qui s'agrandit au Québec rendra peut-être nécessaire la formation d'un nouveau parti.

A la vérité, la décomposition politique du Québec, tant au pouvoir que dans l'opposition, aggrave la dégradation sociale et économique, qui à son tour, ajoute à l'affaiblissement des institutions provinciales et au durcissement du pouvoir municipal dans la région de Montréal. Combien de députés libéraux se sentent chaque jour davantage étrangers dans leur parti? Combien de membres de l'opposition seraient fort aise d'être associés aux faveurs du pouvoir actuel ou de siéger dans un autre parlement? Combien de fonctionnaires sont passés dans une sorte de "résistance passive" aux moeurs administratives du régime Bourassa? La petite histoire n'en finit plus de faire la chronique de cette régence de fin d'époque. Pendant le même temps, plus le gouvernement fédéral pompe des pouvoirs et des deniers qui, laissés au gouvernement de Québec, agrandiraient sa marge de manoeuvre et ralentiraient l'hémorragie de sa crédibilité, moins Ottawa peut redresser la situation économique et sociale.

De crise en crise, le corridor démocratique se resserre. La manifestation du Forum montre que le mouvement syndical peut contribuer à maintenir cette voie ouverte et à empêcher qu'à la faveur d'un nouvel octobre tragique, sorte de l'hôtel de ville de Montréal ou d'ailleurs le despote qui prétendrait sauver la sécurité de chacun en enlevant les libertés de tous. A cet égard une responsabilité unique repose sur le mouvement syndical. Il peut gonfler démesurément les exigences de ses membres, déjà favorisés par rapport aux gagne-petit et aux chômeurs, et accélérer la décomposition du régime. Il peut au contraire, les arrachant à l'escalade des demandes sans issue, les organiser en vue d'un rapatriement du pouvoir démocratique dans la population. Un chemin mène à la dictature, l'autre à la maturité politique des travailleurs.

Jean-Claude LECLERC



— On a rencontré notre homme...

## lettres au DEVOIR

### La réclame publicitaire des Forces armées

La publicité n'est-elle pas réservée aux marchands et vendeurs de toutes espèces? Ceux, d'été, parce que pendant l'été vous recevez votre formation d'officier et un salaire. De plus, à la fin de vos études, ils vous garantissent une carrière intéressante et bien rémunérée comme officier des Forces armées canadiennes.

Quelle offre généreuse! et ce petit marché ne vous demande que peu de chose en retour. En fait, on vous évite de penser à tous vos problèmes d'étudiants universitaires (frais de cours, travail d'été, emploi à la fin des études) et par la force des choses, on vous évite de penser tout court. Vous évitez dans un monde à part, votre formation d'officier pendant les vacances vous éloigne de tous les problèmes sociaux-économiques de la

paie votre cours universitaire, résout vos problèmes d'emploi d'été, parce que pendant l'été vous recevez votre formation d'officier et un salaire. De plus, à la fin de vos études, ils vous garantissent une carrière intéressante et bien rémunérée comme officier des Forces armées canadiennes.

Quelle offre généreuse! et ce petit marché ne vous demande que peu de chose en retour. En fait, on vous évite de penser à tous vos problèmes d'étudiants universitaires (frais de cours, travail d'été, emploi à la fin des études) et par la force des choses, on vous évite de penser tout court. Vous évitez dans un monde à part, votre formation d'officier pendant les vacances vous éloigne de tous les problèmes sociaux-économiques de la

société dans laquelle vous vivez. Vos études terminées, on vous assure un salaire intéressant et 30 jours de vacances payées chaque année, c'est pas beau ça! Finalement, l'angoisse des fins de mois difficiles, finie la prise de conscience parfois brutale du monde du travail au cours de l'été, finie la recherche collective de solutions aux problèmes du marché du travail. Vous êtes en toute sécurité, tout vous est assuré ou garanti; on vous évite tous les problèmes et même l'occasion de vous poser des questions sur ces problèmes. Si ce n'est pas un vulgaire marchandage, je me demande ce que c'est! Nombreuses sont les compagnies, associations et corporations qui donnent des bourses d'études aux étudiants, sans pour autant les obliger à travailler pour elles et encore moins à penser comme elles en leur donnant une formation spéciale. Celles-là le font pour l'avancement de la société.

La réclame publicitaire des Forces armées canadiennes se termine sur une note sublimée: "En fin de course: un homme, un vrai!" Magnifique, un homme, un vrai, respecté et admiré, c'est celui qui porte l'uniforme militaire et encore plus si quelques galions font preuve de son grade d'officier! Serait-on encore aux temps de la Rome et de la Sparte ancienne? Sont-ce là les valeurs par lesquelles on reconnaît aujourd'hui les hommes valables? Si pour être un homme, un vrai, le Canadien doit porter l'uniforme des Forces armées canadiennes et être formé à leur école, les mâles du pays doivent être en majorité de biens-pêtres hommes.

Jules GILBERT, m.d.  
Montréal, le 30 octobre 1971.

Denyse SAVARIA  
Montréal, le 24 octobre 1971

### Si Platon revenait...

Il s'est déroulé hier soir, 29 octobre, à Montréal une manifestation qui a dégénéré en une émeute aussi humiliante que révoltante pour la population de notre ville et pour celle de la province. Elle a donné lieu à une mort, de nombreux blessés, une soixantaine d'arrestations et des dégâts matériels importants. Occasionnée par une grève affectant un grand quotidien de chez nous, il n'est pas de ma compétence d'en appuyer la justification ni d'en accuser les responsables.

Cependant je désire rappeler à mes compatriotes la définition suivante de Platon (429-347 av. J.-C.): "La civisation est le triomphe de la persuasion sur la force". Si, après plus de 2.000 ans, ce philosophe grec, champion

de la lutte pour les idées, revenait sur terre, il admirerait sans doute les progrès fantastiques de l'humanité dans les sciences, surtout en matière de communications et de transport: journaux, radio, télévision, avions réactés, voyages spatiaux, sans oublier naturellement l'usage pacifique de l'énergie atomique, mais cherchant la vérité dans les idées plutôt que dans des phénomènes particuliers, et voyant que, pour redresser nos torts, nous continuons de recourir au chantage, à la force, à la violence et au vandalisme, il ne pourrait nous considérer, et à juste raison, que comme des barbares.

Jules GILBERT, m.d.  
Montréal, le 30 octobre 1971.

### L'assistance judiciaire dans le district de Québec

M. le bâtonnier général du Québec. La présente fait suite à la 28e qui fut publiée dans Le Devoir le 28 octobre dernier.

Nous aimerions ici préciser certains points relativement au Service d'Assistance Judiciaire du district de Québec.

Dans votre lettre vous mentionnez qu'à travers la province, les causes civiles sont référées aux avocats de la pratique privée qui s'occupent bénévolement.

Tel n'est pas le cas dans le dis-

trict de Québec. En effet, le Contentieux Civil de l'Assistance Judiciaire ne réfère plus depuis près d'une année si ce n'est dans des cas très spécifiques.

Les avocats de ce Contentieux ouvrent, règlent, et plaident tous leurs dossiers.

Depuis quelques mois, le Service d'Assistance Judiciaire du district de Québec couvre les districts de Montmagny et de Beauce y ayant des avocats à plein temps qui plaident tous leurs dossiers.

La présente mise au point est faite dans l'unique but de faire connaître de Québec comment nous ne pouvons assimiler nos méthodes de travail à celles pratiquées ailleurs dans la province, même à Montréal.

Le Contentieux civil du Service d'assistance judiciaire du Barreau de Québec  
Alain Turgeon, André Sirosi,  
Andrée Bergeron, avocats  
Québec, le 1er novembre 1971.

### Indiscrétions au ministère des postes?

NDLR: La lettre qui suit dénonce une indiscrétion que notre correspondant impute, non sans vraisemblance, au ministère des postes. L'envoi de M. Larose était accompagné de l'enveloppe qui fut ouverte puis rescellée avec un ruban gommé. Elle portait la mention conventionnelle "Reçu en état d'avarie", sans autre explication.

Le Canada serait-il devenu un Etat fasciste? Il est permis de se poser la question à nouveau quand on songe à la révélation récente au sujet d'un autre cas d'espionnage électronique (Le Devoir, 12 octobre 1971, page 1). De là à voir un jour une intrusion de l'Etat dans le courrier personnel, il n'y a qu'un pas et c'est d'un cas de ce genre, qui m'est personnellement arrivé, dont j'aimerais traiter.

En bref, il s'agit d'une lettre personnelle à ma famille (en date du 21/IX/71) que le ministère des postes s'est permis de déchiffrer. La raison en est sans doute l'appui manifesté aux travailleurs opprimés au moyen de la devise: "Vive les gars de Lapalme" écrite sur l'enveloppe. Cette opinion, je l'indique en général sur la plupart de mes lettres destinées au

Québec, soit en utilisant les timbres de la C.S.N., soit en écrivant cette devise à la plume comme c'était le cas cette fois-ci. D'une façon ou de l'autre, j'exprime mon appui à ce que je crois, en conscience, être une juste cause: les fédéraux n'ont pas réussi à convaincre quoiqu'on du contraire, à ce que je sache.

Etant loin de la réalité québécoise, depuis plus de trois ans, je me vois face à l'alternative suivante: ou de nombreuses gens continuent d'apporter ouvertement leur appui aux gars de Lapalme par l'inscription d'une devise sur le courrier, ou bien tel n'est pas le cas et je fais figure de mouton noir et l'intrusion dans mon courrier peut être considérée comme une tentative d'intimidation. Cependant, si les Québécois n'ont pas oublié leurs "gars", comme j'ose l'espérer, et le manifestent sur leur courrier, alors il n'y a aucune raison de croire que ce qui m'est arrivé soit un cas isolé.

Donc, je dis: Messieurs du Ministère des Postes ou du R.C.M.P., si vous avez quelque raison suffisante de croire qu'une enveloppe manifestant un appui moral à des opprimés puisse

contenir quelque bazooka pouvant être utilisé dans une guerre de libération, alors il semble que l'inspection devrait être faite, après l'obtention d'un mandat, en présence de l'une ou l'autre des personnes concernées, soit l'envoyeur, soit le destinataire. Pour l'instant, j'ignore ce que la loi dit à ce sujet et je veux dévoiler au plus tôt à l'opinion publique un incident que je soupçonne n'être pas unique. Vous ne pouvez pas nier que la procédure ci-haut suggérée soit plus acceptable que d'ouvrir impunément le courrier personnel pour lequel un affranchissement avait été payé, pour en assurer l'arrivée, bon port et d'estampiller l'enveloppe du commentaire suivant: "received in damaged condition / reçu en état d'avarie".

Entre-temps, je vous en prie, cessez d'ouvrir le courrier des gens et si vous n'aimez pas les devises dénonçant les injustices, pourquoi n'utilisez-vous pas votre zèle à corriger ces injustices?

André LAROSE  
Physics department,  
Senior Sciences Complex,  
McMaster University,  
Hamilton, Ont., le 18 octobre 1971

## bloc-notes

### Un dossier à nettoyer

Le fameux règlement 3926 de la ville de Montréal continue ses méfaits. Même si un tribunal de première instance l'a sérieusement mis en doute, la ville garde et exerce son droit de l'utiliser encore, car la Cour d'Appel n'a pas encore fait connaître sa décision. Or, tant et aussi longtemps que ce tribunal de seconde instance n'a pas pris position, "la loi est présumée légale".

Du coup, tous souhaiteront que la Cour d'Appel fasse vite. Déjà, nous avons écrit qu'il était anormal, inquietant et explosif de ne pas avoir depuis longtemps nettoyé ce dossier. De fait, quand il faut juger de la légalité d'une loterie, on sait comment activer les choses. Or, dans le cas du règlement 3926, l'appel est inscrit depuis juillet 1970 et nul ne saurait plus parler de diligence.

Voilà que, mardi soir, devant des milliers de personnes, Michel Chartrand a déclaré savoir où bloquait ce malencontreux dossier. Or attendez tout simplement, déclare M. Chartrand, que le procureur général complète la documentation (factum) qu'il doit présenter à la Cour d'Appel. En d'autres termes, la Cour d'Appel ne mérite aucun blâme.

pour la bonne raison qu'elle n'a pas encore été priée d'examiner les différentes versions.

L'accusation est de taille, car elle place le ministère public dans une piètre situation. Vérifications faites auprès des différentes parties, l'accusation de M. Chartrand tient le coup, mais avec d'importantes nuances. D'une part, il est exact que le ministère public n'a pas déposé son factum. Il devait le faire car le procureur général, comme la ville de Montréal, contestait la décision de première instance. La ville de Montréal s'est acquittée de son devoir et a déposé sa version, mais son associé dans la contestation légale, le ministère de la Justice du Québec, n'a pas encore terminé son travail. L'avocat au dossier déclare cependant que le texte est prêt et ne réclame plus que la mise en forme requise par la Cour d'Appel. La déposition ne devrait plus tarder.

Tout ne finit pas là. La partie adverse, Mlle Claire Dupont, doit elle aussi produire un factum semblable en réponse aux affirmations de la ville de Montréal et du ministère de la Justice. Elle ne l'a pas fait encore. Elle a le privilège d'attendre les versions des contradicteurs avant de déposer sa thèse. Dans les circonstances, son avocat a préféré attendre que les deux adversaires — et non pas un seul — aient fourni leur arguments.

De cette manière son avocat, Me Gaétan Robert n'aurait pas à préparer deux réponses, mais une seule contre-proposition globale. Techniquement, Me Robert a raison.

Cependant, dans de telles circonstances, l'affirmation de M. Chartrand perd de sa vigueur. En effet, le code de procédure permet à Mlle Dupont et à son procureur de demander quand même une décision à la Cour d'Appel, au risque de débouter "par défaut" le ministère de la Justice. Depuis juillet 1970, l'inscription est faite, mais personne n'a bougé.

Pendant ce temps, ce règlement éminemment discutable envenime les relations déjà tendues entre le régime Drapeau et les citoyens. Le ministère de la Justice, qui a raison de présumer la loi légale, fraie la négligence coupable s'il tarde à produire sa propre argumentation à propos de ce règlement. D'autre part, une plus grande diligence de la partie adverse aurait depuis longtemps réglé le problème et ceci n'est guère glorieux pour la partie syndicale. C'est là le genre de dossier qu'il faut, pour maintes raisons, porter au passif de l'administration de la justice.

Deux autres réflexions s'imposent à propos de ce règlement. D'une part, il faut se demander si, sur un plan étroitement technique, les méthodes actuelles de contrôle des foules sont les meilleures. D'autre part, il faut presser le ministère de la Justice d'appliquer la recommandation qu'il formulait lui-même dans son livre blanc au sujet de l'ordre public.

Dans le contrôle des foules, Montréal a depuis longtemps choisi les méthodes américaines. Certes, les contextes diffèrent d'un pays à l'autre et on ne peut pas traiter une foule nord-américaine exactement comme les policiers londoniens se sont habitués à traiter les paisibles manifestants de Hyde Park. La toute proche Irlande enseigne d'ailleurs aux policiers britanniques à ne pas vanter la supériorité universelle de leurs méthodes. Pourtant, malgré ces nuances, il n'en demeure pas moins que les corps policiers québécois et particulièrement celui de Montréal ont joyeusement et aveuglément accepté la surenchère de l'équipement.

### propos d'actualité

Le rôle militaire du Canada dans la défense du continent nord-américain consiste à contribuer à la stabilité de la dissuasion en aidant les E.-U. à maintenir un réseau complet d'alerte et en participant activement, dans une certaine mesure, à la défense contre les bombardiers et les forces maritimes. La présence militaire du Canada dans le secteur de l'OTAN qui déborde les limites immédiates du continent nord-américain constitue un autre apport à la dissuasion. Elle aide à atténuer le risque d'une guerre mondiale soit déclenchée à cause d'un conflit dans un des points névralgiques de l'Europe ou de l'Atlantique-Nord, là où les super-

puissances ont des intérêts et où l'équilibre global est menacé.

Livre blanc sur la politique de défense, août 1971.

"A l'instar de l'homme de tous les temps, notre contemporain est souvent déchiré entre le désir de reconnaître effectivement le caractère aberrant de la violence et la tentation de lui accorder une respectabilité quand elle est mise au service d'une communauté fraternelle, d'une patrie ou de la justice.

(Lettre des évêques catholiques du Canada à l'occasion du centenaire de la Confédération, 7 avril 1967).

Laurent LAPLANTE

### La voix de l'expérience

—M. Lesage, vous disiez que les journalistes ne s'apercevraient de rien si je ne prenais jamais de décisions. Charles vient de m'apporter les journaux et je pense qu'il y en a trois ou quatre qui commencent à avoir des doutes...

—Robert, fais-moi confiance. Si tu penses que les autres jeunes de 37 ans ne seraient pas contents de faire partie du même triumvirat que Pierre Trudeau et Jean Drapeau.

—Oui, M. Lesage, mais l'éducation? —Écoute, Robert, j'avais dit: "Moi, Jean Lesage vivant, il n'y aura pas de ministère de l'Éducation". Je l'ai bien regretté, tu sais.

—Oui, M. Lesage, mais la fonction publique?

—Robert, je regrette encore d'avoir dit: "La Reine ne négocie pas avec ses sujets". Crois-moi, mieux vaut ne rien dire.

—Mais, M. Lesage, la constitution?

—Robert, pense à ce que j'ai dit en faveur de la formule Fulton-Favreau et tiens bien la langue.

—C'est bien beau, M. Lesage, mais à présent c'est Paul Desrochers qui s'en va faire des conférences sur la Baie James. J'ai l'air de quoi, moi?

—D'accord, Robert, ce n'est pas chic de la part de Paul et je vais demander à Jean Marchand de lui en parler. Mais continue à ne rien dire. Tu te souviens quand j'ai dit: "La nationalisation de l'électricité? Une idée personnelle de M. René Lévesque". On regrette longtemps des phrases comme celle-là, tu sais.

—M. Lesage, une grosse compagnie américaine me demande une suggestion pour nommer quelqu'un du Québec sur leur conseil d'administration.

—Robert, peux-tu dire un bon mot pour moi?

HORACE

des idées

des événements

des hommes

La réforme Benson

# Les vues de Québec sur la législation fiscale

par RAYMOND GARNEAU, ministre des finances

Lors de la conférence fédérale provinciale des ministres des Finances, tenue à Ottawa les 12 et 13 juillet 1971, j'ai fait connaître les vues du Québec concernant le projet de loi sur la réforme fiscale. A ce moment, j'ai déclaré que le Québec souscrivait, dans ses grandes lignes, à la réforme fiscale mise de l'avant par le gouvernement fédéral. Immédiatement, nous avons formé des équipes de travail en vue de l'étudier en profondeur et de préparer les amendements nécessaires à nos propres lois fiscales pour les harmoniser, dans la mesure du possible, avec la nouvelle loi fédérale.

A la même occasion, j'ai fait quelques commentaires sur certains points particuliers du projet de réforme. Certains de ceux-ci ont été clarifiés et d'autres ont surgi depuis lors. Aujourd'hui, je voudrais, dans le même esprit de coopération qui a animé le Québec tout au cours des différentes étapes de la réforme fiscale, mentionner quelques problèmes et proposer les solutions qui nous semblent appropriées dans les circonstances.

**L'impôt total ou les impôts séparés**

Plusieurs provinces ont exprimé leur préférence pour le régime actuel de l'impôt total de base avec dégrèvements pour impôts provinciaux. Lors de la conférence des premiers ministres provinciaux, tenue à Victoria en août dernier, les provinces qui étaient présentes à la réunion ont même adressé au Premier ministre du Canada une résolution dans ce sens.

Le régime actuel de l'impôt total (fédéral et provincial) facilite, comme ce fut le cas au cours de la dernière décennie, les transferts fiscaux aux provinces. Il n'implique aucune modification à la table des taux; il suffit tout simplement de modifier le nombre de points réservés à l'un et à l'autre gouvernement. En fait, on est passé de 10 points de l'impôt sur le revenu des particuliers en 1957 à 28 points en 1967. Pour son retrait de certains programmes à frais partagés, le Québec bénéficie de 22 points supplémentaires, soit en tout 50 points de l'impôt de base. Plusieurs provinces ont invoqué que, selon le régime proposé, le gouvernement fédéral devra, au contraire, changer sa table de taux chaque fois qu'il consentira un nouveau transfert fiscal aux provinces. Elles craignent que le gouvernement fédéral n'invoque cette difficulté pour refuser de nouveaux transferts fiscaux.

En pareil cas, le régime des impôts séparés serait le reflet d'une philosophie voulant que chaque ordre de gouvernement se débrouille avec ses problèmes.

Si le Québec n'a pas soulevé d'objection de principe à la nouvelle façon d'exprimer les impôts fédéral et provinciaux, c'est qu'il se refuse à croire que le gouvernement fédéral profiterait des modalités du régime fiscal proposé pour empêcher de nouveaux transferts fiscaux aux provinces. De même, la nouvelle façon d'exprimer l'impôt provincial ne nous semble qu'une modalité et non l'expression d'un nouveau principe ou un retour à une philosophie fiscale périmée où chacun fixerait

le niveau de ses impôts sans se soucier de l'action de l'autre.

En somme, nous eussions préféré conserver le régime actuel de l'impôt total (partagé entre les deux ordres de gouvernement). Toutefois, nous ne nous opposons pas au régime proposé des impôts séparés, pourvu que l'on ne s'en serve pas comme prétexte au refus de transferts fiscaux aux provinces et qu'il ne soit pas la manifestation d'une philosophie fiscale dépassée. Nous croyons que telle n'est pas l'intention du gouvernement fédéral. D'ailleurs, le régime proposé peut, tout aussi bien que l'autre, permettre les transferts fiscaux soit par une modification de l'échelle des taux, soit par l'utilisation de dégrèvements.

**La part des provinces**

En juillet dernier, le Québec a exprimé certaines réserves au sujet de l'équivalence entre la part provinciale de 30% selon la nouvelle formule et la part de 28% selon la formule actuelle de l'impôt de base. Malgré les explications qui leur ont été fournies, nos fonctionnaires ne manifestent pas le même enthousiasme que leurs collègues du gouvernement fédéral au sujet des recettes fiscales que produira le nouveau régime. Ils maintiennent qu'un taux de 32% serait plus réaliste. Je sais que plusieurs provinces manifestent les mêmes craintes que nous à ce sujet.

Mais ce n'est pas tout. Le taux de 30% qui a été suggéré par le gouvernement fédéral ne compensera pas les pertes de recettes fiscales que devront nécessairement subir les provinces en étant forcées de réduire leur impôt successoral. En d'autres termes, l'imposition des gains de capital au moment du décès d'un contribuable amènera des provinces à réduire leur impôt successoral sensiblement, peut-être même de l'abandonner. Ce qui ne fait pas perdre de vue, c'est que les provinces partageront avec le gouvernement fédéral l'impôt successoral dans une proportion de 75%, tandis qu'elles auront à peine 25% (40% pour le Québec) des recettes provenant de l'imposition des gains de capital. En conséquence, le gouvernement fédéral devrait tenir compte de ce nouvel élément dans la détermination de la part des provinces de l'impôt sur le revenu des particuliers. C'est une question de simple équité.

**La compensation pour le retrait**

A l'heure actuelle, en plus du dégrèvement général de 28% le Québec reçoit un crédit additionnel de 22% de l'impôt de base en compensation de son retrait de certains programmes à frais partagés. Lors de rencontres antérieures, le gouvernement fédéral s'est dit disposé à conserver le principe de ce dégrèvement, mais désire le maintenir à 22%.

Selon la nouvelle méthode de calcul de l'impôt provincial, ce n'est pas 22% que le gouvernement fédéral devrait consentir, mais bien 24%. En effet, selon les projections mêmes du gouvernement fédéral, l'ancien impôt de base aurait rapporté dans le Québec, en 1972, la somme de \$2,032

millions alors que le nouvel impôt fédéral donnera une recette de \$1,877 millions. C'est donc dire que le dégrèvement pour le retrait de certains programmes à frais partagés devrait être majoré en conséquence pour s'élever à 24% (2,032 x 22% = 23,8%, 1,877

On pourrait objecter que le Québec ne subirait aucune perte financière en acceptant une compensation fiscale de 22% au lieu de 24%, puisque la compensation monétaire serait augmentée d'autant. Un tel raisonnement irait complètement à l'encontre du principe même du retrait des programmes à frais partagés: le Québec désire percevoir ses propres impôts plutôt que de recevoir des compensations financières. C'est justement la raison pour laquelle il s'est retiré de certains programmes à frais partagés. Accepter une majoration de la compensation financière en retour d'une réduction de la compensation fiscale constituerait un pas en arrière qu'il ne peut accepter.

**L'impôt spécial de 15% sur les bénéficiaires non répartis**

Le projet de loi sur la réforme fiscale permettra aux compagnies de payer, à même leurs bénéfices non répartis au 31 décembre 1971, des dividendes qui seront libérés d'impôt entre les mains de leurs actionnaires. Il suffira pour la compagnie d'acquiescer à un impôt spécial de 15% sur ses revenus non répartis au 31 décembre 1971.

Des dispositions semblables existent dans la loi actuelle, mais elles sont plus restrictives. Nul doute que, dès l'entrée en vigueur de la nouvelle loi, de nombreuses compagnies se prévaudront de cette disposition plus généreuse. Les provinces seront de ce fait privées d'une recette fiscale importante provenant de dividendes qui auraient normalement été imposés entre les mains des actionnaires et qui ne le seront pas en vertu de l'impôt spécial de 15%.

Le Québec a toujours soutenu que les provinces devraient avoir leur part du produit de cet impôt de 15% qui est en somme un impôt sur le revenu. Dans le passé, le gouvernement du Québec a même dû recourir à un impôt spécial de même nature (2 1/4%) pour compenser la perte de recettes fiscales subie. Toutefois, le recours par le Québec à un impôt de cette nature constitue une double imposition et place ses contribuables dans une situation désavantageuse par rapport à ceux des autres provinces. Nous serions disposés à abandonner notre impôt de 2 1/4% si nous pouvions partager, sur une base équitable, dans le produit de l'impôt spécial de 15%. Cela constituerait un autre pas vers une meilleure coordination des impôts au Canada.

**L'imposition des entreprises minières**

Le Québec porte une attention particulière à son développement minier et il a participé activement à l'élaboration du nouveau régime fiscal auquel les entreprises minières seront dorénavant soumises. Il existe encore quelques points qui n'ont pas été solutionnés à notre satisfaction malgré les demandes répétées que nous avons faites.

En premier lieu, nous demandons que les dépenses en capital pour la construction de chemins de fer servant en majeure partie au transport du minerai soient admises dans le calcul de l'amortissement accéléré. Cela est particulièrement important pour le Québec, étant donné les sommes considérables que certaines de nos entreprises minières doivent affecter à la construction de chemins de fer pour l'acheminement du minerai des installations minières au port d'embarquement.

En second lieu, nous formulons de nouveau notre demande pour que les dépenses d'infrastructure soient incluses dans le calcul de l'épuisement gagné. En d'autres termes, les biens mentionnés au paragraphe (4) concernant l'amortissement accéléré (en y ajoutant la construction des chemins de fer) devraient être ajoutés au paragraphe (b) concernant l'épuisement gagné. (1)

**L'imposition des transactions internationales**

Dans un désir bien légitime d'éliminer certaines échappatoires fiscales, la réforme propose un ensemble de mesures très complexes qui, malheureu-

sement, risque de frapper des transactions tout à fait normales. Le Québec est très inquiet de l'effet nocif que pourront avoir ces mesures, en particulier les articles 91 à 95, sur le développement de bon nombre de compagnies canadiennes à caractère multinational; nous en avons plusieurs Québec.

De même, le Québec s'inquiète des dispositions qui veulent que les dividendes de compagnies étrangères affiliées soient imposables si le pays où elles sont situées n'a pas signé de convention fiscale avec le Canada. Or, plusieurs de nos entreprises multinationales possèdent des filiales dans des pays avec lesquels le Canada ne signera probablement pas de convention fiscale. Dans les cas où il s'agit de transactions commerciales de bon foi, l'exemption devrait être consentie.

Je conviens que toute cette question des aspects internationaux de la fiscalité est fort complexe. C'est pourquoi elle devrait faire l'objet d'une étude conjointe du gouverne-

ment fédéral et des provinces. Il ne faudrait pas risquer de nuire au développement de nos grandes entreprises à caractère multinational au moment où elles sont en proie à de grandes difficultés sur les marchés internationaux.

**La garantie des recettes fiscales**

Le Québec désire réitérer sa demande concernant la garantie de recettes fiscales. Etant donné l'incertitude qui entoure nécessairement une réforme d'une telle envergure, une garantie de cinq ans ne nous semble pas exagérée.

En juillet dernier, le Québec a demandé que la garantie s'applique également à l'impôt successoral. Il est bien évident que si la part des provinces, ainsi que je viens de l'expliquer plus haut, était majorée pour tenir compte de la perte des recettes fiscales provenant de l'impôt successoral, la garantie demandée à cet égard deviendrait moins urgente.

**Le ministre des finances du Québec a présenté lors de la conférence fédérale-provinciale tenue à Ottawa les 12 et 13 novembre derniers le point de vue de son gouvernement sur les effets de la réforme fiscale du gouvernement central. Voici le texte intégral de cet exposé.**



**Les coopératives et les caisses populaires**

La nouvelle législation a pour effet d'augmenter sensiblement le fardeau fiscal des coopératives en prévoyant plusieurs restrictions au versement des ristournes. En outre, les caisses populaires deviendront imposables pour la première fois.

Récemment, des amendements ont dû être apportés en vue de tenir compte du caractère particulier de ces institutions. D'autres sont nécessaires. C'est ainsi que l'application des dispositions qui permet aux petites entreprises de jouir d'un taux d'imposition de 25% ne tient aucunement compte de la structure de capital des caisses populaires. Malgré les nouveaux

amendements proposés, il faudrait prévoir une méthode différente pour le calcul du plafond de surplus accumulé leur donnant droit à ce taux différentiel de 25%. De plus, la définition des placements éligibles en vertu de l'article 189 du bill C259 devrait être les mêmes que ceux qui sont définis dans les lois provinciales qui régissent les opérations des caisses d'épargne et de crédit. Le Québec s'intéresse au plus haut point au fardeau fiscal que devront supporter ces institutions en raison du rôle important qu'elles jouent chez nous tant sur le plan social que sur le plan économique.

**L'industrie des pâtes et papiers**

L'examen de la situation de

l'économie au Canada indique que certains secteurs sont dans une situation extrêmement difficile. C'est principalement le cas de l'industrie des pâtes et papiers. Je sais que cette industrie déploie, à travers tout le Canada, des efforts considérables en vue d'améliorer sa productivité. Pour sa part, notre gouvernement vient de différer le paiement de ses droits de coupe pour aider les entreprises québécoises de ce secteur à traverser une période difficile.

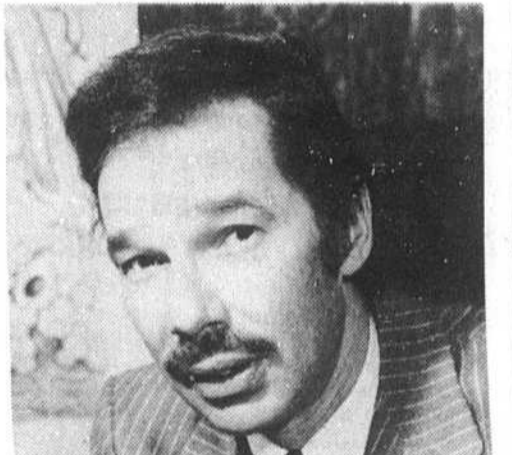
Il reste cependant que les entreprises des pâtes et papiers doivent vendre la très grande partie de leur production sur les marchés internationaux où elles sont en con-

Suite à la page 12

## Y A-T-IL DE QUOI S'ARRACHER LES CHEVEUX?

### UN SPÉCIALISTE NOUS RÉPOND:

Perdre ses cheveux est la hantise de plusieurs d'entre nous, pour beaucoup d'autres c'est une réalité de tous les jours. La calvitie recrute ses victimes dans le monde entier, chez nous au Québec, 40% de la population est aux prises avec ce problème. Quelle est la solution à apporter à ces gens? Plusieurs compagnies se spécialisent dans les traitements du cuir chevelu. Pour celui qui est atteint de calvitie partielle, les questions sont nombreuses: où s'adresser, combien cela va-t-il coûter, quels seront les résultats? Afin de nous documenter, nous nous sommes rendus au Centre Capillaire Pierre, sis dans l'édifice Place Canadienne, angle Sherbrooke et Berri. Dirigé par Monsieur R.-A. Pierre, ses bureaux occupent un local fort moderne, vaste et propre, l'atmosphère y est amicale et chaleureuse. Le client s'y sent vite à l'aise, les membres du personnel polis, courtois, professionnels de leur métier savent aborder le problème de chacun, et vous mettre en confiance. Monsieur Pierre s'est prêté à notre demande de nous accorder son temps pour répondre à nos questions sur les traitements du cuir chevelu.



- Q. Croyez-vous qu'une personne dépourvue de cheveux puisse, selon certaines annonces publicitaires, redévelopper une nouvelle chevelure?
- R. Absolument pas et y croire serait faire preuve de crédulité.
- Q. La calvitie est-elle en régression ou en progression?
- R. D'après tout ce qu'on peut constater, nous croyons qu'elle aurait plutôt tendance à augmenter, à moins que l'on ne prenne conscience de ces problèmes-là, aujourd'hui.
- Q. La publicité est-elle toujours honnête et n'est-elle pas enclivée à l'exagération?
- R. Certes, il y a des annonces qui sont exagérées et même peuvent friser l'improbable. Il appartient à la personne intéressée de bien se renseigner et de comparer. Elle ne doit pas se jeter tête première sans avoir mesuré le pour et le contre.
- Q. Vous critiquez-t-on?
- R. Qui ne l'est pas?
- Q. Qui mais encore, dans quelle proportion l'êtes-vous?
- R. On critique facilement par envie ou jalousie ceux qui réussissent. C'est tellement humain et ce n'est pas nouveau.
- Q. Ce n'est pas une réponse. Critiquez-vous vos textes publicitaires?
- R. Oui et de plus on aime déformer ce qu'on y imprime. Par exemple, nous affirmons que nous ne pouvons faire pousser des cheveux; personne d'ailleurs ne peut le faire. Au départ nous ne traitions pas les cheveux et, malgré ce que certains affirment, prenant leurs rêves pour des réalités, nous ne promettons pas des crinières de lion.
- Q. Des personnalités politiques, artistiques ou Industrielles pourraient-elles néanmoins se faire pousser des cheveux, étant donné que le facteur monétaire n'est pas un obstacle pour elles?
- R. Une calvitie causée par une alopecie séborrhéique, partielle ou complète, ne peut absolument pas être guérie, nous entendons par là une repousse complète. Autrement dit, la calvitie d'un riche ou d'un pauvre est irréversible et jusqu'à ce jour il n'existe pas de soins valables dans ces cas et il serait naïf de vouloir y croire.
- Q. Vous ne croyez donc pas aux miracles capillaires?
- R. Non, nous ne croyons pas aux miracles.
- Q. Les personnes atteintes de calvitie complète en sont-elles affectées dans leur vie quotidienne?
- R. Certainement pas au point de vue santé physique, mais cela peut les affecter du côté moral ou psychologique.
- Q. Que conseillez-vous à une personne chauve?
- R. Diverses solutions: une perruque ou éventuellement une greffe de cheveux.
- Q. Parlez-vous de la greffe de cheveux?
- R. La greffe des cheveux est avant tout un acte médical et seul un médecin spécialiste est qualifié pour vous exposer ses théories à ce sujet.
- Q. Est-ce dispendieux?
- R. Oui, très dispendieux.
- Q. Les résultats en sont-ils garantis?
- R. Nous l'ignorons, c'est au médecin de le dire.
- Q. Posez-vous des actes médicaux?
- R. Non. Dire qu'une personne a une séborrhée ne constitue pas un acte médical. Un coiffeur ou un pharmacien peut également le dire, même un profane.
- Q. Employez-vous des formules sous prescription?
- R. Non, prescrire de telles formules est un acte médical.
- Q. Préparez-vous vous-mêmes vos formules?
- R. Non, c'est illégal. Nous employons des produits fabriqués par des laboratoires reconnus qui travaillent suivant les normes gouvernementales.
- Q. Faites-vous signer des contrats offrant des garanties à vos clients?
- R. En 15 années d'activité, nous n'avons jamais fait signer de contrats avec ou sans garantie et sous quelque forme que ce soit.
- Q. C'est étrange, divers bruits ont déjà couru à ce sujet.
- R. C'est possible dans le cas d'autres centres capillaires, mais nous vous affirmons que cela ne s'est jamais produit chez nous. Nous ne vendons ni télévisions ni automobiles.
- Q. Je suppose que vos traitements doivent coûter plusieurs centaines de dollars pour couvrir une période de assez longue?
- R. Vous croyez?
- Q. Ce n'est pas une réponse.
- R. Les traitements s'étendent sur une période de 7 à 8 mois, comprenant visites mensuelles au Centre, formules, remplacement ou modification de ces dernières, et en fin de compte 6 mois de contrôle.
- Q. C'est valable, mais ceci ne nous dit pas le prix?
- R. Disons que le prix peut varier de \$190 à \$290 pour 14 mois de traitement.
- Q. J'avais l'impression que c'était plus onéreux que cela.
- R. Bien sûr... Si vous lisez certaines enquêtes faites en sens unique par des informateurs incomplètement renseignés...
- Q. Vos services doivent-ils être payés comptant?
- R. Non, ils peuvent être payés en 2 ou 5 versements.
- Q. Un client doit-il s'engager pour 8 mois?
- R. Non, il est libre de prendre une série de traitements pour une durée de 3 à 4 mois, avec visites mensuelles au Centre, et de décider ensuite de la marche à suivre.
- Q. Vos frais de bureaux et d'administration doivent être très élevés?
- R. Oui.
- Q. Selon vous, les traitements donnés par votre Centre sont-ils dispendieux?
- R. Non, ils sont les moins dispendieux du monde occidental.
- Q. Lavez-vous la tête de vos clients?
- R. Non, seuls les coiffeurs sont autorisés à le faire.
- Q. Avez-vous des clients qui estiment les traitements très onéreux?
- R. Cela peut arriver dans le cas d'une personne qui vient au Centre pour une visite initiale, se fait quelques traitements à domicile, mais ne vient pas une fois par mois au Centre pour une visite de contrôle ni ne bénéficie de son année de contrôle.
- Q. Insistez-vous auprès de vos clients sur le sérieux qu'ils ont à respecter quant à l'application des traitements?
- R. Bien sûr. Nous insistons sur la discipline, la régularité et la durée des traitements. Nous leur faisons remarquer qu'il ne sert à rien de partir en lion et d'arriver en mouton.
- Q. Voulez-vous dire que si les traitements ne sont pas appliqués régulièrement, cela peut influencer les résultats?
- R. Certainement, c'est l'évidence même.
- Q. Pensez-vous que dans votre domaine il y ait des profiteurs qui exploitent la crédulité et l'expérience des gens?
- R. C'est possible, mais cela peut également se produire dans d'autres corporations.
- Q. Croyez-vous que les recherches conduiront à la découverte de nouvelles formules capables de combattre la calvitie héréditaire et l'alopecie complète?
- R. Les recherches se poursuivent dans tous les laboratoires spécialisés en cosmétologie et autres, dans le but d'arriver à faire repousser les cheveux, mais à notre avis, si l'on obtient des progrès dans le mode d'emploi des formules, leur pénétration et les résultats plus rapides qu'assurent la conservation de la chevelure existante, nous ne croyons pas à la repousse d'une façon généralisée dans le cas de calvitie complète en employant le produit X ou Z. Ceci n'est qu'une opinion personnelle et non une affirmation.
- Q. Peut-on vaincre un début de calvitie?

- R. Oui, à condition d'avoir recours très rapidement à des mesures adéquates, d'avoir patience et discipline. On réussit du moins à empêcher une progression désastreuse.
- Q. Tenant compte de vos réponses, nous devrions conclure que vous êtes convaincus que vous faites le maximum pour ceux qui viennent voir vous. Sont-ils tous satisfaits de vos services?
- R. Dans la grande majorité des cas, la réponse est oui. Mais comme dans tous les domaines, il y a toujours un pourcentage d'échecs.
- Q. Lorsque vous avez un échec, remboursez-vous l'argent déboursé pour les traitements?
- R. Non, car même dans ce cas nous aurons mis tout en oeuvre; notre temps, celui de nos techniciens, nos frais d'administration et nos formules. Néanmoins, nous outre-passerons nos engagements en gardant ce client pendant parfois une année supplémentaire, sans frais additionnels, et bien souvent nous constaterons finalement une réaction positive. Mais, dans ce domaine, le facteur récidive est toujours présent.
- Q. Nous croyons savoir que des problèmes du cuir chevelu sont parfois causés par des désordres hormonaux, glandulaires ou physiologiques. Comment traitez-vous alors vos clients?
- R. Lorsque nous pensons que de semblables causes interviennent, nous dirigeons d'abord le client vers son médecin traitant, et de notre côté, nous lui recommandons un traitement approprié à l'état de son cuir chevelu.
- Q. Avez-vous des clients qui acceptent de se faire traiter chez vous après avoir suivi ailleurs des traitements sans résultats, pour lesquels ils ont déjà dépensé une certaine somme?
- R. Evidemment oui, car lorsqu'il vient chez nous, ils sont très étonnés du montant modeste qui leur est demandé pour être suivis aussi longtemps d'une façon individuelle et régulière. Ils sont également très surpris que les soins ne se limitent pas à un liquide quelconque accompagné d'un shampooing.
- Q. Les gens viennent-ils vous voir uniquement grâce à votre publicité?
- R. Il est évident qu'une bonne partie de la clientèle est amenée par la publicité, mais une information honnête et logique est indispensable. Nous avons également le plaisir de mentionner que 40% des gens viennent sur recommandation d'anciens clients ou de clients actuellement en traitement.
- Q. Vous estimez-vous les seuls, en tant que Centre, Clinique ou Institut Capillaire, à donner des traitements valables?
- R. Pas de commentaires. Si l'on ne veut pas être jugé, ne jugeons pas les autres.
- Q. Comment expliquez-vous que les Instituts capillaires en général font souvent l'objet de critique ou de doute quant à compétence et à leur honnêteté?
- R. Il faut reconnaître que de tous temps il y a eu des abus dans le domaine des traitements du cuir chevelu. Comme nous l'avons déjà dit, une personne désireuse de mettre fin à son problème capillaire doit se renseigner sérieusement sur l'Institut capillaire à qui elle va confier son cas. Elle ne doit pas se laisserurrer par des promesses fallacieuses. Elle doit comparer les prix demandés et les services offerts.
- Q. Pensez-vous que vos compétences dans le domaine du cuir chevelu répondent aux normes modernes de la science capillaire?
- R. Certainement, car 15 années de services exclusivement consacrés aux problèmes du cuir chevelu avec la collaboration de laboratoires reconnus nous permettent d'affirmer une telle réponse.
- Q. Pensez-vous qu'il devrait y avoir un contrôle gouvernemental sur les cliniques capillaires?
- R. Certainement, comme sur toutes les corporations professionnelles.

**ERRATUM**

L'ANNONCE DU CENTRE DU DISQUE MONTROSE PARUE MARDI LE 2 NOVEMBRE DEVAIT SE LIRE COMME SUIT

**COLUMBIA Sp. 4<sup>35</sup>**  
AU LIEU DE 4.79

**GAMMA Sp. 4<sup>79</sup>**  
AU LIEU DE 4.39

**CENTRE DU DISQUE MONTROSE**

3162 est, Bélanger Montréal 408 RA. 9-2833

**L'imposition des transactions internationales**

Dans un désir bien légitime d'éliminer certaines échappatoires fiscales, la réforme propose un ensemble de mesures très complexes qui, malheureu-

**Centre Capillaire Pierre**

EDIFICE PLACE CANADIENNE

450 est, SHERBROOKE, angle Berri - Suite 390 - Tél. : 288-3823 - 288-7378 - 288-1424

Sortie de Métro Sherbrooke-Berri Mardi au vendredi - 10h. a.m. à 8h. p.m. - Le samedi, 10h. a.m. à 4h. p.m.

## Mme Tito admire des oeuvres d'art

OTTAWA (PC) — Mme Jospin Broz Tito, épouse du président yougoslave, a déclaré hier aux dirigeants de la Galerie nationale du Canada qu'ils pouvaient être fiers de détenir une si belle collection d'oeuvres d'art.

Accompagnée par Mme Roland Michener, épouse du gouverneur général, d'un groupe de personnalités féminines et de quelques agents de sécurité, Mme Tito a passé près de deux heures à la Galerie à admirer des toiles européennes et canadiennes.

Bien que la visiteuse comprenne et parle un peu l'an-

glais, elle a avoué qu'elle préférerait profiter des services d'un interprète pendant ses déplacements officiels.

Mme Tito a été guidée dans sa visite par M. Joseph Martin, directeur adjoint de la Galerie, et par M. R. H. Hubbard, curateur de l'édifice.

Ces derniers ont remis à Mme Tito un exemplaire de la nouvelle histoire de la Galerie nationale, écrite par Jean Sutherland Boggs. Mme Boggs, qui est directrice de la Galerie, se trouvait à Toronto où elle donnait une conférence.

## Nominations au Soleil

QUEBEC (PC) — M. Gabriel Gilbert, président et directeur général du quotidien québécois Le Soleil, a annoncé la nomination de M. Florian Sauvageau au poste de secrétaire de la rédaction, en remplacement de M. Hubert Potvin, qui avait remis sa démission le 25 mars dernier.

M. Sauvageau, qui entrera en fonction à compter du 1er janvier aura comme premier adjoint M. Guy Rondeau qui aban-

donnera son poste de directeur intérimaire de l'Office d'information et de publicité du Québec à la fin de décembre.

M. Sauvageau est chargé de cours en information à l'université Laval; il a poursuivi des études en information en Europe et à l'université de l'Illinois.

MM. Sauvageau et Rondeau avaient déjà occupé des postes de direction au service de la rédaction du Soleil.

## la mode



La Boutique Soleil présente sa collection automne-hiver ce soir à l'auberge Handfield à Saint-Marc-sur-Richelieu. La Boutique Soleil se présente sous plusieurs visages dont celui de la mode. Mais elle envisage la mode comme à une façon de s'exprimer, autant de la part du concepteur que du consommateur. Mme Paule Guité s'occupe plus spécialement de ces visages de la mode. Elle choisit des créateurs et exécutants avec qui elle travaille en étroite collaboration. Par exemple, Trixi, qui conçoit et produit des jupes exclusivement pour la Boutique Soleil. Elles sont produites à un exemplaire unique. Sa façon de traiter les beaux velours de couleurs infiniment variées et les lainages imprimés est tout à fait originale. Les jupes de Trixi donnent l'impression de vous envelopper d'un tableau qui bouge et vit avec vous.

## le consommateur

# Il vous en coûte 33% de plus pour bien ruminer vos problèmes

par André Tardif

Les Américains, incapables d'accroître leurs profits à cause du gel des prix décrété par leur président, sont-ils en train de le faire sur le dos des Canadiens, des Québécois du moins? Voici quelques constatations qui ne manquent pas de me troubler.

Exemple no 1 — Saviez-vous, cher lecteur, qu'il vous en coûte maintenant 33,3% de plus pour bien ruminer vos problèmes? En effet, sans crier gare, la maison Adams, fabricante de la gomme à mâcher Chiclets, vient de nous infliger cette augmentation de façon plutôt insidieuse.

Voici comment elle s'y est prise. On vous vendrait jusqu'à récemment une boîte de 20 morceaux pour 10 cents, donc un demi-cent la pièce. On vous vend maintenant, pour le même prix, une boîte dont la présentation est légèrement améliorée pour vous mieux faire digérer la gomme quand vous l'avalez sous le coup de l'émotion, mais qui ne contient plus que 15 pièces, donc à 0,67 cent la pièce: augmentation de 33,3 pour cent.

Exemple no 2 — Pepsi-Cola augmente de 15 cents le coût de 24 bouteilles de 10 onces à votre marchand. Kik augmente aussi ses prix, mais il n'y a là rien de surprenant puisqu'il s'agit d'une division de Crush International, elle-même en voie d'être contrôlée par PepsiCo, entreprise toute puissante.

Chez Coca-Cola, on vous répond qu'il n'est pas question d'augmentation, non plus que chez Seven-Up. Mais allez-y voir. Mon marchand me dit que "Coke" a déjà augmenté ses prix et que son vendeur Seven-Up lui confie que ce n'est qu'une question de jours.

Voyez-vous, cher lecteur, ce n'est pas bon, pour les entreprises de boissons gazeuses comme pour celles d'autres secteurs, d'augmenter les prix tous en même temps.

Cela pourrait laisser perplexes le ministre fédéral de la justice, et Dieu sait qu'on ne voudrait, pour rien au monde, qu'il décide de se mettre le nez là-dedans. Quand on est division d'une entreprise américaine, on n'est nullement obligé de produire un rapport financier public.

Chez Pepsi, on vous dit que l'augmentation représente à peu près cinq pour cent. Cela frise plus le sept que le cinq, si vous faites un rapide calcul. En effet, bon prince, Pepsi "suggère" au marchand de revendre ses bouteilles à six pour 69 cents, ce qui, sur la caisse de 24, ne lui laisserait qu'un mince profit d'un cent par caisse, contre les 15 cents de la compagnie. Mon marchand n'est pas plus fou qu'un autre. C'est 70 cents qu'il revendra ses six bouteil-

les, qui ne lui ne donnera quand même que cinq cents de profit.

Compte tenu d'une augmentation identique de 15 cents la caisse il y a un an à peine, le profit est donc accru d'au moins 12 pour cent en un an. Chez Pepsi comme ailleurs, on vous répondra qu'il n'y a pas moyen de faire autrement, à cause des augmentations de salaires aux vendeurs et aux employés de l'usine, ainsi que du coût accru des bouteilles et du sucre liquide.

Exemple no 3 — Enfin, pour couper court, il y a l'augmentation du fromage. D'accord, le lait, élément de base, a subi une forte hausse récemment qui affecte tous les sous-produits. Mais quand même? Quand vous payez une livre de

Kraft "P'tit Québec" quelque chose comme 87 cents un jour et qu'il coûte environ \$1,08 le lendemain, c'est à vous en arracher les cheveux.

Mon épicière me confie qu'il ne sait plus où donner de la tête. Les prix fluctuent de semaine en semaine. "On baisse le coût de 10 articles, puis c'est celui de 150 autres qui augmente.", dit-il.

C'est à se demander si devant l'inertie de nos gouvernants, M. Nixon ne devrait pas traverser la frontière et venir nous imposer aussi son gel des prix. D'ailleurs, on pourrait difficilement l'accuser d'ingérence, car la majorité des entreprises canadiennes ne répondent d'ailleurs plus qu'à son seul gouvernement.

## \$8.5 millions de plus aux producteurs de lait

OTTAWA (PC) — Le ministre de l'agriculture, M. Olson, a annoncé, hier aux Communes, que la Commission canadienne du lait venait de réduire à \$0,10 les 100 livres de lait industriel la retenue destinée au financement des livraisons excédentaires sur les marchés étrangers.

M. Olson a précisé que cette décision permettrait une augmentation des revenus des producteurs laitiers de l'ordre de \$8,5 millions.

Cette retenue était de \$0,26 le 100 livres de lait pour les livraisons faites en avril et mai et de \$0,20 pour celui qui commença en juin.

La réduction du taux de cette retenue est rétroactive au 1er avril. Le ministre a expliqué que cette réduction avait été rendue possible en raison de l'amélioration des marchés pour les produits laitiers tant au pays qu'à l'étranger.

L'annonce de M. Olson a été accueillie avec satisfaction par les partis de l'opposition.

M. Harry A. Moore (PC) — Wetaskiwin, lui-même producteur laitier, a dit espérer que ce changement marquera la fin de la politique agricole du gouvernement qui a, selon lui, chassé bon nombre de producteurs laitiers de cette industrie.

Il s'est aussi dit satisfait de constater que les prix des produits laitiers sont de plus en plus fermes sur les marchés étrangers.

De son côté, M. Alf Gleave (NPD —

Saskatoon-Biggar) a souhaité que le gouvernement veuille à distribuer une partie des produits laitiers excédentaires aux citoyens qui sont économiquement démunis.

Enfin, M. Adrien Lambert (CS — Beloeil) a félicité la Commission canadienne du lait pour sa décision qui, selon lui, a été rendue possible grâce aussi à la collaboration des producteurs laitiers eux-mêmes.

## Annibal à la mode US

WASHINGTON (AFP) — Plus heureux qu'Annibal, deux sénateurs américains sont arrivés hier au Capitole à dos d'éléphant.

M. Hugh Scott et M. Richard Schweiker, tous deux sénateurs de l'Etat de Pennsylvanie, ont été accueillis en triomphateurs par les quelque 300 touristes et curieux qui les ont vus arriver sur la grande esplanade du Capitole non pas dans leur limousine habituelle mais sur deux éléphants empruntés au cirque Barnum.

C'était le résultat d'un pari qu'ils avaient fait avec leurs deux collègues de l'Etat du Maryland lors de la finale du championnat de base-ball des Etats-Unis. L'équipe des "Pirates" de Pittsburgh avait finalement battu celle des "Orioles" de Baltimore.

L'éléphant est la mascotte du parti républicain auquel appartiennent les deux sénateurs de Pennsylvanie.

Advertising and Sales Executive Club of Montreal présente



## LES "SÉRIES MONDIALES DU MARKETING" 1971

Une journée complète consacrée à la présentation de cas concrets de mise en marché

17 NOVEMBRE  
HÔTEL REINE ELISABETH

Les conférenciers sont:

• Aldei J. Gagnon

Président, C.I.P. Homes Limited

Le Marketing de l'immeuble — une vue dynamique pour un besoin vital.

• Frank A. Spangenberg

Vice-président et Directeur général

McGraw-Hill Information Systems Company

of Canada Limited

"Soyez un frappeur de .500 en communications"... ce qui vous coûte le plus cher dans le marketing c'est la perte de profit sur les commandes que vous ne pouvez obtenir.

• René Bouthillier

Directeur du marketing

Coopérative Agricole de Granby

Yogurt Yoplait

Comment une mise en marché dynamique peut créer une demande sans précédent pour un nouveau produit de l'alimentation.

• John Scott

Rédacteur senior et Assistant spécial à l'Editeur

Time Magazine, New York.

Le dessous du développement fantastique du Japon comme puissance mondiale dans l'industrie et le marketing.

• Philip Hobel

Président, Hobel-Leitman Productions

Venant du producteur "Here Come the Seventies"... la mise en marché impliquant les secteurs sociaux des années soixante dix.

• Joe Dunleavy

Directeur du Marketing, Watrous International

Industries Limited

Comment l'application de "Know How" du marketing canadien dans le domaine spécialisé du bâtiment a créé un nouveau succès.

• Dennis Gill

Président, Sunfours Limited

Une agence de voyages secondée par une banque crée un nouveau concept dans la mise en marché des loisirs.

## CONFÉRENCIER AU DÉJEÛNER

Gerry Patterson

Président, Sports Administration Inc.

LE MARKETING ET LES SUPER-ÉTOILES

Comment lanceriez-vous sur le marché un Jean Beliveau? Est-ce que vendre Rusty Staub est le rêve d'un expert en marketing? Comment aideriez-vous Nancy Greene à convertir une médaille olympique en une brillante carrière? Les problèmes, les défis, les occasions dans le marketing et la direction de carrières commerciales des personnalités sportives de grande renommée.

## MODÉRATEURS DU PROGRAMME

2 personnalités bien connues à la TV, MM. Claude

Boulard et Jack Curran.

IMPORTANT — N'oubliez pas le 17 novembre. Venez entendre les maîtres de la mise en marché vous expliquer des cas concrets. Si seulement vous pouviez retenir une seule idée utilisable dans votre propre compagnie — vous n'auriez pas perdu votre temps.

Retenez le 17 novembre pour de nouvelles idées...

Enregistrez-vous dès maintenant pour

"LES SÉRIES MONDIALES DU MARKETING"

Heure: 8 a.m. à 5 p.m. Endroit: Hôtel Reine Elisabeth

Prix: Membres ASECM \$30,00 — Non-Membres: \$37,50

Incluant petit déjeuner 8 a.m. déjeuner

et la journée entière dans les ateliers.

TRADUCTION SIMULTANÉE

PRIX DE PRÉSENCE

Réservez aujourd'hui

en téléphonant au:

866-1668

ou postez ce coupon

Advertising and Sales Executives Club of Montreal  
Chambre 369, Hôtel Reine Elisabeth, Montréal

Veuillez réserver... sièges pour "Les séries mondiales sur le Marketing" — 1971, 17 novembre.

NOM .....

TITRE .....

COMPAGNIE .....

ADRESSE .....

TÉLÉPHONE .....

Me facturer  Facturer la compagnie  Chèque inclus  GN

## ÉTUDIANTS

Nous vous proposons un abonnement au DEVOIR pour la nouvelle année scolaire. Aussi nous vous invitons à compléter ce coupon et à nous le faire parvenir dès maintenant accompagné de votre cheque ou mandat de poste payable à l'ordre de LE DEVOIR, C.P. 6033, Montréal 101, P.Q.

Les tarifs sont les suivants:

DURÉE	CANADA	ÉTATS-UNIS
7 MOIS	\$22.00	\$24.00
8 MOIS	\$24.00	\$27.50
9 MOIS	\$27.00	\$31.00
10 MOIS	\$30.00	\$34.50

Ci-inclus \$..... pour un abonnement de... mois

à partir du..... 1971.

NOM .....

ADRESSE .....

.....

**Vous avez les moyens de prendre deux fois plus de leçons d'Anglais**

EN NOVEMBRE ET EN DÉCEMBRE SEULEMENT

appelez

**Berlitz**  
cours d'Anglais  
services de traduction

2055 rue Peel, Montréal - 288-3111

50 Place Crémazie, Montréal - 387-2546; 207 rue Richelieu, St-Jean - 346-6100 Ouvert en semaine jusqu'à 8:30 p.m. Le samedi jusqu'à 1 p.m.

## Les Obligations d'Épargne du Canada

**7.19% RENDEMENT ANNUEL MOYEN À L'ÉCHÉANCE**

**...mais faites vite!**

Après le 15 novembre, elles vous coûteront plus cher car vous devrez payer l'intérêt couru.



La police de l'Ulster est réarmée

# Londres se prépare à durcir les opérations contre l'IRA

LONDRES (AFP) — Le gouvernement britannique s'attend à une détérioration rapide et spectaculaire de la crise irlandaise et deux faits viennent confirmer que selon Whitehall la violence en Ulster ne fera qu'augmenter au cours des prochaines semaines et que la lutte contre l'IRA doit en conséquence être renforcée jusqu'à l'écrasement de l'armée républicaine irlandaise clandestine.

D'une part Lord Carrington, ministre de la défense, a déclaré hier après-midi devant la Chambre des lords que "beaucoup de sang" coulerait en Irlande du Nord avant qu'une solution soit trouvée et que le conflit s'étendrait au territoire de la Grande-Bretagne.

D'autre part, la police de l'Ulster (la Royal Ulster Constabulary) sera entièrement réarmée, deux ans après son désarmement sur l'ordre de Londres. La décision en a été annoncée hier.

Le ton alarmiste de lord Carrington, qui n'a pas hésité à qualifier la guérilla en Ulster de plus meurtrière encore que les conflits de Malaisie, de Chypre ou d'Aden, devraient préparer l'opinion à un durcissement des opérations militaires en Irlande du nord et à l'adoption de mesures draconiennes, dont la nature reste à déterminer.

Le ministre de la défense, qui est l'un des conseillers les plus écoutés du premier ministre, M. Edward Heath, a également prédit que la campagne des "criminels sans principes et sans pitié" de l'IRA s'étendrait au territoire métropolitain.

Lord Carrington faisait évidemment allusion aux deux attentats de dimanche matin, l'un contre la tour des télécommunications en plein centre de Londres et l'autre contre une caserne située à quelques centaines de mètres de Scotland Yard.

Rien cependant ne prouve que l'IRA soit responsable de ces attentats, qui n'ont d'ailleurs fait aucune victime. Tout au contraire, les deux branches de l'organisation clandestine ont rejeté toute responsabilité, tandis que la "brigade de la colère" — groupement anarchiste anglais — revendiquait la responsabilité de ces opérations. Selon les observateurs, l'IRA est consciente du fait qu'une campagne terroriste en Angleterre, loin de servir leur cause provoquerait une réaction hostile dans une opinion britannique jusqu'à présent relativement indifférente à ses activités. Quoi qu'il en soit, les incidents se multiplient.

La police a fait évacuer hier la cathédrale de Canterbury après une alerte à la bombe. Dix incidents du même genre se sont produits à Londres dans la même journée.

Un coup de téléphone anonyme avait annoncé aux policiers qu'un engin explosif avait été placé dans la cathédrale. Ils ont fait sortir les fidèles et découvert un paquet qui pourrait effectivement être une bombe.

La tour des postes a également été évacuée après un autre coup de téléphone anonyme indiquant qu'une machine infernale allait "tout faire sauter".

Mais une fouille minutieuse n'a pas permis de la découvrir.

Même fausse alerte à l'aéroport de Heathrow où 2,000 personnes ont dû un moment quitter les bâtiments.

Les huit autres alertes, qui étaient également de mauvaises plaisanteries ont eu lieu dans des bureaux de la City.

En Ulster, l'explosion d'une bombe a retardé à gravement endommagé hier soir, l'hôtel "Carlton" de Beelch dans le comté de Fermanagh, à vingt mètres à peine de la frontière avec l'Eire.

Les auteurs de l'attentat avaient prévenu la direction de l'hôtel, par téléphone, quelques minutes avant l'explosion.

Le bâtiment a pu être évacué à temps. Seul un policier qui se trouvait dans les parages a été légèrement blessé par des éclats de verre.

A Belfast, M. Brian Faulkner, premier ministre du gouvernement du Stormont, a démenti formellement hier après-midi qu'une partie de ses pouvoirs pourrait lui être retirée et transférée à Westminster. Il répondait ainsi aux spéculations selon lesquelles le gouvernement de Londres, déjà responsable des opérations militaires, pourrait prendre directement en charge l'ensemble des opérations de police en Ulster.

M. Faulkner a affirmé qu'une telle solution était la pire des éventualités et que l'administration directe de la province serait préférable à de telles demi-mesures.

informations

internationales

## La Chine fait cause commune avec les pays à systèmes politiques différents

PEKIN (AFP) — La Chine a fait hier un pas en avant vers les Nations unies en déclarant qu'elle faisait cause commune avec les pays à systèmes politiques différents, "pour le progrès de l'humanité".

M. Chi Peng-Fei, ministre des affaires étrangères par intérim, a porté un toast à la "cause commune et au progrès de l'humanité", en s'adressant aux chefs de mission diplomatique d'une soixantaine de pays représentés en Chine populaire, qu'il avait invités à un banquet pour fêter le succès de Pékin à l'ONU.

C'est la première fois, notent les ob-

servateurs, que Pékin s'identifie aussi pleinement à d'autres membres de la communauté mondiale ayant des régimes différents.

Le ministre a en outre réaffirmé que les peuples du monde "veulent la révolution" de même que "les pays veulent l'indépendance et les nations la libération". Comme par le passé, a-t-il dit, la République populaire de Chine se tiendra aux côtés de tous les pays et peuples épris de paix et de justice et luttera de concert avec eux pour la sauvegarde de l'indépendance et de la souveraineté nationale de divers pays, la dé-

fense de la paix internationale et le progrès de l'humanité".

M. Chi Peng-fei a d'autre part souligné que le vote de la semaine dernière à l'ONU reflète le désir des peuples "d'entretenir l'amitié avec le peuple chinois" et "montre avec force que le monde d'aujourd'hui est dans une époque de grands changements".

"Les agissements despotiques d'une ou deux superpuissances pour contrôler les Nations unies et les affaires internationales se révèlent de plus en plus inopérants", a-t-il ajouté. "Le peuple chinois, a réaffirmé M. Chi Peng-fei, libérera Taiwan, son territoire sacré".

"La Chine, a-t-il dit, s'oppose à la politique d'agression et à la guerre de l'impérialisme" et "soutient les nations et les peuples opprimés de partout dans leur juste lutte de libération nationale".

"La délégation chinoise à l'Assemblée générale de l'ONU, dirigée par M. Chiao Kuan-kua assistait à cette réception dans le salon de l'Assemblée nationale populaire. M. Cheng Chu, nommé représentant adjoint au conseil de sécurité, jusqu'à présent directeur de l'information au ministère des affaires étrangères, a précisé que la délégation chinoise à l'ONU gagnerait New York dans les prochains jours.

La Suisse, qui entretient des relations avec Pékin mais n'est pas membre de l'ONU, n'était pas représentée à ce banquet.

## Mme Gandhi rencontre Nixon

WASHINGTON (AFP) — Le voyage de Mme Indira Gandhi aux Etats-Unis, où elle est arrivée hier intervient à un moment où les relations entre les deux pays en sont au plus bas et où, de surcroît, leur seul lien tangible — l'aide américaine — vient d'être remis en cause par le Sénat.

Le souci le plus grave dont le chef du gouvernement indien s'entretiendra, dès ce matin, avec le président Nixon, puis avec le secrétaire d'Etat William Rogers, concerne bien entendu la situation jugée explosive qui règne aux confins de son pays avec le Pakistan.

Mme Gandhi cherchera, estime-t-on, à obtenir de M. Nixon la promesse d'une pression américaine accrue sur le gouvernement d'Islamabad en faveur d'une solution politique de nature à ramener la paix au Pakistan-oriental, condition nécessaire du retour chez eux de quelques millions de Bengalis pakistanais actuellement réfugiés en Inde.

Mais les observateurs américains doutent que le chef de la Maison Blanche accepte d'épouser entièrement la cause indienne. On s'attend plutôt qu'il poursuivra dans cette affaire, une politique d'apaisement.

## Les élections locales aux EU

### Les jeunes se sont montrés plutôt favorables aux candidats démocrates

WASHINGTON (AFP) — Pour la première fois des millions de jeunes Américains âgés de 18 ans à 21 ans ont pu exprimer leurs préférences politiques à l'occasion des élections locales qui se sont déroulées mardi aux Etats-Unis.

Certains résultats confirment les indications des sondages d'opinion, selon lesquelles les jeunes tendent à favoriser les candidats démocrates opposés à la politique de l'administration Nixon, qu'il s'agisse des problèmes économiques ou de la guerre du Vietnam.

Dans le New Jersey, en particulier, où il s'agissait de renouveler la législature de l'Etat, les républicains conservent bien la majorité, mais les démocrates enregistrent des progrès importants et gagnent cinq sièges au Sénat.

Fait significatif dans cet Etat, dont le vote constitue souvent un baromètre précieux pour déterminer l'issue des élections sur le plan national, le sénateur républicain Frank Farley, a été mis en déroute par un candidat pratiquement inconnu, le Dr. Joseph McGahn. Ce mé-

me sénateur Farley, qui contrôle la machine républicaine du comté d'Atlantic, avait, à la convention de 1968, réussi à retourner la délégation du New Jersey en faveur de Nixon.

Autre fait isolé, mais significatif, de l'état d'esprit des électeurs: à Pittsfield, dans le Massachusetts, où il s'agissait de renouveler le conseil municipal, un référendum spécial gagnant le vote a demandé le retrait immédiat des forces américaines du Sud-Est asiatique et un cessez-le-feu immédiat au Vietnam par 10,587 voix contre 3,214.

## Laird arrive à Saïgon

SAIGON (AFP) — M. Melvin Laird, secrétaire américain à la défense, est arrivé hier soir à Saïgon venant de Washington.

"Les Etats-Unis doivent se montrer forts au moment où ils s'apprennent à rencontrer les dirigeants de la Chine populaire et de l'URSS",

a-t-il déclaré au cours d'une conférence de presse, prononcée dès sa descente d'avion sur la base aérienne de Tan Sou Nhut. M. Laird s'est déclaré d'autre part convaincu que le Sénat américain rétablira le programme d'aide économique rejeté la semaine dernière.

## Pour sauver la vietnamisation

HANOI (AFP) — "Melvin Laird se rend une nouvelle fois à Saïgon pour mettre au point des mesures de nature à sauver la vietnamisation de la guerre", écrit l'agence nord-vietnamienne de presse dans son bulletin d'hier.

L'agence rappelle que, "un mois après la visite de Laird à Saïgon en février 1970,

c'était le coup d'Etat contre Sihanouk et que "deux semaines après celle qu'il a faite en janvier 1971, c'était l'invasion du Sud-Laos".

"Ces opérations ont été montées sur instruction de Melvin Laird déjà pour sauver le programme de vietnamisation", écrit encore l'agence nord-vietnamienne de presse.

## Débats ajournés pour attendre les Chinois

NATIONS UNIES (AFP) — L'Assemblée générale a décidé hier d'ajourner jusqu'à l'arrivée de la délégation de la République populaire chinoise la suite des débats sur "la convocation d'une conférence mondiale sur le désarmement", qu'elle avait ouverts dans l'après-midi.

L'ajournement a été décidé sans objection, sur proposition du Mexique, après que le représentant de l'URSS, qui avait fait inscrire la question à l'ordre du jour, eut prononcé un premier exposé. M. Malik a fait valoir qu'il était souhaitable d'intensifier les efforts en vue du désarmement, en particulier du désarmement nucléaire, et d'y associer tous les Etats membres ou non des Nations unies. La conférence proposée par l'URSS, qui n'aurait pas lieu avant 1973, ne se tiendrait pas dans le cadre de l'ONU,

pour permettre à tous les pays d'y participer (c'est-à-dire les deux Allemagnes, les deux Vietnams et les deux Corées). La proposition soviétique avait été déposée avant l'entrée de Pékin à l'ONU et visait aussi à associer la Chine populaire à une conférence sur le désarmement). M. Malik a précisé que cette conférence ne ferait que compléter les efforts de l'ONU et ne s'y substituerait en aucune façon.

## Saisie d'une tonne de haschisch

HOCKENHEIM (Bade-Wurtemberg) (AFP) — Vingt sacs contenant une tonne de haschisch ont été saisis par la police allemande dans la nuit de mardi à hier après une fusillade, dans la région de Hockenheim. C'est le plus important stock de stupéfiant que la police de la RFA a jusqu'à présent découvert.

Trois ressortissants turcs ont été arrêtés, mais d'autres trafiquants sont en fuite. Un camion immatriculé à Ankara a été également saisi.

Personne n'a été blessé au cours des échanges de coups de feu entre la police et la bande de trafiquants.



# À LA BONNE PAGE?

L'INSTITUT COOPÉRATIF DESJARDINS

vous propose ses colloques, stages et séances d'information

- Stages de perfectionnement en gestion des ressources humaines
- Stages d'information sur le MCPD.
- Stages de formation à la coopération
- Stages de perfectionnement d'administrateurs de coopératives
- Stages d'initiation à l'animation des groupes de travail
- Stages d'initiation à la communication audio-visuelle
- Stages d'apprentissage de l'organisation du travail
- Séances d'information pratique
  - Le marketing
  - Le PERT et le cheminement critique
  - La direction par les objectifs
  - Méthodes et techniques de travail de groupe
- Les colloques de L'ICD.
  - Le rôle des administrateurs et des cadres dans le MCPD.
  - L'entreprise coopérative: une entreprise comme les autres?
  - Les relations du MCPD avec les autres organismes
  - Les ressources humaines dans le MCPD.
  - Les communications du MCPD.
- Perfectionnement de formateurs-associés

L'INSTITUT COOPÉRATIF DESJARDINS

50, Avenue des Commandeurs Lévis, Québec

Téléphone: (418) 835-2345

J'aimerais recevoir votre prospectus 71-72

nom .....

fonction .....

adresse .....

ville .....



## Célébrez joyeusement un heureux événement!..

Laissez au Reine Elizabeth le soin de voir à tous les détails à votre place. Nous nous occupons de tout: les chambres, les repas, les rafraîchissements. Rien n'est laissé au hasard. Ainsi, vous ne risquez pas d'oublier des détails importants. Nous avons l'habitude des grandes et des petites réceptions. A nous d'en faire un succès... et à vous d'en tirer tous les avantages! Communiquez avec le service des banquets du Reine Elizabeth: composez 861-3511.

# “Qu'on adopte l'impôt sur les gains en capital, et quelle qu'en soit la forme, le Trust Royal se fera un point d'honneur de renseigner ses clients.”

"Depuis quelque temps, le Trust Royal étudie les diverses formes que pourra revêtir l'impôt sur les gains en capital. Nous avons modifié nos méthodes comptables de manière à fournir à nos clients tous les éléments utiles à la préparation de leur déclaration d'impôt. Nous avons aussi largement contribué à obtenir du gouvernement qu'il apporte certaines rectifications au projet de loi. Toutefois, il nous semble prématuré de nous

prononcer sur les incidences de l'impôt avant que les dispositions en aient été arrêtées et la loi promulguée. C'est alors et alors seulement que nous pourrions prendre les mesures qui s'imposent dans l'intérêt de nos clients et mettre à leur disposition les services financiers nécessaires. Qu'on adopte l'impôt sur les gains en capital et quelle qu'en soit la forme, le Trust Royal se fera un point d'honneur de renseigner ses clients".



Charles C. de Lery  
Vice-Président adjoint et directeur, succursale de Montréal.

Trust Royal

informations internationales

\$200 milliards de dépenses militaires par an dans le monde

NATIONS UNIES (AFP) — Les dépenses militaires dans le monde s'élèvent actuellement à peu près à \$200,000,000,000 par an, ce qui représente entre six et 6,5 pour cent du produit national brut de la planète, lit-on dans un rapport, publié hier par l'ONU sur "les conséquences économiques et sociales de la course aux armements et des dépenses militaires".

Cette somme, ajoute le rapport, représente à peu près deux fois et demi les crédits gouvernementaux pour la santé publique, une fois et demi les crédits consacrés à l'instruction et trente fois le total de toute l'aide économique fournie par les gouvernements des pays industrialisés aux pays en voie de développement.

Entre autres chiffres, le rapport évalue à près de 1,900 milliards de dollars les sommes dépensées pour la course aux armements dans la décennie des années 1960. Si les dépenses annuelles continuent au taux actuel, l'on pourrait atteindre un chiffre entre 300 et 350 milliards de dollars (aux prix de 1970) d'ici la fin des années 1970, et le total de cette décennie pourrait dépasser de 750 milliards le chiffre noté pour la décennie précédente.

Dans une introduction au rapport, le secrétaire général de l'ONU note que "jamais une telle proportion des ressources n'a été consacrée à des usages militaires dans une période où il n'y a pas eu de véritable guerre entre les grandes puissances". La course aux armements a déjà eu pour effet de constituer des stocks d'une puissance destructrice suffisante pour détruire la race humaine.

Thant souffre d'un ulcère gastrique

NATIONS UNIES (AFP) — Le secrétaire général des Nations unies U Thant, qui a été transféré à l'hôpital mardi soir à la suite d'un accès de grande faiblesse, est atteint d'un ulcère gastrique avec saignements mais ne subira pas d'intervention chirurgicale. Il devra rester hospitalisé pendant une période d'une dizaine de jours à deux semaines, avec la médication et le régime alimentaire appropriés.

Le communiqué de l'ONU relatif à l'état de santé de M. Thant est ainsi rédigé: "Les examens auxquels il a été procédé ont révélé que le secrétaire général a une rechute de l'ulcère gastrique avec saignements qu'il a subi en 1964 et dont il s'était complètement remis. Le secrétaire général n'est pas soumis à un traitement d'urgence et aucune intervention chirurgicale n'est envisagée".

Le communiqué indique qu'il n'est pas encore possible de déterminer si l'ulcère de M. Thant se trouve sur la paroi gastrique ou au duodénum. En 1964, l'ulcère dont il avait souffert était au duodénum. A l'époque, le secrétaire général n'avait pas été opéré. Il avait séjourné pendant deux semaines à l'hôpital et avait pris ensuite dix jours de vacances. Il est prévu que M. Thant sera soigné cette fois avec des médicaments anti-acides et, si besoin est, des transfusions sanguines.

Il ne sera probablement pas présent aux Nations unies lors de l'arrivée de la délégation de la République populaire de Chine et lors de la visite à l'ONU du premier ministre de l'Inde, madame Indira Gandhi. On rappelle à ce sujet que le secrétaire général avait offert à l'Inde et au Pakistan ses bons offices pour la solution de leur conflit actuel. La maladie qui le frappe ne sera donc pas sans conséquences politiques.

**BARROS ROSÉ**  
UN VIN POUR TOUS LES PLATS

PRODUIT DU PORTUGAL



PORTO DOURO DISTRICT  
PORTUGAL

**BARROS**  
VIN ROSÉ

\$210

AUX MAGASINS DE LA SOCIÉTÉ DES ALCOOLS DU QUÉBEC. CODE 1961

Expédié par: **BARROS, ALMEIDA & C<sup>o</sup>** - PORTUGAL

Représenté au Québec par: **SOCIÉTÉ GÉNÉRALE D'IMPORTATION INC.**

pour aller au centre-ville...



prenez la vie du bon côté,  
prenez le métro et l'autobus!



Commission de transport de la Communauté urbaine de Montréal



**COMPLETS SUR MESURE**

**7995** chacun

**2 pour 155.00**

**Pour la dernière fois à ce bas prix!**

**CES COMPLETS SUR MESURE: ENCORE UNE SUPER-AUBAÎNE**

**DUPUIS**

Pour que vous soyez élégants et confortables à peu de frais, Dupuis vous propose des complets sur mesure, confectionnés par un manufacturier canadien des plus renommés. Vous pourrez choisir parmi des tissus de haute qualité tels que: worsted tout laine, tricot double et autres. Ces complets sont réalisés dans une gamme prestigieuse de motifs et teintes en vogue. Votre complet vous sera livré avant les Fêtes. Faites vite... une pareille aubaine ne peut laisser indifférent l'homme soucieux d'élégance!

Veillez prévoir un montant additionnel de 10.00 pour les statures 46-48-50 et de 15.00 pour les statures 52-54.

Pantalon additionnel 25.00 ch. Gilet 17.95 ch.

DUPUIS — REZ-DE-CHAUSSEE — RAYON 610

**SEULEMENT CE SOIR, VENDREDI ET SAMEDI POUR PROFITER DES 6 JOURS D'AUBAINES AU CARREFOUR DUPUIS**

Célébrez! **850 CKVL** tout un cadeau!

Célébrez avec nous! Déposez vos billets de participation, pour gagner des certificats-cadeaux Dupuis, dans les boîtes désignées à cette fin dans le magasin. Ecoutez CKVL pour connaître les noms des gagnants.

**POURQUOI PAS CHEZ DUPUIS... À 2 PAS SEULEMENT DU MÉTRO**

# Québec espère encore que la réforme fiscale sera retardée

QUEBEC (Par G.L.) — Le Québec n'a pas perdu espoir qu'Ottawa se rende à sa demande de reporter à janvier 1973 la réforme fiscale d'envergure qui doit entrer en vigueur en janvier prochain.

C'est ce que le ministre des finances, M. Raymond Garneau, a fait savoir hier à l'Assemblée nationale, de retour de la réunion des ministres des finances au cours de laquelle sa demande a été repoussée par son collègue fédéral, M. Edgar Benson.

"Je ne suis pas prêt à dire que tout est perdu de ce côté-là", a dit le ministre.

M. Philippe Demers (UQ-Saint-Maurice), faisant état des rumeurs d'élections fédérales le printemps prochain, M. Garneau lança: "Bien, c'est peut-être une des bonnes raisons pour lesquelles nous avons lieu d'espérer."

Le ministre a noté que le sujet sera à l'ordre du jour de la conférence des premiers ministres, dans deux semaines, et que plusieurs provinces ont appuyé le Québec dans sa demande de reporter d'un, non pas l'adoption de la loi, mais sa mise en vigueur.

M. Garneau a fait état du court délai imposé aux provinces pour harmoniser leurs lois avec le nouveau régime fiscal, et de la nécessité de quelques mois de répit pour les contribuables, surtout pour les petites entreprises. Le Québec fera lui-même connaître d'ici un mois sa position définitive sur les questions en cause.

D'autre part, le Québec recueillera environ \$20 millions des \$50 millions que le gouvernement fédéral consacre à des travaux municipaux pour alléger le chômage, durant la période novembre-avril.

Les projets entérinés par Ottawa devront au préalable avoir été approuvés par Québec.

Le ministre responsable, M. Mauri-

ce Tessier, des affaires municipales, a dit que le montant maximum de chaque projet est limité à un demi-million de dollars. "Il ne faudra pas, a-t-il indiqué, tomber dans les abus que nous avons connus sous l'ancien programme des travaux tout à fait inutiles, comme du débroussaillage et des choses du même genre."

Les projets peuvent être de deux ordres, soit d'infrastructure (égouts, aqueduc) soit de superstructure (patinoire, bibliothèque, immeuble municipal, centre de loisirs, etc.).

Parmi les demandes soumises, les projets retenus seront les plus utiles et ceux qui créent le plus grand nombre d'emplois cet hiver, a dit le ministre. Le critère premier sera le taux de chômage dans une région donnée. "Les régions les plus affectées par le chômage recevront évidemment la priorité."

M. Tessier prévoit que certains travaux pourront débiter dans un mois. Ils pourront se poursuivre après le 30 avril, mais ils ne seront alors plus subventionnés par Ottawa.

Il a donné l'assurance que c'est le Québec, et lui seul, qui décidera quels travaux seront acceptés ou refusés. "Le gouvernement fédéral s'est entendu pour accepter tous les travaux qui seront conformes à nos normes à nous, de gouvernement provincial."

D'autre part, le chef de l'aile parlementaire du Parti québécois estime que les positions défendues, sans grand succès, par le ministre Garneau à la conférence des ministres des finances, démontre une fois de plus que le gouvernement Bourassa se soucie bien peu des intérêts de la population en général et continue à défendre systématiquement les grandes corporations. Pour ces entreprises, dit le Dr Camille Laurin dans un communiqué, le ministre québécois a demandé de nombreux allègements fiscaux, mais il n'a formulé aucune demande visant à réduire la charge d'impôt des petits contribuables.

On est loin, dit le député PQ de Bourget, des gains substantiels promis par M. Bourassa au nom du fédéralisme rentable. Tout au plus obtient-il la garantie que les revenus fiscaux du Québec ne seront pas diminués par le changement du régime fiscal fédéral. Le gouvernement se montre incapable d'obtenir les ressources qui lui sont essentielles pour faire face à ses obligations.

# Problème de dialogue dans les transports

L'Air Transport Association of Canada, qui groupe les représentants de 230 compagnies oeuvrant dans l'industrie du transport aérien, a adopté à l'unanimité une résolution pour demander à la Commission canadienne des transports de revenir sur sa décision de ne plus dialoguer avec l'ATAC.

Dans une lettre en date du 19 octobre, le président de la CCT, M. J.W. Pickersgill, avait refusé pour lui et les autres membres de la commission l'invitation de participer à l'assemblée générale annuelle de l'ATAC qui s'est déroulée à l'hôtel Bonaventure et qui a pris fin hier soir. Il avait donné pour raison que la commission, ayant à faire les règlements en matière de transport aérien, ne peut permettre à ses membres de participer à des discussions sur ce que pourrait être des règlements.

A ceci, l'ATAC répond dans les considérants de sa résolution que le caractère changeant de l'industrie du transport aérien a toujours exigé et continue d'exiger de fréquentes consultations entre l'organisme de réglementation et l'industrie. Puisque la CCT a la responsabilité de réglementation, de contrôler et de veiller au développement ordonné de l'industrie du transport aérien, dit la résolution, il est absolument essentiel que la commission, par son président, son président du conseil, ses commissaires et son personnel, continue d'échanger des idées et des opinions avec cette association et les membres de l'industrie du transport aérien afin d'être en mesure de s'acquitter intelligemment et convenablement de ses devoirs de ses responsabilités.

Les dirigeants de l'ATAC ont été chargés de faire tout en leur pouvoir pour rétablir le dialogue avec la CCT.

# Les municipalités contestent l'exemption accordée à l'Hydro-Québec dans le bill 48

de notre envoyé spécial, Pierre Richard

QUEBEC — L'exemption accordée à l'Hydro-Québec, dans le projet de loi sur l'évaluation foncière (bill 48), de tout impôt foncier sur son équipement, ses barrages, ses centrales et ses installations, a fait l'objet hier à la commission parlementaire des affaires municipales d'un vif débat qui contrastait avec le caractère aride, sinon tème, des délibérations sur ce projet de loi.

Après qu'une délégation de l'Hydro-Québec, dirigée par le commissaire Paul Dosis, fut venue remercier le gouvernement pour les nouvelles dispositions prévues dans le bill 48 et le mettre en garde contre la tentation de revenir en arrière, les représentants de municipalités présentes, dont principalement ceux des villes de la Mauricie, se sont élevés avec véhémence contre la décision du gouvernement d'enlever la possibilité aux municipalités de taxer les compagnies, et en particulier l'Hydro-Québec, sur leur équipement.

Le bill 48 soustrait l'équipement et la machinerie à l'imposition foncière. Actuellement, les équipements et installations électriques de l'Hydro-Québec sont évalués dans plus de 1,300 municipalités; par ailleurs, l'Hydro-Québec n'a jamais payé de taxes sur ses centrales et ses barrages, sauf sur ceux de ses filiales.

Dans un mémoire très documenté, l'Hydro-Québec a soutenu, hier, que le bill 48 ne faisait que lui accorder un régime similaire à celui dont jouissent les commissions hydroélectriques des autres provinces canadiennes.

M. Paul Dosis a soutenu que le nouveau régime fiscal auquel sera soumise l'Hydro-Québec, ne devrait pas déséquilibrer les budgets des corporations municipales et scolaires puisque le bill prévoit que l'Hydro versera, pour les immeubles qui seront nouvellement exemptés, un montant égal pour l'année 1972 aux versements faits en 1971 et, que, par la suite, ces versements annuels décroîtront à raison de 5% mensuellement. M. Dosis a, de plus, fait valoir que l'Hydro, en vertu de la nouvelle loi, sera désormais obligée de payer les taxes personnelles, principalement la taxe d'affaires, ce qui représentera, en 1972 un déboursé additionnel de \$3 millions.

Mais les municipalités présentes ne

l'entendaient pas ainsi. Me Gélinas, porte-parole des villes de la Mauricie (Trois-Rivières, Grand-Mère, La Tuque, Shawinigan, ...), a lancé: "Les gens de la Mauricie de s'accorderont pas de cela. Vous pouvez être sûrs qu'ils n'accepteront pas de se faire ainsi enlever leurs sources de revenu."

Le député ouïste de Saint-Maurice, M. Philippe Demers, a renchéri: "L'Hydro nous a fourré une fois en Mauricie avec sa nationalisation. Le gouvernement a le devoir de protéger les contribuables contre les manoeuvres de l'Hydro."

Le ministre Tessier a rétorqué: "Nous sommes en face d'une loi générale. Il est évident qu'elle causera des préjudices à certaines municipalités. Nous devons penser des formes de compensation pour les pertes de revenus. Mais c'est l'exemption. Sur plus de 1,500 municipalités au Québec, il n'y en a que 9 qui imposent la machinerie."

Et, Me Gélinas de revenir à la charge: "Quand le ministre dit qu'il n'y a que neuf municipalités qui imposent les compagnies sur leur machinerie, c'est sans doute vrai. Mais ce qu'il ne dit pas, c'est qu'un grand nombre de municipalités ont des ententes avec les industries en retour de la non-imposition de leur machinerie."

La réplique du ministre Tessier a été cinglante: "Ces ententes sont des façons de contourner la loi. Ce sont justement ces ententes et tous ces montants d'argent qui sont passés sous la table que nous voulons faire disparaître dans le Québec. Nous voulons que toutes les municipalités soient sur le même pied."

Le ministre a ajouté qu'un réaménagement fiscal en faveur des municipalités est en voie de préparation et qu'il sera, sans doute mis en application au début de 1972. Ce réaménagement, a ajouté le ministre, prévoiera certaines mesures pour compenser les pertes de revenus qui pourront toucher certaines municipalités par suite de l'application du bill 48.

Au cours de ce débat, le député Jean-Noël Tremblay d'Unité-Québec, n'a pas manqué de se faire remarquer par ses piteuses traditions. Entre autres, au député péquiste Lucien Lessard du Saguenay, qui s'inquiétait de la perte

de revenus dont pourraient être affectés plusieurs municipalités, il a lancé: "Est-ce que vous parlez comme représentant de ceux qui ont assassiné Pierre Laporte?"

Dans son mémoire, l'Hydro-Québec a mis en garde le gouvernement contre les conséquences que pourrait avoir toute modification au bill 48 ayant pour effet d'augmenter l'assiette imposable, dans le cas des immeubles de l'Hydro-Québec et de ses filiales.

Ainsi, l'Hydro-Québec évalue que si les barrages, les centrales, les équipements et les installations électriques devenaient imposables, elle devrait verser en 1972 \$159 millions en taxes foncières, au lieu de \$23 millions qu'elle versera selon le bill 48. En 1980, ce montant atteindrait \$257 millions.

M. Dosis a signalé que cela obligerait l'Hydro-Québec à augmenter ses tarifs d'environ 33%. Une telle hausse serait désastreuse pour les citoyens et pour les entreprises, a ajouté M. Dosis.

La commission qui en était, hier, à sa quatrième séance d'étude sur la question du bill 48, a ajourné ses travaux au 30 novembre prochain alors qu'elle entendra divers groupes dont la Fédération des commissions scolaires du Québec, le Conseil du patronat et l'Assemblée des évêques catholiques romains de la province de Québec.

# Huang Hua quitte son poste à Ottawa

OTTAWA (PC) — M. Huang Hua, ambassadeur de Chine au Canada, quitte son poste pour remplir ses nouvelles fonctions de représentant permanent de la Chine aux Nations unies et délégué au Conseil de sécurité.

M. Huang, qui est arrivé à Ottawa le 23 juillet, a informé le gouvernement canadien, lundi, qu'il quitterait la capitale pour aller s'installer à New York, le 9 novembre.

Il a indiqué qu'un nouvel ambassadeur au Canada serait nommé sans tarder. Il n'a pas fourni plus de précision.



## PETITES ANNONCES RÉGULIÈRES 844-3361

Le prix de nos petites annonces est de \$1.50 par jour avec un minimum de 25 mots.  
Tout mot additionnel est de 0.05  
L'heure de tombée est midi pour l'édition du lendemain

## PETITES ANNONCES DU DEVOIR

Avis: Les annonceurs sont priés de vérifier la première parution de leurs annonces. Le Devoir se rend responsable d'une seule insertion erronée. Toute erreur doit être soulignée immédiatement. S.V.P. téléphoner à 844-3361.

## PETITES ANNONCES ENCADRÉES 844-3361

Le prix des petites annonces encadrées est de: \$4.20 le pouce de hauteur.  
L'heure de tombée est midi pour l'édition du lendemain

**AIDE DOMESTIQUE DEMANDEE**  
Desirons une jeune femme de langue française ayant beaucoup d'expérience avec les enfants et étant prête à tout faire pour famille avec 3 filles âgées 5 - 3 et 1 an, bébé attendu pour janvier 5 jours par semaine. 8.30 à 4.30 heures. Ecrire C.P. 608, Station B, Montréal 110 donnant références et salaire demandé. 9-11-71

**SALAIRE ÉLEVÉ**  
Famille parlant espagnol recherche ménagère avec expérience, loge. **Tél: 384-3563 soir 488-6142** 5-11-71

**AMEUBLEMENT A VENDRE**  
AMEUBLEMENT NEUF COMPLET: 3 pièces: mobiliers: chambre Scandinave, 9 tiroirs, miroir, chiffonnier, lit: cuisine, 5 morceaux arborite; chetfield faisant table-café, lampes, oreillers. Le tout: \$295. Accepterai \$12 par mois. 738-4761, 3541 Van Home, apt. 1. 1-12-71

**APARTEMENT A LOUER**  
**IMPERIAL HOUSE**  
3445 rue Drummond  
Luxueux appartement de 3 chambres à coucher dans immeuble moderne avec vue panoramique sur la ville.  
3 pièces - \$195.00  
4 1/2 pièces - \$230.00  
5 1/2 pièces - \$315.00  
6 1/2 pièces - \$335.00  
• Immeuble et ascenseur modernes  
• Systèmes d'air climatisé  
• Lavesses de vaisselle  
• Service de portiers  
• Stationnement souterrain  
• Sauna  
POUR LOCATION IMMEDIATE, ET OCTOBRE LE 1er, COMPLETEMENT EQUIPE ET TOUTES TAXES PAYÉES.  
Contactez le gérant **844-1659**  
**WESTMOUNT REALTIES**  
Administrateurs en immobilier courtiers licenciés 5-11-71

**ST-JOSEPH EST.** 4 1/2 pièces, équipées, concierge, chauffées, \$95. Immeubles Rêal, courtiers 484-7575 ou 525-5210. 15-11-71

**CHAMBRE A LOUER**  
MONT BLANC & TREMBLANT: près gare, attractives chambres, saison-ski, \$200 et \$150, draps, privilège foyer. Tél.: (819) 688-2177. 8-11-71

**CHALET A LOUER**  
PIEDMONT: vue magnifique, complètement meublé, 2 chambres à coucher, près pentes de ski, chauffage électrique, foyer. Saison: \$650. Tél.: 1-227-3724 après 6 p.m. Disponible immédiatement. 5-11-71

**ST-SAUVEUR**, luxueux chalet pour 8 personnes, saison: \$1,000. Tél.: 626-0766 après 6 p.m. 6-11-71

**ST-SAUVEUR**, chalet suisse, 4 chambres à coucher, foyer, chauffage, déneigé, près pentes ski, pistes de motoneige. Tél.: 489-2970. 8-11-71

**ST-LIGUORI**, 6 milles Rawdon: chalet 5 pièces, 3 chambres, chauffage, eau chaude, TV, radio, toutes commodités. Tél.: 728-3159. 6-11-71

**LUXUEUX style Suisse**, Ste-Agathe, près pentes, 5 1/2, chauffé, éclairé, déneigé, foyer, TV, tapis, ameublement cède du Québec. Saison. Tél. 256-6825 week-end 254-6728. 22-11-71

**VAL-MORIN**: chalet confortable, 6 pièces, foyer, facile d'accès, saison \$1,000. Tél.: 737-1266 5-11-71

**A 15 MILLES DE ST-JOVITE**: chalet meublé à louer, 3 chambres à coucher. Pour saison-hiver. Tél.: 733-8193 6-11-71

Luxueuse maison près Ste-Agathe, complètement meublée, 9 chambres coucher, chauffage central, foyer, lave-vaisselle, laveuse-sécheuse automatiques, téléviseur, entrée et stationnement d'asphalte. Idéal motoneige. Tél.: 738-0301. 8-11-71

**COMMERCE A VENDRE**  
OPTOMETRISTE: bureau prospère, rue Wellington, Verdun, à vendre. Cause décès. Tél.: 674-0531 8-11-71

**DEMANDE D'EMPLOI**  
Expérience du domaine de la rédaction et du secrétariat, bon français, dactylographe rapide, bilingue; désire emploi permanent. Ecrire Case 105, Le Devoir. 5-11-71

Secrétaire bilingue expérience variée incluant celle de réceptionniste (travail présentement) recherche position de réceptionniste pour travail après-midi et/ou soirs et/ou fins de semaine à Montréal ou à l'extérieur. Prière d'écrire à Case 107, Le Devoir. 9-11-71

**DIVERS**  
Grand spécial. Cartes d'affaires, cartes de visite. 500 pour \$12.00. Tél.: 861-4063 6-11-71

**ESPACE COMMERCIAL A LOUER**  
Local à louer pour commerce, bureau, salle d'échantillon etc. A Boucherville, central. Loyer raisonnable. Tél.: 655-8810 ou 655-5543 5-11-71

**FEMME DEMANDEE**  
DACTYLO bilingue d'expérience. Salaire selon compétence. Tél.: 332-0226 5-11-71

ASSISTANTE DENTAIRE bilingue avec ou sans expérience, centre-ville, heures: 8.45 à 5.30 p.m. Ecrire Case 110, Le Devoir. 6-11-71

Temps plein ou partiel, vendeuses bilingues demandées pour bijouterie. 4459 Wellington, Verdun. 8-11-71

**SECRETARIE LEGALE** demandée, expérience d'au moins 2 ans requise. Tél.: 849-5311

**ASSISTANTE GERANTE**  
Bilingue de préférence. Connaissance de la comptabilité et de la vente nécessaire. Bonnes conditions de travail. S'adresser: **1326 Beaubien est** 6-11-71

**GARDERIE**  
Garderais enfants en pension, 7 jours par semaine. Tél.: 627-4462. 10-11-71

**HOMME DEMANDE**  
Mécanicien d'expérience requis avec expérience générale; diesel, gaz, électricité. Bon salaire. Appelez jour pour rendez-vous 352-7730 10-11-71

**DDX REPRESENTANTS**, avec expérience dans fonds mutuels, assurances, bourses universitaires. Revenu au dessus de la moyenne. Bénéfices marginaux. Tél.: 374-3010. 8-11-71

**HOMME OU FEMME DEMANDE**  
Comptable (tenue de livres) pour entrepreneur électricien, femme de préférence. Envoyer curriculum vitae à Case 109, Le Devoir. 6-11-71

**LOGEMENT A LOUER**  
RUE CHAMPLAIN: 2239, près hôpital Notre-Dame, 6 pièces, système, 220, \$100. Références exigées. S'adresser: 2215 Champlain. Tél.: 524-8124 ou 271-6443. 5-11-71

**ROSEMONT**: 4911 - 6e avenue, 5 pièces, 220, \$80. Libre. S'adresser: 5211 - 7e avenue. 6-11-71

**JAMES MORRICE**: Nouveau-Bordeaux, Bas, 5 1/2, sous-sol fini, garage double, chauffé, vacant, \$250. Tél.: 667-7323. 6-11-71

**MAISON A LOUER**  
BOUCHERVILLE: Seigneurie, cottage canadien 1967, 4 chambres, très grand salon, dinette, cuisine moderne, salle de jeux, foyer, abri d'auto \$250. Tél.: 655-8810 5-11-71

**MAISON DE CAMPAGNE A LOUER**  
Attrayant chalet pierre des champs, 4 chambres à coucher, grand vitrier, foyer, laveuse de vaisselle, garage, standard exécutif \$1,600. Pour 2, étage meublé, antiquités canadiennes d'un grand coût \$600. Pour 2, maisonnette complète sur domaine privé \$800. 2 chambres à coucher avec ou sans foyer \$1,100. Grande maison de ferme, 6 chambres ou moins, congélateur, laveuse-sécheuse \$1,400. Aussi terrains bord de l'eau, TREMBLANT NORD, MONT BLANC, LAC SUPERIEUR. Mme Bruck (819) 688-2177 6-11-71

**PROPRIETE A VENDRE**  
PIEDMONT: bungalow, 6 pièces, meubles, foyer, chauffage central, piscine béton 30' x 20', terrain 192 x 192', \$30,000. Contact \$10,000 minimum. Tél.: Montréal 321-3164, Piedmont 227-3417 5-11-71

**CÔTE-DES-NEIGES**  
Près Université de Montréal, cottage, 4 chambres à coucher, garage, \$31,500, avec bas comptant. **Tél.: 737-0425** 5-11-71

**LANGUEUIL**: Split level, \$18,500. 6 1/2 pièces, bonnes conditions. Tél.: 679-4011, soir 678-2965 10-11-71

**ST-CONSTANT**: 20 minutes centre-ville, belle maison, 6 pièces, sous-sol fini, grand terrain 130' x 130' comptant \$2,500, termes faciles. Tél.: 632-0699. 8-11-71

**FEMME DEMANDEE**

**SECRÉTAIRE BILINGUE**  
Notre service du secrétariat recherche une sténo-audio bilingue capable de travailler dans les deux langues.  
Une personne méthodique connaissant bien son métier, elle a déjà acquis de préférence, un minimum de 2 années d'expérience pertinente.  
Projet 1757  
**DOMTAR**  
Veuillez envoyer votre curriculum vitae au: Service du Personnel, Domtar Limitée, B.P. 7210, Montréal 101, Québec. Discretion assurée. 5-11-71

**FEMME DEMANDEE**

**DACTYLO - AUDIO BILINGUE**  
Notre service de traduction et linguistique offre à une dactylo-audio bilingue l'occasion de mettre en valeur ses connaissances de français.  
Orthographe impeccable exigée.  
Doit connaître suffisamment bien l'anglais pour suivre la concordance générale de textes dictés, traduits de l'anglais ou du français.  
Préférence sera donnée aux candidates ayant au moins deux ou trois ans d'expérience et sachant retaper avec clarté et précision.  
Projet 1762  
**DOMTAR**  
Veuillez envoyer votre curriculum vitae au: Service du Personnel, Domtar Limitée, B.P. 7210, Montréal 101, Québec. Discretion assurée. 5-11-71

**CHALET A VENDRE**  
DOMAINE CHANTECLAIR: authentique chalet suisse, 3 chambres à coucher, grand salon, salle à manger, plan d'architecte exclusif au Canada. Face magnifique lac, sur sommet de pente de ski, foyer pierre naturelle. Prix \$14,500 comptant \$1,500. Tél.: Jean Marinier 731-3501 ou 1-819-326-2559 13-11-71

**COURS PRIVÉS**  
**ÉCOLE D'ART DE TRAVAIL À L'AIGUILLE**  
Natalina Pinto  
Cours pour débutantes, intermédiaires ou avancées.  
• CROCHET  
• BRODERIE  
• TAPISSERIE  
Cours de 6 semaines.  
Début des cours: 15 novembre  
Inscriptions: lundi à jeudi 9-12 hres - vendredi: 13-18 h.  
**1396 O. Ste-Catherine, Montréal**  
Tél.: 861-4988 5-11-71

Apprenez ou améliorez votre français. Monitrice. Tél.: 679-8880 6-11-71

**PROPRIÉTÉ A REVENU A VENDRE**  
**FLORIDE**  
Bungalow meublé à vendre, 5 pièces, plus 3 pièces. A revenus. Particulier - pas d'agent. **Tél.: 661-9435** 6-11-71

**TERRAINS A VENDRE**  
BOUCHERVILLE EST: coin Joseph Bouchette et Jean Bois, 8,450 pieds carrés - \$1,100. Tél.: 677-9965 ou 652-8202. 11-11-71

**VETEMENTS A VENDRE**  
ANTARTEX: peaux de mouton, Jaquettes, manteaux à partir de \$90. Toutes grandeurs, modèles et couleurs variés. Hommes et femmes. Faits en Ecosse, du manufacturier au client. Aussi mitaines \$5.50, chapeaux \$12.00, bottes \$22.00, pantoufles \$7.00, tapis \$20.00. Tél.: 935-4142. Visitez ou écrivez pour brochure gratuite à ANTARTEX SHEEP SKIN SHOP OF CANADA LTD., 1624 Sherbrooke ouest, Montréal 109, Dépt. D. 15-11-71

**VILLEGIATURE**  
DOMAINE MONTJOYE, Hôtellerie, Chambres, Repas, rafraichissements, congrès, réveillons, conventions, autoroute Estrie, sortie 71, ROBERT NADEAU, aubergiste, NORTH HATLEY, 819-842-8309; Compagnies, Chorales, Camps de Neige. 5-11-71

**PERSONNEL**  
AMASO: Agence Matrimoniale et Sociale, service sérieux, 1600, Berri, suite 3106, Marie Gaudet, B.A., B. Ped., B. Ph., L. es Lettres. Tél.: 288-2332, J.N.O.

**PROPRIÉTÉ A VENDRE**  
OUTREMONT: paroisse St-Germain, résidence neuve, détachée, 10 pièces, 3 1/2 salles de bains, grand sous-sol fini, entrée séparée, possibilité bureau, 2 garages. Possession immédiate. Termes faciles. Propriétaire: 921-0114. 5-11-71

**CARTIERVILLE**  
Notre-Dame Bel Amour  
Près rivière, très bonne maison, 4 chambres à coucher, 2 salles de bains complètes, 2 foyers naturels. Bonnes conditions.  
**Tél. 331-1679** 6-11-71

**CHERRIER** beau triplex pierre, 2 logements 9/8 pièces, choix meublé ou non, garage, revenu \$8,000, disponible. Tél.: 521-6906. 5-11-71

# le carnet du gourmet

## Les petits secrets de la cuisine libanaise

par Renée Rowan

Le DORIC, rue Notre-Dame, à l'ouest de la rue McGill, est situé en plein cœur du quartier de la finance, non loin de la Tour de la bourse. On y va parce qu'on en a entendu parler, parce qu'on sait qu'on y trouve des spécialités de la cuisine libanaise. Car, vu de l'extérieur, l'établissement n'est pas des plus pittoresques.

Le décor intérieur correspond plus aux goûts orientaux qu'à ceux des amateurs d'une ambiance sobre et intime. Ce n'est pas désagréable, mais quelque peu présentable: de l'imitation de marbre noir, beaucoup de dorures, des colonnes flûtées, des murales représentant des ruines.

Mais l'accueil, disons-le tout de suite, est chaleureux. Un des propriétaires, Jamil Khouri, qui fut garçon de table pour divers établissements de la chaîne Hilton, puis capitaine à l'altitude 737, reçoit lui-même les clients et les dirige vers leur table.

Le menu est peu compliqué. On y trouve des plats de la cuisine française de tous les jours, d'honnêtes spaghetti et de la pizza meilleure que dans plusieurs prétendus restaurants italiens, mais les spécialités de la cuisine libanaise

ont surtout retenu notre attention.

Elles sont les plus intéressantes à cause de leur originalité, de leur saveur particulière et de leur authenticité. Le chef, un Français, a travaillé plusieurs années au Liban et des natifs de ce pays viennent chaque jour au Doric y manger les plats de leur cuisine nationale.

Le choix est toutefois restreint, mais M. Khouri songe à élargir sa carte dès les prochaines semaines. Au menu, des noms qui n'évoquent rien pour les non-initiés: labni, hommos, foul, jibni, tabbouli, autant d'entrées différentes que la serveuse s'efforce de nous expliquer le plus aimablement possible, mais dans un français boiteux.

M. Khouri vient à sa rescousse et nous apprenons que le labni est du yogourt égoutté réduit en crème, arrosé d'un peu d'huile, garni de persil frais; les hommos, un mélange de pois chiches réduits en purée, relevé d'huile de sésame, de citron et d'une pointe d'ail; le foul est une sorte de soupe aux fèves baignant dans de l'huile d'olive; le jibni est du fromage blanc et le tabbouli est une salade de blé concassé, de tomates, d'échalottes et de persil haché fin, assaisonnée d'huile d'olive et de jus de citron.

Toutes ces entrées (75 cents chacune) sont servies avec du pain libanais (sans miel) qui se déchire et dont on se sert comme "cuillère".

Il y a quatre plats principaux: le lahme meshwé (shish kebab à la libanaise) servi avec du riz pilaff, \$3.75; le kofta meshwé (bifteck tartare grillé) accompagné de pommes de terre et d'une salade, \$2.50; le kebbé sanyé, (deux épaisseurs de viande de bœuf hachée très fin, mêlée avec du blé concassé et des assaisonnements spéciaux et entre lesquelles on trouve des pignons et des petits morceaux de viande d'agneau et des échalottes hachées) servi avec du yogourt en guise de sauce, des pommes de terre et des légumes (\$2.75); et le diai maché (poulet farci à l'orientale), \$6.25 pour deux.

Le Doric sert des repas de midi à 20h. Les prix, qui sont les mêmes, toute la journée, varient entre \$1.40 et \$4.50. Pour \$1.85, hier, il y avait au menu un repas complet, très savoureux au dire de ma compagne: un potage aux herbes très aromatique, de l'agneau aux flagolets servi sur une assiette très chaude comme il se doit, et pour dessert une crème caramel. Pour les connaisseurs, signalons le café mazbout préparé devant nous.

## Promotion du bill 45 par M. Tetley

M. William Tetley, ministre des institutions financières, compagnies et coopératives, entreprend auprès du grand public la promotion du bill 45 relatif à la protection du consommateur.

Il le fera par l'entremise des journaux, des organes d'information en général, à l'occasion de rencontres avec différents groupes et organismes. Il entretient aussi la possibilité de publier un dépliant donnant des explications sur différents points de la loi de protection des consommateurs.

Pourquoi ce programme de publicité? Dans un communiqué remis hier à la presse, le ministre explique: "À cause de la complexité du bill, certaines idées fausses semblent avoir cours au sujet de cette loi, ce qui

m'incite à exprimer mon avis sur les points forts du bill 45 et ses divergences par rapport aux lois des autres provinces."

Le bill 45, souligne-t-il, est une loi difficile à comprendre parce qu'elle change certaines notions anciennes de notre droit civil. Au lieu du principe voulant "qu'il appartient à l'acheteur d'être sur ses gardes" et de celui disant que "deux personnes queltes qu'elles soient peuvent négocier des contrats à leur guise", nous avons maintenant le principe qui accorde le bénéfice du doute au consommateur et il est interdit aux commerçants de conclure des contrats de certaines façons, sinon les contrats sont nuls. Tout cela, parce que le commerçant d'aujourd'hui a un avantage marqué sur le consommateur.

## Un avertissement est lancé

### Les universités devront comprimer leurs dépenses

OTTAWA (PC) - Les universités entament une période de stricte compression des dépenses, a déclaré hier M. Davidson Dunton, président de l'Association des universités et collèges du Canada.

Parlant à l'assemblée annuelle de l'A.U.C.C. à Ottawa, M. Dunton a précisé que les universités devraient donc multiplier leurs efforts pour mieux utiliser leurs ressources.

Il faudra probablement modifier le volume des classes, augmenter la qualité de certaines matières d'enseignement et expérimenter de nouveaux modes d'enseignement collectif.

"Mais ces efforts n'apporteront pas de véritables économies et réduiront sans doute les véritables chances d'apprendre."

Président de l'université Carleton d'Ottawa, M. Dunton a affirmé que, depuis 10 ans, les universités canadiennes avaient atteint un louable degré d'efficacité.

Toutefois, le gouvernement, inquiet de la hausse des sommes dépensées pour les universités, a commencé à réduire les subsides accordés par étudiant "à tel point que dès l'an prochain, sinon cette année, il y aura une vraie baisse en dollars des ressources mises à la disposition de chaque étudiant."

Des membres du gouvernement, des hommes politiques et des "experts improvisés de tout acabit" ont taxé les universités d'inefficacité et d'extravagance, a rappelé M. Dunton.

"Malheureusement, ces accusations d'inefficacité reçoivent davantage l'attention des organes d'information

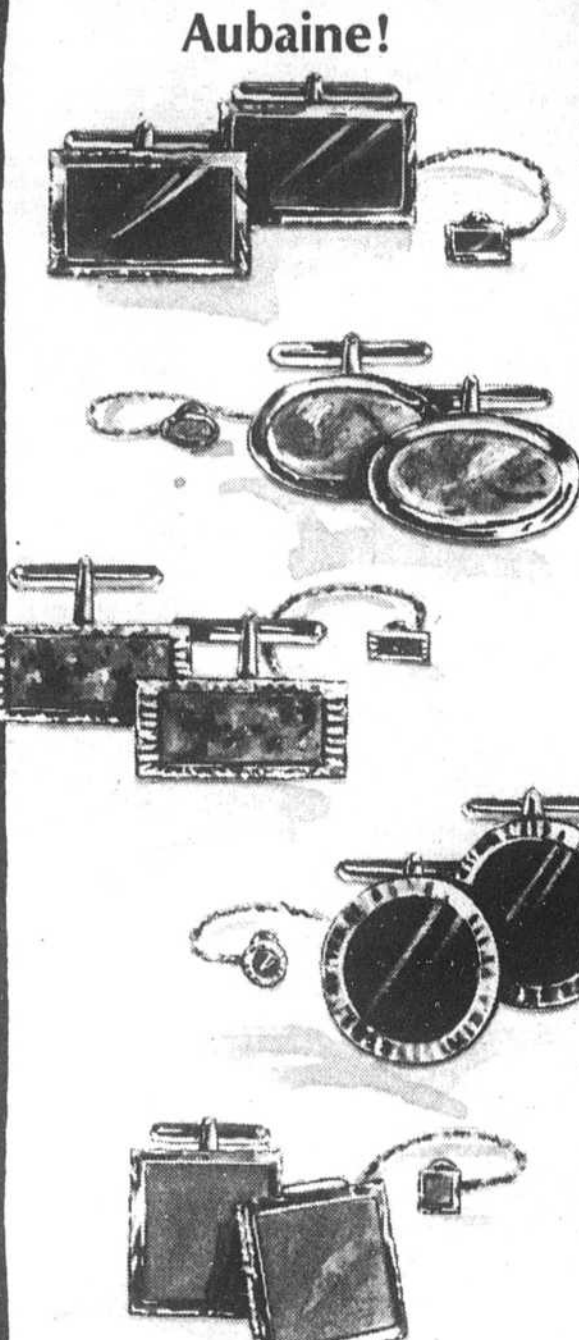
### Prêt fédéral

OTTAWA (PC) - Le gouvernement fédéral vient d'octroyer un prêt de \$253,867 au Bureau d'assainissement des eaux du Québec métropolitain pour l'exécution de deux programmes d'épuration des eaux-vannes.

Un communiqué indique que des conduits d'égouts seront installés à Loretteville et à Limoilou.

Les prêts ont été consentis aux termes de la loi nationale sur l'habitation et sont d'une durée de 40 ans.

### Aubaine!



**Boutons de manchettes et épingles à cravate: \$12.50**

Ces ensembles sont sertis de pierres véritables, dans une grande variété de formes et de montures. De haut en bas: sodalite, oeil-de-tigre, agate arborisée, sanguine, jade. Ensemble boutons et épingle, en écrin-présentation, \$12.50

**BIRKS JOAILLIERS**

LE CHEF LÉO MALLET et Mme BELLA CARON du Pavillon des Maritimes de l'Expo 67, vous invitent à vous régaler de leurs délicieux fruits de mer à leur restaurant LA MER situé au 1220 Crescent, au sud de St-Catherine.

**RESTAURANT LA MER**  
866-4984  
DINER D'HOMMES D'AFFAIRES SERVIS tous les jours.

fondé en 1688  
**Le Vieux Fort**  
RESTAURANT  
MUSÉE  
licencié

**Bar Salon**  
Café Théâtre  
Salles de réceptions  
659-0010  
120, chemin St-Jean dans  
LE VIEUX LA PRAIRIE

**Castel du Roy**  
RESTAURANT VIEILLE FRANCE  
Cartes de crédit acceptées  
OUVERT le dimanche en soirée  
2070, rue Drummond 842-8106

**La Vieille France**  
DANS LE COEUR DU VIEUX MONTRÉAL  
VOUS OFFRE SON EXCELLENTE CUISINE FRANÇAISE

Facilités de stationnement le soir  
Hubert Girardin et son accordéon musette. Table d'hôte à \$8.25 tous les soirs

Ouvert tous les JOURS de 11.00 a.m. à 11.00 p.m.  
FERMÉ LE DIMANCHE  
POUR RÉSERVATIONS: GÉRARD 845-1575  
50 OUEST, RUE ST-JACQUES

UN NOUVEAU RESTAURANT DANS L'EST  
Un petit restaurant français unique en son genre qui saura plaire à tous les amateurs de bonne cuisine.

SPECIALITÉS:  
Coeq Au Vin  
Lapin sauté  
Chasseur  
Bœuf Bourguignon

Nous vous y attendons ce soir même  
BIÈRE & VIN

**AUX DEUX CHAÎNES**  
1218 St-Catherine est 522-4882

Le délice des gourmets  
BUFFET CUISINE CANADIENNE ET CHINOISE  
13 repas chauds et 10 repas froids  
\$4.50 vous choisissez ce qui vous plaît.

**BILL WONG'S**  
7965 Dacore  
Réservations: 731-8202

**LA MAISON DU BIFTECK**

**GEORGES STEAK HOUSE**  
L'homme complet  
DELICIEUX SCAMPIS  
DINERS D'HOMMES D'AFFAIRES.  
PIANO BAR  
tous les soirs  
10, 715, boul. Pie-IX 322-2020

2015 de la Montagne # 610  
**INSTITUT CULINAIRE HENRI BERNARD**  
depuis 1951

mardi 9 nov. au choix à 13 h ou à 19 h 15

**1ère Leçon à titre d'essai**

des Cours de Fine Cuisine Familiale  
automne hiver 71-72  
renseignements réservations prospectus des cours  
843-6481

Découvrez une nouvelle cuisine italienne authentique

**Vito Restaurant Italien**  
5412 Côte-des-Neiges, Montréal  
(entre Lacombe et Edouard-Montpetit)  
Tél.: 735-3623

**RESTAURANT AMPHITRYON**  
Charles Tonneau, le Patron au fourneau  
346 est. rue Notre-Dame, Vieux Montréal  
Tél.: 861-0876 Rés.: 655-4239

Air climatisé Cuisine chaude jusqu'à minuit  
Fermé dimanche et lundi

**RESTAURANT LE MOYNE**  
VIEUX MONTRÉAL  
SPECIALITÉ: FRUITS DE MER  
Venez vous régaler avec nos délicieux fruits de mer qui font notre réputation.  
"Aussi cuisine française"  
Repas d'hommes d'affaires de 11.30 à 3.00 p.m. à compter de \$1.75  
Dîner servi à partir de 5h. 30 à fermeture  
Table d'hôte à compter de \$3.75  
395 rue LÉMOYNE  
Réservation 845-1607  
Bières et Vin  
Carte de crédit acceptée.

**Thorncliffe**  
Rossmore, P.Q. Route 11  
Un véritable restaurant de grande classe.  
Seulement à 15 minutes de Montréal par:  
L'AUTOROUTE DES LAURENTIDES  
Vers le nord: Sortie 9  
Vers le sud: Sortie 13

Table d'hôte, \$4.00 jusqu'à la fermeture.

**CONGRES MARIAGES BANQUETS**  
866-6492  
Hôtel de LaSalle  
1240, rue Drummond

Pour un vrai Festin un Bifteck chez

**Moishe's STEAK HOUSE**

Les meilleurs biftecks grillés sur charbon de bois à Montréal  
3961, boul. St-Laurent - Perm. complet - Vl. 5-3509  
Déjeunés pour hommes d'affaires tous les jours, à compter de midi

COURS D'INITIATION à la DÉCORATION INTÉRIÈRE  
Sous la direction des ARTISANS DU MEUBLE QUÉBÉCOIS INC.  
DÉBUT DES COURS 15 novembre

VIEUX-MONTRÉAL  
88 est. St-Paul  
866-1836

Pensez à vos convives

Voici l'occasion rêvée de refaire à neuf votre nécessaire à réception, que Birks vous présente sous forme de cristal importé de Belgique.

Cet assortiment comprend, de haut en bas:  
Verres à "Old Fashioned" de 9 oz.,  
l'ensemble de 6, \$11.95  
Verres à cognac de 12 oz.,  
l'ensemble de 6, \$11.95  
Verres à whisky et soda de 12 oz.,  
l'ensemble de 6, \$9.95  
Verres à vin universels, de 8 oz.,  
l'ensemble de 6, \$7.95

**BIRKS JOAILLIERS**

suites  
de la première  
page

**AMCHITKA**

à la hauteur du consulat des Etats-Unis. Un fort groupe de jeunes appartenant au NPD qui venaient de rencontrer au Parlement M. T.C. Douglas s'est joint aux manifestants déjà en place, scandant des slogans pacifistes. De nombreux manifestants se sont assis sur les trottoirs mais la police n'est pas intervenue, même pas pour empêcher une partie de la foule d'obstruer la circulation.

Dans les provinces de l'Ouest, de nombreuses manifestations se sont déroulées hier. L'ensemble des protestataires provenant des campus. Quelque 100.000 travailleurs auraient respecté l'arrêt de travail d'une demi-heure demandé par leurs dirigeants syndicaux, en Colombie-Britannique, pour protester contre la décision de Washington de passer outre à toutes les représentations provenant du Japon, de l'URSS, de la Suède, du Canada et d'ailleurs.

Discrettement, sous la pluie, huit Canadiens qui avaient fait hier le trajet jusqu'à Washington en automobiles ont fait du piquetage devant la Maison Blanche. L'un d'entre eux, David Dickson, âgé de 61 ans, a remis une lettre de protestation à l'un des portiers qui lui remit un reçu, puis ce fut tout.

Si les Etats-Unis, pour des raisons climatiques ou autres, décidaient de remettre à plus tard l'essai "Cannikin", un nouveau communiqué serait diffusé par l'AEC. Dans moins de trois jours, le monde prendra connaissance du fait même de l'explosion décidée dans ce que le New York Times qualifie d'indifférence frisant le mépris à l'égard de l'opinion publique aux Etats-Unis et dans le monde.

Dans leur décision rendue hier, les trois juges de la Cour fédérale d'appel, à Washington, ont rejeté la plupart des arguments invoqués par les conservateurs dans leurs démarches destinées à faire annuler une explosion que la Maison Blanche dit être essentielle à la sécurité nationale américaine (les Américains étudieront "Cannikin" en fonction du réseau de missiles Spartan qui devrait par la suite prendre forme).

Mardi, à Québec, 80 professeurs de tous les départements de la faculté des sciences de l'université Laval avaient remis au consul américain à Québec un texte adressé à l'ambassadeur américain à Ottawa, protestant contre l'essai nucléaire d'Amchitka et tout autre essai nucléaire réalisé pour des fins militaires mesquines.

**MOTION**

à renforcer notre indépendance économique et d'utiliser la main-d'oeuvre spécialisée.

Le député conservateur a affirmé que le rapprochement du Canada avec la Chine populaire, l'Union soviétique et d'autres pays communistes constituent, en quelque sorte, un pied-de-nez envers le gouvernement de M. Nixon.

Pour sa part, l'ancien leader du Nouveau parti démocratique, M. T. C. Douglas a loué les efforts du gouvernement dans l'établissement de meilleures relations avec le monde socialiste et communiste.

Il s'est dit surpris de cette critique de l'opposition officielle qui rejoint, selon lui, les mouvements et la presse de droite dans la campagne visant à accuser le gouvernement canadien de tourner le dos à "nos excellents amis américains" au bénéfice des régimes socialistes et communistes.

Toutefois, le député néo-démocrate a souhaité que le Canada gagne une plus grande indépendance économique et contrôle davantage les corporations installées sur son territoire.

Quant à M. Matte, il a dit qu'il ne faut pas attendre que les relations Canada-Etats-Unis se détériorent davantage avant d'agir.

Les rapports ne sont pas très bons, a-t-il poursuivi, si on les compare à ce qu'ils ont déjà été.

En ce qui concerne l'économie canadienne, le député de Champlain a réitéré que le malaise réside plus dans le système actuel que dans la nature des relations canado-américaines.

Si le Canada pouvait assurer une production égale à sa consommation, la surtaxe de 10 pour cent des Etats-Unis sur les importations ne nous aurait que peu affectés, a-t-il soutenu. Dans sa réplique, M. Sharp a tout d'abord dirigé quelques flèches contre le parti conservateur à qui il a reproché d'entretenir une politique ambivalente au sujet des rapports entre le Canada et les voisins du sud.

Il a dit que l'attitude du gouvernement est bien précise et ferme envers Washington.

Le ministre a rappelé les années 1957-68 du régime conservateur dirigé par M. Diefenbaker durant lesquelles poursuivait-il, les relations entre les deux pays se sont détériorées profondément en raison de l'absence d'une politique cohérente et ferme du gouvernement canadien.

M. Sharp a cité quelques initiatives pour tenter de démontrer que les rapports entre Ottawa et Washington ne sont ni mauvais ni bons.

Il a rappelé l'existence permanente du comité mixte de défense de l'Amérique du Nord et le comité mixte ministériel chargé de veiller à la qualité de l'eau des Grands Lacs, composés de représentants des deux pays qui se réunissent régulièrement.

M. Sharp a nié que l'imposition de la surcharge de 10 pour cent ait été dirigée uniquement contre le Canada en guise de représailles contre l'attitude du gouvernement Trudeau.

Au sujet du resserrement des liens du Canada avec des pays communistes comme la Russie et la Chine, le ministre a rejeté les allégations selon les-

quelles il se produit au détriment des relations canado-américaines.

M. Sharp a ajouté que même les Etats-Unis suivent une politique analogue et il a rappelé le voyage que doit effectuer M. Nixon à Pékin bientôt.

Il s'agit, a-t-il fait ressortir comme M. Douglas, de briser la barrière qui sépare les pays du bloc communiste de l'Occident.

Par ailleurs, M. Sharp a refusé un autre argument des conservateurs qui veut que le gouvernement canadien ait négligé les contacts directs avec ses homologues américains.

Il a souligné que depuis l'imposition de la surtaxe de 10 pour cent du gouvernement Nixon, il a lui-même entretenu des communications franches, nombreuses et humaines avec M. William Rogers, secrétaire d'Etat américain aux affaires étrangères, dans le but d'en venir à un accord sur cette question.

Il en va de même, a-t-il ajouté, en ce qui concerne le projet des Etats-Unis de faire exploser une bombe de cinq mégatonnes dans l'île d'Amchitka samedi.

Je pense qu'on ne peut avoir de contacts plus directs que ceux entre deux ministres, a dit M. Sharp.

Mais M. McQuarrie a vivement déploré que M. Trudeau ne soit pas intervenu directement auprès de M. Nixon pour le dissuader de mettre à exécution le projet d'Amchitka.

Nous en sommes au point où une seule personne pourrait se mettre en rapport avec le président américain et c'est le premier ministre, a-t-il dit.

Comme on est loin de l'époque du bon voisinage ou Franklin, Roosevelt, et les chefs du gouvernement canadien se parlaient souvent et franchement. "Pourquoi ce bon voisinage ne peut-il plus exister? — Pourquoi ne pas provoquer une rencontre au sommet entre les deux pays pour discuter de la politique économique nord-américaine?", a demandé M. McQuarrie.

**LE MARÉCHAL**

Le président Tito a assisté à la période des questions en Chambre. Des sujets aussi divers que l'expérience nucléaire d'Amchitka, la fiscalité fédérale-provinciale, l'apartheid en Afrique du Sud ont été abordés.

A sa sortie, Tito a été hué encore par les manifestants serbes qui l'ont traité "d'assassin" et de "porc". Les agents de la Gendarmerie se pressaient en grand nombre à ses côtés, soucieux d'éviter une répétition de l'incident qui a marqué la visite de M. Kossyguine à Ottawa.

Après le départ du chef d'Etat yougoslave, les manifestants ont remercié les agents fédéraux de leur gentillesse. "Si vous aviez été des policiers en Yougoslavie, le président Tito vous aurait donné ordre de nous abattre tous".

Mardi soir, des manifestants d'origine croate avaient manifesté devant le Parlement pour protester contre l'arrivée du président Tito à Ottawa.

Les Serbes et les Croates, a expliqué hier un manifestant, n'ont rien en commun, si ce n'est une même haine du régime communiste.

Un porte-parole des manifestants a fait savoir qu'ils voulaient surtout "faire réfléchir" le premier ministre Trudeau avant qu'il n'invite d'autres chefs d'Etats communistes au Canada.

Dans la matinée, le président Tito a visité les laboratoires du Conseil national de la recherche à Ottawa. Les organisateurs de la visite lui ont montré une maquette animée du fleuve Saint-Laurent.

Pendant ce temps, l'épouse du président yougoslave visitait la Galerie nationale, accompagnée de Mme Roland Michener et d'une interprète.

Durant les réceptions officielles et les cérémonies, le ministre canadien des affaires extérieures, M. Mitchell Sharp s'entretenait avec le ministre des affaires étrangères de la Yougoslavie, M. Mirko Tepevac.

Après la rencontre des deux ministres, un porte-parole du gouvernement canadien a déclaré que la Yougoslavie était disposée à appuyer les efforts du Canada dans ses tentatives de limiter les essais nucléaires des grandes puissances.

MM. Tepevac et Sharp ont abordé durant leur entretien des questions de politique internationale, ont discuté des relations entre le Canada et la Yougoslavie, surtout des relations économiques. Les deux hommes ont également discuté du Vietnam, de l'entrée de la Chine à l'ONU et de la visite prochaine du président Nixon à Pékin.

Hier soir, le président de la Yougoslavie était l'hôte d'une réception officielle et d'un souper offert par le gouvernement canadien.

Le président Tito doit quitter Ottawa vendredi dans la matinée pour se rendre à Québec puis à Halifax. Il doit rentrer dans son pays dimanche.

**DRAPEAU**

tout désordre, et surtout d'éviter qu'il n'y ait des blessés et même des morts.

S'il n'y avait pas eu cette ordonnance interdisant aux manifestants l'accès au secteur en question, la manifestation aurait sans aucun doute pris des dimensions autrement plus tragiques que celles de vendredi soir dernier, a répondu hier M. Drapeau.

Le maire de Montréal a aussi catégoriquement nié que le recours au règlement anti-manifestation qui avait déjà été jugé illégal par un tribunal de première instance, par son administration dans le contexte du conflit La Presse, ait pu envenimer le climat de quelque manière.

**LE SYNODE**

Le quatrième comportera le témoignage de l'Eglise (justice à l'intérieur de l'Eglise), l'éducation de la justice, la coopération entre l'Eglise et les laïcs, la coopération oecuménique, l'action internationale, la mise en oeuvre par les conférences épiscopales des principes de justice. Le cinquième enfin sera un message d'espérance au monde.

Quant à la communication du cardinal Felici sur la loi fondamentale de l'Eglise, celui-ci a rappelé que l'étude en avait été menée à la suite de la décision du synode de 1967. Il s'est montré peiné de la campagne qui avait été menée contre ce travail dans l'opi-

**NIXON CONNAÎT**

l'infiltration d'eau de mer. Cette première secousse peut ensuite déclencher une autre selon la théorie des dominos et le résultat final peut être un tremblement de terre beaucoup plus puissant que l'explosion originale et que chacune des secousses prises isolément.

Dans le cas d'Amchitka, près de l'extrémité de l'archipel des Aléoutiennes, l'explosion d'une charge souterraine pourrait éventuellement aboutir à la formation d'un raz de marée.

"Le danger réel d'un fort tremblement de terre déclenché par une explosion atomique est un raz de marée ou tsunami... Il n'est pas possible à l'heure actuelle d'évaluer quantitativement la probabilité d'un tsunami à la suite de l'explosion", a déclaré M. Train à propos de l'expérience d'Amchitka.

nion. Contrairement à ce qui a été dit, il a été fait appel, a-t-il précisé, aux divers courants théologiques, aux Eglises orientales et trois représentants des Eglises séparées ont participé aux travaux.

Enfin, le texte ébauché a été envoyé à tous les évêques pour qu'ils y apportent leurs suggestions et leurs avis. Il leur était demandé de répondre à deux questions:

1) Faut-il une loi fondamentale? 593 avaient répondu oui, 251 non, et 462 oui avec modifications.

2) Etes-vous d'accord sur le texte proposé, réponse: 61 oui, 422 non et 798 oui avec modifications.

Les votes d'hier s'intercalaient dans une série de 19 scrutins sur le ministère sacerdotal.

Le premier concernait une introduction analysant la crise actuelle. Son caractère pessimiste semble avoir déçu et il n'a obtenu que 110 oui, 83 oui avec amendements, 2 non et 6 abstentions.

Les six votes suivants portaient sur la doctrine.

Le premier de ceux-ci portait sur une réflexion sur le Christ, alpha et omega de toutes choses, oui: 138; non: 2; oui avec amendements: 38; abstentions: 4. Il est donc acquis définitivement, la majorité des deux-tiers (134) étant atteinte.

Le second portait sur le Christ établissant l'Eglise par les apôtres, a recueilli: oui: 148; non: 5; oui avec amendements: 45; abstentions: 4.

Le troisième, origine et raison d'être du ministère hiérarchique, avec oui: 128; non: 3; oui avec amendements: 72; abstentions: 5, sera donc soumis à un nouveau vote.

Le quatrième confirme la permanence du sacerdoce. Il est adopté définitivement par 137 oui, 1 non, 60 oui avec amendements et 4 abstentions.

Le cinquième situant le prêtre par rapport au service de la communion de l'Eglise a été adopté par 167 oui, 30 oui avec amendements et 5 abstentions.

Le dernier de ces six votes, concernant les rapports généraux du prêtre avec les réalités temporelles, a été adopté par 151 oui, 5 non, 39 oui avec amendements et 7 abstentions.

Les onze scrutins suivants ont trait à la vie et au ministère du prêtre.

1) Mission de l'Eglise et évangélisation, 128 oui, un non, 70 oui avec amendements et 3 abstentions. N'ayant pas atteint la majorité des deux-tiers, il sera revu.

2) Activités profanes du prêtre (notamment le travail): adopté par 149 oui, un non, 47 oui avec amendements et cinq abstentions.

3) Engagement politique du prêtre (le prêtre est libre de ses options politiques personnelles mais doit s'abstenir d'action requant de diviser l'unité des fidèles): adopté par 143 oui, un non, 51 oui avec amendements et 7 abstentions.

4) Vie spirituelle du prêtre: adopté par 136 oui, 3 non, 61 oui avec amendements et deux abstentions.

Les 5ème, 6ème, et 7ème concernent le célibat et l'ordination d'hommes mariés.

Les 8ème, 9ème et 10ème se rapportent aux rapports des prêtres entre eux, avec les évêques et avec les laïcs. Ils ont été adoptés respectivement par 133, 179, et 170 oui, contée 51, 17 et 24 oui avec amendements et chaque fois quatre abstentions.

Le 11ème, sur la vie économique du prêtre, a été adopté par 177 oui, 3 non, 27 oui avec amendements et 6 abstentions.

Enfin, un dernier scrutin sur la conclusion assez optimiste pour l'avenir a été adopté par 178 voix contre 11, 14 avec amendements et 9 abstentions.

**GABRIEL LOUBIER**

voulaient absolument savoir quelle idéologie coiffe l'UQ, que le congrès d'orientation de mars a justement été établi en fonction de préciser, entre autres, l'option constitutionnelle de son parti.

Comme il était à prévoir, les étudiants ont fait preuve d'une certaine agressivité devant le chef de l'UQ parfois en tentant de l'acculer au mur par des questions pertinentes, parfois en voulant ridiculiser le parti Union nationale, désormais appelé Unité-Québec.

**FIN DE LA**

comme si une convention collective avait été signée".

Le conflit porte sur le rapport d'un conseil d'arbitrage de trois membres qui recommandait un salaire de base de \$10,084 pour les agents de première classe. Les agents exigent la parité avec Montréal, soit \$10,620, et ont rejeté unanimement la décision du conseil d'arbitrage par un vote tenu mardi soir au cours de deux assemblées.

A 18 heures mardi soir, la Sûreté du Québec a été appelée à la rescousse pour les appels d'urgence. Vers 22 heures, le ministre de la justice, M. Jérôme Choquette, faisait envoyer 15 autos-patrouilles de la SQ à Laval. Ce nombre a été porté à 18 hier matin.

**L'enquête sur Saint-Léonard**

**La secrétaire de DiZazzo témoigne**

par Jean-Pierre Charbonneau

Mlle Nicole Durand, la secrétaire particulière de l'ingénieur Jean DiZazzo, conseiller municipal de Saint-Léonard et beau-frère du maire de cette ville, a reconnu hier travailler à temps partiel pour le président de la firme à Les Consultants Métropolitains Inc. M. Robert Vigneault, ancien associé de M. Jean DiZazzo.

Cette affirmation faite à l'enquête de la Commission municipale du Québec sur l'administration Saint-Léonard contredit quelque peu celle faite antérieurement par l'ingénieur Robert Vigneault lorsqu'il a affirmé ne connaître aucun employé de la firme Jean DiZazzo et Associés et n'entretenir aucun lien avec cette firme même si les bureaux de celle-ci sont situés l'un à côté de l'autre dans le même édifice.

D'ailleurs, M. Vigneault s'était lui-même contredit dans son témoignage en reconnaissant la semaine dernière que la comptabilité de sa firme était faite par la secrétaire de la firme DiZazzo après que le procureur de la Commission, Me Jacques Richard eut produit un document dans lequel Mlle Durand autorisait le paiement des 4% de vacances à un employé congédié de la firme Consultants Métropolitains Inc.

Au sujet de cette autorisation, Mlle Durand a expliqué hier qu'elle avait agi selon les instructions téléphoniques de M. Vigneault qui était à ce moment-là en vacances.

La jeune secrétaire a de plus reconnu avoir travaillé à titre de secrétaire de M. DiZazzo sur des projets réalisés par ce dernier pour la Cité de Saint-Léonard et sur des projets de la Cité de Saint-Léonard. Mlle Durand n'a cependant pu préciser le moment où elle a travaillé sur ces projets.

Le témoin a, par ailleurs, nié avoir été prêtée par la firme DiZazzo aux Consultants Métropolitains.

Elle a enfin affirmé que M. Vigneault recontrait souvent M. DiZazzo.

La Commission municipale a aussi entendu Mme Antoinette Crevier, secré-

taire des Consultants Métropolitains et de M. Vigneault. Cette dernière a déclaré avoir déjà travaillé deux ou trois mois pour M. DiZazzo avant d'être engagée, il y a six mois, par M. Vigneault. Avant son emploi actuel, le témoin a affirmé qu'elle avait travaillé aux élections de Saint-Léonard.

Quant à M. Vigneault qui en était à sa cinquième journée devant la commission d'enquête et qui d'ailleurs doit de nouveau témoigner aujourd'hui, il a reconnu avoir la même classification documentaire que son ex-associé Jean DiZazzo.

**GULF OIL**

Suite de la page 3

● une allocation de séparation équivalente à une semaine de salaire par année de service jusqu'à concurrence de 26 semaines. La moyenne d'âge des employés dépasse 50 ans et la moyenne des années de service se situe entre 20 et 25 ans.

● les employés qui demeureront à leur travail jusqu'à la fin des opérations recevront un boni en sus de l'allocation de séparation.

La compagnie s'engage à offrir tout poste vacant dans ses autres usines

aux employés compétents de Shawinigan à la recherche d'un emploi. En pratique cependant, cette proposition risque de demeurer sans effet puisqu'il n'y a présentement aucune vacance et que la compagnie a procédé ou procède ailleurs à des réductions de personnel, notamment à Varennes et à Sainte-Anne-de-Bellevue.

La direction de Gulf Oil a indiqué que les pertes encourues par sa division pétrochimique à travers le pays se chiffrent à \$6 millions à la fin de l'année en cours, bien que les profits anticipés pour l'ensemble de production atteindront sans doute \$42 millions.

**La mort de Mme Gauthier**

**Attendons d'abord le rapport du coroner, dit M. Castonguay**

QUEBEC (par Gilles Lepage) — Les députés ministériels ont accueilli en maugréant une question du Dr Camille Laurin concernant la mort de Mme Michèle Gauthier, mais ils ont applaudi trépidamment à une suggestion de leur whip-en-chef pour qu'une enquête soit faite "sur les agissements de chefs syndicaux et de certains agitateurs d'un certain parti politique".

En réponse à la première question, le ministre des affaires sociales a fait état de rapports "contradictoires", tandis que le ministre de la justice, M. Choquette, prenait avis de la seconde question.

Le chef de l'aile parlemen-

taire du Parti québécois a demandé à M. Claude Castonguay s'il "entend faire toute la lumière possible sur les circonstances qui ont entouré le décès de Mme Michèle Gauthier et, en particulier, sur les délais encourus dans la fourniture des soins...".

M. Laurin n'eût pas le temps de compléter sa question que des cris moqueurs et une rumeur s'élevaient des banquettes des députés libéraux, à un point tel que le président dut crier: "A l'ordre! Le député de Bourget complète ensuite en demandant s'il y aura enquête "sur l'impossibilité ou s'est trouvé un certain hôpital d'accorder à cette pa-

tiente le traitement adéquat". Avant que M. Castonguay ne puisse répondre, une voix lança: "Demandez ça à Burns: il était là." C'est probablement M. Lacroix qui, la veille, avait fait une intervention de la même farine.

Le ministre dit ensuite que la première étape est celle de l'enquête de coroner, qui n'est pas encore complétée. "Quant aux rapports voulant que cette personne aurait eu de la difficulté à obtenir des soins à ce stade-ci, les rapports sont contradictoires. Il semblerait que si l'on s'était adressé à une certaine porte, il aurait été possible d'avoir accès à l'hôpital. Alors con-

**LES VUES DE QUÉBEC**

Suite de la page 5

l'augmentation dire que le gouvernement fédéral ou que celui du Québec doivent cesser leurs efforts pour faire adopter le plus tôt possible le nouveau projet de loi. Bien au contraire. Ce délai additionnel permettrait aux différents gouvernements impliqués de présenter une meilleure législation et leur donnerait le temps nécessaire pour l'expliquer davantage à la population.

Enfin, la remise d'un an de la réforme fiscale serait loin d'être une catastrophe dans les temps difficiles que nous traversons, surtout à la suite

au ministre des Finances de voir appliquer la nouvelle loi fiscale, lui qui a consacré tant d'énergies à son élaboration. Mais, il faut bien se rendre à l'évidence qu'il sera difficile pour le gouvernement fédéral, et presque impossible pour celui du Québec, de faire débiter la réforme fiscale au 1er janvier 1972.

Notre demande de reporter le début de la réforme fiscale au 1er janvier 1973 ne veut

des mesures protectionnistes prises par les Etats-Unis en août dernier. Elle permettrait d'envisager nos problèmes économiques d'une façon plus sereine. En d'autres termes, les Canadiens devront consacrer toutes leurs énergies à s'adapter aux récentes mesures prises par les Etats-Unis. Ils ne sauraient se plaindre de ne pas avoir en même temps à s'adapter à un contexte fiscal totalement nouveau.

(1) Communiqué de Presse, Ministère des finances, Ottawa, le 16 juillet 1971.

**ACCUTRON®** Première pour l'expérience. Première pour la valeur.

22102Y  
21332  
23967Y  
21276W

**Notre choix d'Accutron à partir de \$125!**

21276W La Spaceview. L'Accutron à mouvement visible! Une grande curiosité! Etanche, verre armé.	\$180.00
22102Y Cadran champagne et noir, verre armé automatique.	\$135.00
21332 Indicateur original de la date, boîtier en acier inoxydable, verre armé bracelet en corin.	\$170.00
23967Y Marques en relief, voyant-calendrier, verre en saphir, boîtier à fini brossé radial.	\$230.00

**PASSEZ VOIR LES ACCUTRON PAR BULOVA**  
La montre la plus précise du monde

Bulova a été la première marque qui ait lancé la montre électronique à diapason Accutron — la plus précise du monde. Depuis, l'Accutron avec son ronronnement caractéristique est arborée au poignet de millions d'hommes qui connaissent le succès. Première en date, l'Accutron reste encore aujourd'hui le chef de file — pour la valeur, pour le choix des modèles et pour le fonctionnement.

**FONDATION ROSE PELLAND SAUVÉ MESSE ANNUELLE**  
Le 7 novembre à 9 heures a.m. en l'église Notre-Dame de Montréal.  
Une messe sera chantée pour les défunts dont le mémoire est rattachée par des dons à la Fondation.

Le ministre Goldbloom

## Faute de moyens coercitifs, la lutte contre la pollution reste inefficace

par Gilles Provost

L'action contre la pollution industrielle menée par le gouvernement et la Régie des eaux du Québec a été, sinon paralysée, tout au moins "fort peu efficace" parce que les lois actuelles sont insatisfaisantes au chapitre des moyens coercitifs, a déclaré hier M. Victor Goldbloom aux participants au colloque "Pollution et éducation" organisé par le collège Ahuntsic.

Dans son allocution, le ministre responsable de la qualité de l'environnement a surtout insisté sur la responsabilité de l'ensemble de la population dans la dégradation de l'environnement. Parlant des responsabilités gouvernementales, il a annoncé encore une fois la présentation d'un projet de loi général contre la pollution des cet automne. Cette loi, dont l'avant-projet est terminé, donnerait une autorité véritable et des "dents" au gouvernement provincial.

A ce sujet, l'Ontario semble un peu en avance sur le Québec puisque la province voisine a constaté, il y a déjà cinq ans, l'impuissance des municipalités à agir dans ce secteur. Depuis 1967, le gouvernement ontarien assume la fonction de contrôle de la pollution de l'air. A la dernière session, la législature ontarienne se donnait une loi et des règlements sur la protection de l'environnement.

Hier, le responsable de la lutte à la pollution de l'air au sein du ministère ontarien de l'environnement, M. B. Drowley, a expliqué comment ces lois et règlements s'appliquent dans le cas de la pollution de l'air.

Cette loi prévoit notamment qu'une compagnie qui refuse de prendre les moyens pour enrayer la pollution qu'elle cause est passible d'une amende pouvant aller jusqu'à \$5,000 par jour à la première offense.

En cas de récidive, l'amende peut doubler. Pour un particulier, l'amende quotidienne maximum est de \$2,000 à la première offense. (Au Québec l'amende maximum est de \$500).

La loi prévoit aussi une commission d'appel à qui peut s'adresser une compagnie ou un particulier qui juge injustes les directives des fonctionnaires. Un deuxième droit d'appel repose aussi entre les mains du ministre responsable de l'environnement.

Le directeur de la section de la pollution de l'air a aussi le pouvoir de faire cesser immédiatement toute émission polluant l'air au point de constituer un danger à la propriété, à la santé ou à la vie des gens. Une commission de négociation a aussi été constituée pour veiller au dédommagement de ceux dont les récoltes ou le bétail a souffert de la pollution atmosphérique.

La division responsable de la pollution de l'air dispose d'un budget de \$4.3 millions et a 235 personnes à son emploi, a indiqué M. Browley. Elle possède un bureau régional dans chacune des sept sections définies sur le territoire de la province. Un comité interministériel a aussi été mis sur pied pour établir une meilleure coordination entre les ministères concernés par la pollution de l'air.

M. Drowley a aussi expliqué que des normes générales ont été émises concernant l'émission de fumées et les véhicules automobiles. Dans les autres cas, les normes varient selon les régions; à certains endroits, on a émis des normes plus sévères que ce qui était requis pour protéger la santé de la population de façon à préserver certaines cultures particulièrement sensibles.

Relativement aux véhicules automobiles, les normes ontariennes sont équivalentes à celles que vient de promulguer le gouvernement fédéral. Le gouvernement ontarien avait aussi mis sur pied un service de vérification au hasard de façon à voir si les automobilistes maintiennent leur voiture en bon état relativement à la pollution. Si le véhicule ne correspond pas aux normes, le propriétaire a deux semaines pour faire faire la mise au point.

Depuis 1970, on a installé à Toronto un dispositif complexe qui mesure continuellement le niveau d'oxyde de soufre et la concentration de poussières. L'index de pollution est tel que s'il atteint le niveau 50. Quand les conditions s'annoncent mauvaises pendant plus de six heures, les principales sources de pollution doivent réduire leurs activités. Elles doivent les réduire davantage si le niveau atteint 75 et les interrompre s'il atteint 100.

Depuis lors, le niveau n'a dépassé 50 qu'à trois reprises à Toronto. Par contre, selon les mêmes critères, il aurait dépassé 580 à Londres en 1962, et 420 à New-York la même année. On considère qu'un niveau de 150 n'est pas encore d'angereux pour la santé.

## Pollution: offensive contre les pâtes et papiers

OTTAWA (PC) — Le ministre fédéral de l'environnement, M. Jack Davis, a déposé, hier, aux Communes, un nouveau règlement visant à réduire de 50 pour cent la pollution produite par les vieilles fabriques de pâtes et papiers et d'éliminer le plus possible la pollution créée par les nouvelles fabriques.

Le nouveau règlement vise à réduire la pollution de l'eau causée par l'industrie la plus importante du Canada.

Établi en vertu de la loi fédérale sur les pêcheries, le règlement s'appliquera automatiquement à toutes les nouvelles fabriques.

Les vieilles fabriques entrent dans une catégorie spéciale et le ministre entend négocier des programmes en vertu desquels elles se conformeront au règlement.

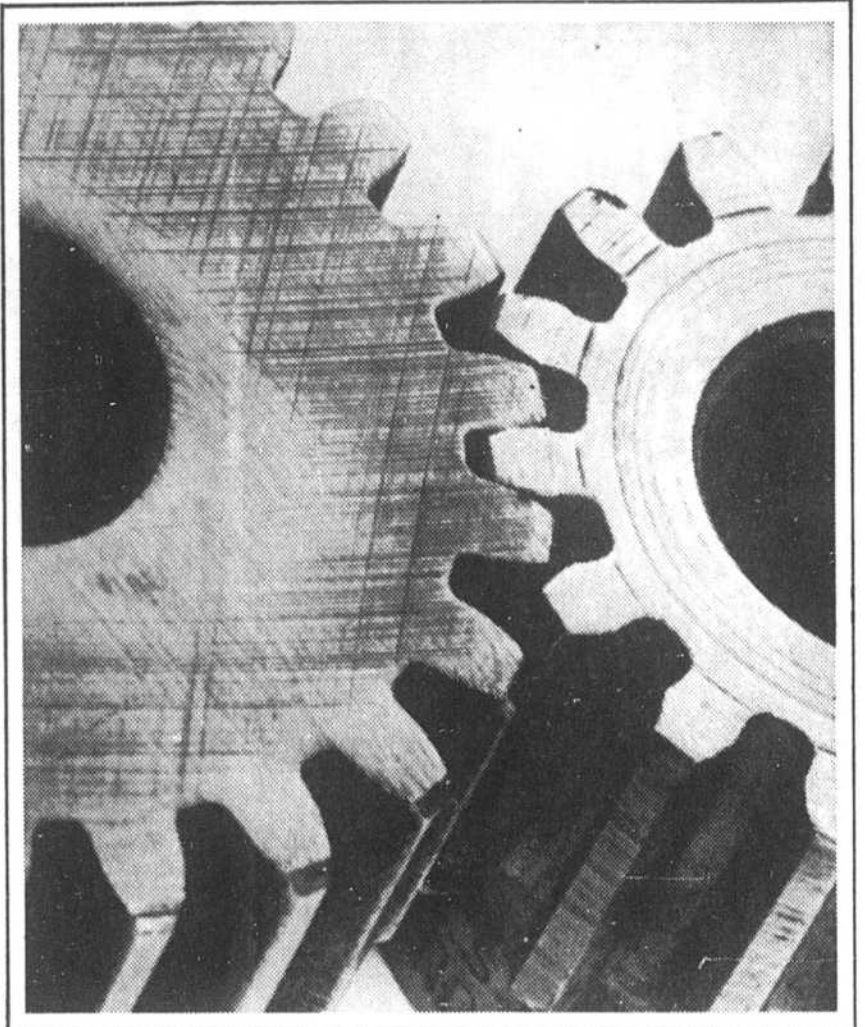
M. Davis sait qu'elles auront de la difficulté à se conformer aux nouvelles normes nationales, car elles ont été construites à une époque où la réduction de la pollution n'était pas d'une importance primordiale.

Le règlement vise surtout à diminuer la quantité de solides en suspension dans l'eau et à éliminer les substances toxiques pour les poissons.

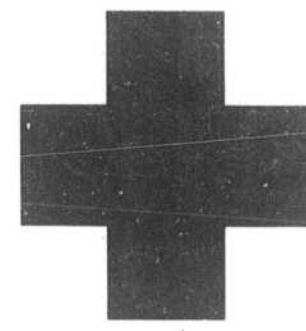
La présence de déchets solides serait la source de graves problèmes de pollution. Les dépôts de boue obstruent les frayères à saumon. Quant aux produits chimiques organiques, ils provoquent la suffocation et l'empoisonnement des poissons et autres formes aquatiques vivantes en réduisant la quantité d'oxygène contenue dans l'eau.

M. Davis espère ainsi prévenir la pollution en l'attaquant à la source.

Le nouveau règlement établit des limites mesurées en livres de polluant par tonne de produit et non comme auparavant par degré de concentration.



### Jamais l'un sans l'autre.



Deux protections valent mieux qu'une, surtout si elles se complètent parfaitement comme celles de la Croix Bleue et de la Régie de l'assurance-maladie du Québec. Chacun des nombreux régimes de protection de la santé de la Croix Bleue accroît la sécurité des travailleurs. Et ceci, parce que la Croix Bleue offre les nombreux services que ne peut fournir la Régie de l'assurance-maladie du Québec: le paiement intégral du coût des chambres semi-privées, par exemple.

#### LA CROIX BLEUE DU QUÉBEC



Grâce à sa filiale, La Compagnie Mutuelle d'Assurance-Vie du Québec, la Croix Bleue offre de l'assurance-vie, des indemnités d'incapacité à court ou à long terme et de nombreux autres avantages d'assurance collective.

## Un trophée et \$10,000

### Le prix de conservation donné à Tony LeSauter

par Urgel Lefebvre

Le prix de conservation White Owl, comprenant un trophée et un chèque de \$10,000, a été attribué à Tony LeSauter et, tout en rendant hommage à ce fonctionnaire de son ministère, M. Victor Goldbloom qui a annoncé qu'il avait finalement obtenu que l'on cesse de déverser des matériaux de remplissage le long des rives du Saint-Laurent.

Rappelons que Tony LeSauter avait dénoncé avec véhémence le projet de la ville de Longueuil de créer "un parc artificiel" avec de la terre de remplissage et de pousser l'impudence jusqu'à vouloir donner à ce cimetière de la nature le nom de Marie-Victorin qui fut l'un des plus grands naturalistes canadiens.

Le ministre d'Etat responsable de la qualité de l'environnement n'a pas voulu, du moins pour le moment, aller jusqu'à dire que son ministère faisait sien le programme "un fleuve un parc" qu'a élaboré la Fédération québécoise de la faune pour la partie du fleuve comprise entre Montréal et Sorel, mais il a déclaré que dans la planification de la protection de l'environnement les gouvernements du Québec, de l'Ontario, du Canada et des Etats-Unis ne s'en tiendront pas uniquement à la qualité de l'eau mais adopteront aussi une politique commune quant à l'usage des rives.

M. Goldbloom a terminé ses remarques en disant que Tony LeSauter devait maintenant se sentir un peu moins seul qu'apparavant.

Le lauréat avait en effet déclaré, en recevant son prix, qu'il allait pouvoir ajouter une dimension nouvelle à son travail de conservation, lui qui avait si longtemps fait cavalier seul dans une "lutte qui va devenir de plus en plus difficile", ainsi qu'on le consta-

te une fois de plus à la veille de l'essai d'Amchitka.

Aujourd'hui, c'est une vaste étendue de territoire albertain que l'on livre au viol des véhicules militaires en tant que champ de manoeuvres des forces britanniques. Bientôt ce sera la baie James...

Tony LeSauter ne peut s'en tenir aux remerciements d'usage. Il continue sa prédication: "La campagne s'urbanise...les villes deviennent de plus en plus inhumaines... Le Saint-Laurent est défiguré par des grands ensembles construits au profit de quelques privilégiés...Il n'y a pas de solution globale. Il faut des actions spécifiques pour résoudre les problèmes à la base, sur plusieurs fronts à la fois. Et l'on a besoin avant tout de l'aide de la population".

La contribution de Tony LeSauter à la cause de la conservation est considérable: discours, articles, entrevues, éducation populaire, animation sociale, livre et conseils. Son livre "Dossier Pollution" a été adopté par le public et les maisons d'enseignement. Il a contribué à mettre sur pied de nombreux groupes de citoyens préoccupés de la protection de l'environnement. Il a conçu le programme destiné à récupérer 110 îles et les rives du Saint-Laurent entre Montréal et Sorel.

En plus du prix White Owl, deux prix ont été attribués hier après-midi pour un message télévisé de 60 secondes sur la pollution: un prix de \$1,000 a été attribué à Gérard Roy et Richard Ouzilleau du Cegep de La Pocatière, et un prix de \$300 à l'Éducationale Media Centre de l'Université McGill. Des mentions honorables ont été accordées à l'Instructional Aids Department de l'université Carleton d'Ottawa et à Robert Pollard de McGill.

## Les Postes canadiennes représentées au Chili

OTTAWA (PC) — Une délégation des Postes canadiens assistera, du 5 au 26 novembre, au 10e congrès de l'Union postale des Amériques et de l'Espagne, qui aura lieu à Santiago, Chili.

Elle sera dirigée par le sous-ministre, M. J.A. Mackay.

Ce congrès se tient deux ans après celui de l'Union postale universelle. Il réunira 23 pays dont la langue of-

ficielle est l'espagnol, à l'exception du Canada, des Etats-Unis, de Haïti et du Brésil.

Les principaux sujets à l'ordre du jour seront: la révision de la constitution, le coût de la transmission du courrier, le maintien et le développement des écoles de formation postale en Amérique centrale et en Amérique du Sud.

Le Canada fait partie de l'Union postale des Amériques et de l'Espagne depuis 1931.

## DÉCÈS

**DESROCHES, Germaine.** A Montréal, le 2 novembre 1971 à l'âge de 61 ans, est décédée, Mme Henri Desroches, née Germaine Lefebvre. Outre son époux, elle laisse dans le deuil ses enfants: M. Henri Marion (Françoise) André et Michel. Les funérailles auront lieu vendredi, le 5 novembre. Le convoi funèbre partira du Salon René Thériault Limitée, no 1120 rue Jean-Talon est, pour se rendre à l'église St-Arsène où le service sera célébré à 2.00 heures. Et de là au cimetière de la Côte-des-

Neiges, lieu de sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

**HECHT Estelle.** A la Galerie 1640, accidentellement, le 2 novembre 1971, est décédée Estelle Hecht, fille de feu Nathan et Goldia Hecht, soeur bien-aimée de Lillian, Julius et Maurice de Toronto. Les funérailles auront lieu jeudi le 4 novembre au Paperman & Sons Côte des Neiges Chapel No 5605 chemin Côte-des-Neiges à 2 heures. Et de là au cimetière Chevra Kadisha Bnai Jacob Congregation, section Chevra Kadisha, rue Berri, Shiva privée lieu de sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. Au lieu de fleurs des dons au Jewish National Fund, seraient appréciés.

**Voici BRADOR**

Brassin Exclusif - Degré Supérieur

Bière · Ale  
**BRADOR**  
MOLSON

Exclusive Brew - Premium Proof

la première bière québécoise de catégorie supérieure

BRADOR...la plus-que-bière signée Molson

Molson est fière de son coup en présentant la première bière québécoise de catégorie supérieure.

La nouvelle Brador coûte un peu plus cher que les bières ordinaires mais elle vaut son pesant d'or.

C'est une bière légère, rafraîchissante dont les ingrédients d'une qualité insurpassable font l'objet d'une fermentation toute spéciale. Le brassin est ensuite soumis à une maturation prolongée qui lui communique un velouté parfait.

Son degré supérieur d'alcool — plus de 10% de preuve — en fait une bière capiteuse qui se déguste lentement. Offrez-vous une Brador ou, mieux encore, savourez-la en bonne compagnie. Vous serez fier de votre coup.

# arts spectacles

Au conservatoire d'art cinématographique

## Une série consacrée à Marlène Dietrich

1930: Joseph von Sternberg allait faire d'une petite actrice qui poursuivait depuis une dizaine d'années une carrière quelconque, une vauv qui, quarante ans plus tard, continue à fasciner les foules. Il aura fallu pour cela un film, "L'ange bleu", et une femme extraordinaire, Marlène Dietrich. Le Conservatoire d'art cinématographique de l'Université Sir George Williams lui consacrera à partir de ce soir, et durant tout le mois de novembre, une rapide rétrospective. C'est là une heureuse initiative qui nous permettra de revoir certains films peut-être trop mal connus.

On pourra voir, dans l'ordre où ils ont été programmés: "Blonde Venus" (1932) de Joseph von Sternberg ce soir à 19h, et "Desire" (1936) de Frank Borzage, ce soir à 21h.

Jeudi 11 novembre à 19h: "Destry Rides Again" (1939) de George Marshall, et à 21h: "Dishonored" (1931) de Von Sternberg.

Dimanche 14 novembre à 19h: "Witness for the perse-

cution" (1958) de Billy Wilder, et à 21h: "Judgment at Nuremberg" (1961) de Stanley Kramer.

Jeudi 18 novembre, à 19h: "The Flame of New Orleans" (1941) de René Clair, et à 21h: "A Foreign Affair" (1948) de Billy Wilder.

Vendredi 19 novembre, à 19h: "Morocco" (1930) de Von Sternberg, et à 21h: "The Scarlett Empress" (1934) de Von Sternberg.

Samedi 20 novembre, à 19h: "Shanghai Express" (1932) de Von Sternberg, et à 21h: "Song of Songs" (1933) de Rouben Mamoulian.

Vendredi 21 novembre, à 19h: "Blue Angel" (1930) de Von Sternberg, et à 21h: "Manpower" (1941) de Raul Walsh.

Et enfin, vendredi 26 novembre à 19h: "Stage Fright" d'Alfred Hitchcock. Le programme de 21h reste à être annoncé.

Rappelons que toutes les séances ont lieu à l'Université Sir George Williams, 1455 boul. de Maisonneuve, Hall Building, Room H-110.



## La N.C.T. sollicite les étudiants-dramaturges

Les étudiants-dramaturges ont jusqu'au 31 décembre prochain pour faire parvenir leurs textes à la Nouvelle Compagnie Théâtrale et participer ainsi au quatrième concours d'oeuvres dramatiques écrites par des étudiants.

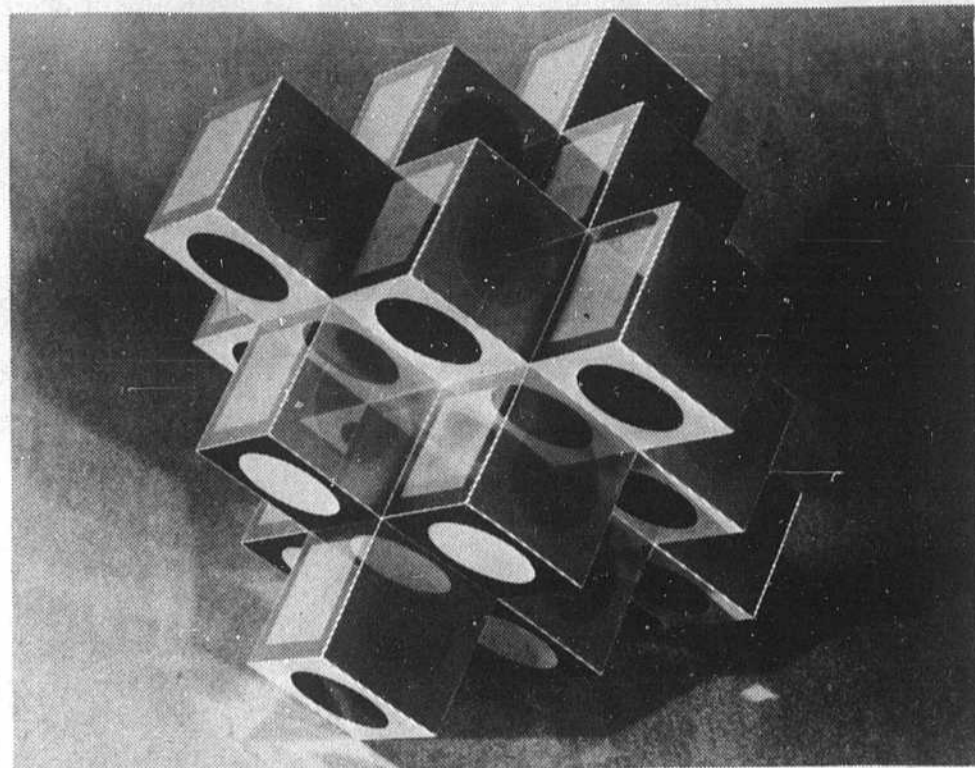
Ce concours a été créé dans le but de stimuler, chez les étudiants, l'intérêt pour l'écriture dramatique. Chaque texte est analysé par un jury com-

posé de plusieurs personnalités du monde théâtral et l'auteur reçoit un commentaire sur la valeur du texte soumis. Le texte gagnant est monté en fin de saison par la N.C.T. avec toutes les ressources professionnelles dont dispose la Compagnie et le lauréat touche son droit d'auteur pour chaque représentation.

Sur recommandation du jury, la N.C.T., en collaboration avec le Centre d'Essai des auteurs dramatiques, assure la lecture publique d'une ou deux autres pièces non primées, mais d'une valeur certaine.

Par les années passées, l'intérêt des étudiants qui ont assisté aux représentations des pièces gagnantes a toujours été très grand et l'identification facile entre les personnages et les thèmes de la scène et les préoccupations de l'auditoire. C'est aussi pour la N.C.T. une façon de montrer qu'il y a complémentarité entre la présentation des chefs-d'oeuvre du répertoire universel et l'instinct créateur qui anime une jeunesse avide de s'exprimer.

Les représentations de la pièce gagnante de cette saison auront lieu les 8, 9 et 10 juin 1972 et les billets sont déjà en vente. On peut se procurer les règlements du concours aux bureaux de la N.C.T., Théâtre du Gesù, 1200 Bleury.



Du 11 novembre au 5 décembre, la compagnie Rothmans présentera une exposition d'oeuvres de Victor Vasarely, au Musée d'art contemporain. On sait que Vasarely est le principal promoteur du "Op art". Les oeuvres qui seront présentées comprennent notamment, des peintures, des collages, des tapisseries et des multiples.

## échos

**KATCHATOURIAN** - Pour la première fois depuis la fin de la dernière guerre mondiale, un compositeur et chef d'orchestre soviétique, Aram Katchatourian, 68 ans, donnera une série de concerts en Allemagne fédérale.

Arrivé dimanche à Francfort à l'invitation du Conseil allemand de la musique et des Editions Sikorski de Hambourg, le célèbre musicien dirigera des concerts à Hambourg, Cologne, Bamberg et Munich. Il donnera aussi des conférences.

Aram Katchatourian est,

avec Dimitri Chostakovitch, l'un des musiciens contemporains russes les plus connus en Allemagne.

**BEAUX ARTS** - M. Sean B. Murphy a été réélu président du Musée des Beaux-Arts de Montréal. C'est le quatrième mandat consécutif qui lui est confié. Dans d'autres élections, MM. Richard F. Angus et Samuel-L. Gagné ont été réélus vice-présidents, Jacques M. Braut, trésorier honoraire, Neil B. Ivory trésorier adjoint honoraire et Charles Gonthier, secrétaire honoraire.

**THEATRE:** Du mercredi 10 novembre au samedi 13 novembre 1971, les élèves de 3e année de la section anglaise de l'École Nationale de Théâtre présenteront "Tango" de Sławomir Mrozek, à 20h30, au Monument National.

## Paris déclenche la chasse aux "pollueurs"

PARIS (AFP) - La chasse aux "pollueurs" a commencé dans la capitale française. Un train de décision préfectorales annoncé hier soir et applicable aujourd'hui va permettre de pénaliser les conducteurs de véhicules automobiles trop polluants ou trop bruyants et également de renforcer le contrôle des installations, thermiques notamment, et appareils qui dégagent gaz et fumées.

Les conducteurs parisiens des véhicules émettant trop de gaz d'échappement pourront se voir retirer leur certificat d'immatriculation, lequel ne leur sera rendu qu'une fois les travaux nécessaires effectués. Les policiers motorisés équipés de cinémomètres-radar (contrôle de la vitesse des voitures) surveilleront particulièrement les véhicules trop polluants ou trop bruyants, en premier lieu les motos et cyclomoteurs.

## télévision

CBFT 2	
8.55	Aujourd'hui à CBFT
9.00	En mouvement
9.15	Les orléans
9.30	Les aventures de chaperonnette à pois
10.00	Les 100 tours du centour
10.15	La souris verte
10.30	Saturnin
10.45	Togino
10.00	Contes et nouvelles de Guy de Maupassant
11.30	"Les regrets de monsieur Saval"
11.30	Riquet belles oreilles
12.00	Michel Vallant
12.30	Bou Bou dans le métro
1.30	Cinéma
2.00	"Calle P" (comédie-Suédais 1967)
3.00	Femme d'aujourd'hui
4.00	Bobino
4.30	Le Major Plum Pudding
5.00	Voyage au fond des mers
6.00	"Rendez-vous avec la peur"
6.30	Le gourmet farfouille
6.50	Téléjournal
7.00	Nouvelles du port
7.30	Format 30
7.30	Les grands films
8.00	"L'Amour sauvage" (drame psychologique-Américain 1961)
9.30	Consommateurs avertis
10.00	Dossiers
10.30	"Développement régional et Abandon de l'industrie"
10.30	Téléjournal
10.50	Nouvelles du sport
11.00	Ce soir Jean-Pierre
11.30	Les Enchantés
12.00	Cinéma
12.30	"Les loups dans l'abîme" (drame-italien 1961)
1.30	Téléjournal
CFTM 10	
8.30	Mire-Musique
8.40	Horaires-Bienvenue
8.45	Mini-annonces
9.00	Bonjour Montréal
10.00	Au P'tit matin
11.00	Supercat
11.30	Rin Tin Tin
12.00	"En avant"
12.00	Le 10 vous informe
12.15	Cinéma-jeudi
12.30	"L'or dans la rue" (comédie-Française 1974)
2.00	Banco, Banco
2.30	Pour vos mesdames
3.00	"Le consommateur" et "Les soins dentaires"
4.00	Captatine Bonhomme

4.30	Homme de fer
5.00	"Le retour du héros"
5.30	Studio 10
6.00	Madame est servie
7.00	Le 10 vous informe
7.25	Les commentaires de Me Marcel Faribault
7.30	Cinéma Kraft
8.00	"Trois chambres à Manhattan"
8.30	histoire psychologique-Franco-Italienne
9.00	Sous mon toit
9.30	Dan August
10.30	Les nouvelles TVA
11.15	En pantoufles
11.30	"Madame Du Barry" (histoire-Française 1954)
12.45	Dernière édition
CBMT 6	
8.25	Standby six
8.35	Mr Dress-Up
9.00	Paradise my trench
9.30	Quebec School Telecast
10.00	"Hamlet"
12.00	Suivre la piste
12.30	Elwood Glover's luncheon date
1.00	TBA
1.30	Family Court
2.00	The Galloping gourmet
2.30	Coronation Street
3.00	Take Thirty
3.30	Edge of Night
4.00	Paul Bernard psychiatrist
4.30	Drop-In
5.00	Hi Diddle day
5.30	Get Smart
6.00	Reach for the top
6.30	Hourglass
7.30	Getting together
8.00	O'Hara U.S. treasury
9.00	In the mood
9.30	To see ourselves
10.00	Midweek
11.00	The National
11.22	View point
11.30	Night report and sports final
11.45	Cinéma
1.55	Final report and weather
CFCF 12	
7.15	Sign-On
7.45	University of the air
8.15	Rupert Bear
8.30	Hercules
9.00	Magic Tom
9.30	Yapp
10.00	A nice mix
10.30	Green Acres

## cinéma

**ALOUETTE:** "Le cercle rouge" 12.50 - 3.15 - 6.10 - 8.40

**ANJOU:** "The Arcticcats" et "Barefoot executive" 7.00

**ARLEQUIN:** "Prevention story" 2.35 - 5.55 - 9.20 et "Ella les amours d'une adolescente" 1.10 - 4.30 - 7.55

**ATWATER:** (Cinéma II): "Le voyou" 7.10 - 9.15

**ATWATER:** (Cinéma I): "Carry on again doctor" 12.50 - 3.25 - 5.30 - 7.40 - 9.45

**BERN:** "My fair lady" 1.05 - 4.40 - 8.15

**BUOU:** "Chaise électrique" 2.10 - 2.27 - 6.34 - 8.51 et "L'autre face du péché" 1.41 - 4.56 - 8.15

**BONAVENTURE:** "Sweet sweet back" 1.00 - 3.00 - 5.00 - 7.00 - 9.00

**CANADIEN:** "Le mariage collectif" 4.25 - 7.21 - 10.15 et "Chasse en Bavière" 12.00 - 2.56 - 5.52 - 8.48

**CAPITOL:** "Reven" 8.30

**CHAMPLAIN:** "Love Story" 12.50 - 3.00 - 5.15 - 7.30 - 9.45

**CHATEAU:** "Vis amoureux de l'homme invisible" 1.05 - 3.55 - 6.45 - 9.40 et "Sole monstre" 2.30 - 5.20 - 8.10

**CINEMA COTE-DES-NEIGES:** (Cinéma I): "The Love machine" 1.00 - 3.00 - 5.00 - 7.00 - 9.00

**CINEMA COTE-DES-NEIGES:** (Cinéma II): "Buttercup chain" 1.00 - 3.00 - 5.00 - 7.00 - 9.00

**CINEMA DE PARIS:** "Les mariés de l'an 2" 12.00 - 2.00 - 4.00 - 6.00 - 8.00 - 10.00

**CINEMA Y:** "Viva la Maerit" 7.30 - 9.35

**CREMAZIE:** "Le soufflé au coeur" 1.00 - 3.00 - 5.15 - 7.25 - 9.30

**COMEDIE CANADIENNE:** "Le conformiste" (de B. Bertolucci) 7.30 - 9.30

**LES PETITS ENFANTS LALIBERTÉ** présentent **RODÉO et JULIETTE**

de: Jean-Claude Germain

avec: Nicole Leblanc - Claude Maher - Maurice Gibeau - Gilbert Lepage - Jean-Pierre Piché - Lawrence Lepage guitariste

au: **THÉÂTRE D'AUJOURD'HUI**  
1297 Papineau - Métro Papineau

Réervations: 523-1211

du: 9 novembre au 12 décembre

Prix: Étudiants semaine \$1.29  
samedi \$1.99  
autres \$2.50

**Marlene JOBERT** **Jean-Paul BELMONDO**

**LES MARIÉS** 4e Sem.

musique de **MICHEL LEGRAND** HORAIRES: 12.00-2.00-4.00-6.00-8.00-10.15

**CINÉMA DE PARIS FLEUR DE LYS**  
861-2996 288-3303

**LA MÉDITATION TRANSCENDANTE**

La paix universelle commence dans le coeur de chaque individu. La méditation transcendantale de Maharishi Mahesh Yogi vous aidera à utiliser la paix, l'harmonie et l'énergie intérieure.

Des conférences qualifiées donneront une conférence d'introduction publique en français qui aura lieu à:

**L'Université de Montréal Pavillon des Sciences Sociales 3150 Jean Brillant, Salle 4315**  
Jeudi le 4 nov. à 8h. p.m.

Sous les auspices de A.I.M.T. Association internationale de Méditation Transcendantale. Admission gratuite. Informations: 871-1299

**ENRICO MACIAS**  
5-6-7-11-12-13-14 NOV.

SEMAINE: 2.50, 3.50, 4.50, 5.00, 6.00  
SAMEDI: 3.00, 4.00, 5.00, 5.50, 6.50

Billets également en vente chez Sauvé Frères, 6554 St Hubert aux Galeries d'Anjou et aux comptoirs TRS

**SALLE WILFRID-PELLETIER**  
PLACE DES ARTS, Montréal 129 (Québec) Tel. 842-2112

**les maudits sauvages**

Pierre Dufresne  
Nicole Filion

"Excellent travail de démythification." Léandre Bergeron

un film de Jean-Pierre Lefebvre

**Studio B:** EASTMANCOLOR  
Sem. Début des représentations à 5.20

**Studio A:** Même horaire  
18 ANS ADULTES  
un film de Kenneth Loach avec David Bradley

**Les Cinémas du Vieux Montréal**  
TEL. 861-7863

**CHARLES AZNAVOUR**  
18-19-20-21-22 NOV.

SEMAINE: 2.50, 3.50, 4.50, 5.00, 6.00  
SAMEDI: 3.00, 4.00, 5.00, 5.50, 6.50  
SAMEDI: 2 spectacles, 19 et 22 hres

Billets également en vente chez Sauvé Frères, 6554 St Hubert aux Galeries d'Anjou et aux comptoirs TRS

**SALLE WILFRID-PELLETIER**  
PLACE DES ARTS, Montréal 129 (Québec) Tel. 842-2112

**HAUTOIS • BASSON • CLAVECIN • LUTH • CROMORNE • FLÛTE • VIOLE DE GAMBE • CÉRELAT**

CORPORATION INITIATIVE JEUNESSE présente un concert de **L'ENSEMBLE CLAUDE GERVAISE**

"MUSIQUE DE COUR A LA RENAISSANCE"

Billets en vente (3.00 - 2.50 - 2.00)  
EXPO-THÉÂTRE, Cité du Havre 873-5183-4 2-8 p.m.  
Montreal Trust, 1 Place Ville-Marie 861-1681 (heures d'affaires)

EXPO-THÉÂTRE, Cité du Havre  
6 nov. 1971 1 spec. seulement commençant à 8-30 p.m.

**11<sup>e</sup> SEMAINE**  
un drôle de rire dans un drôle de film  
**LE DISTRAIT**  
EASTMANCOLOR  
un film de PIERRE RICHARD

**ÉLISEE**  
315 MILTON (842-8055)  
SALE EISENSTEIN  
POUR TOUS

LE COURAGE DE GODARD DANS SA RECHERCHE D'UN NOUVEAU LANGAGE NE PEUT ÊTRE SOUS-ESTIMÉ.  
CINÉMA - 170

ANNE WIAZEMSKI  
**VENT D'EST**  
DE JEAN-LUC GODARD

**tnm**

Tous les soirs à 20 h 15; samedi: matinée 16 h 45, soirée 20 h 45.  
Billets à \$1.50 taxe incluse, en vente 15 minutes avant chaque représentation (si disponibles) pour étudiants et détenteurs de la carte "Jeunes Travailleurs" du TNM.

**un bateau**  
que dieu sait qui avait monté et qui flottait comme il pouvait c'est-à-dire mal

d'Alain Pontaut  
avec Nathalie Naubert, Jacques Galipeau, Jacques Godin

Seulement 9 représentations  
Réservations: 288-6139  
Mise en scène: Jean-Louis Roux  
Décors et costumes: Mark Negin

**THÉÂTRE PORT-ROYAL**  
PLACE DES ARTS, Montréal 129 (Québec) Tel. 842-2112

**Cinemas ODEON**

LE FILM QUI FAIT L'UNANIMITÉ 18 ANS  
**'Le Souffle au Coeur'**  
EN COULEURS

avec LEA MASSARI  
BENOIT FERREUX  
DANIEL GELIN

DE LOUIS MALLE  
1:00 - 3:05 - 5:15 - 7:25 - 9:30  
CREMAZIE  
ST-DENIS-CREMAZIE 388-4210

**PALME D'OR Festival de Cannes**  
julie CHRISTIE  
ALAN DATES  
**Le Messager**  
(THE GO-BETWEEN) EN COULEURS

7:30 - 9:30 5:30 - 7:30 - 9:30  
VERSION FRANÇAISE VERSION ORIGINALE

le DAUPHIN PLACE DU CANADA  
BEAUMONT PRÈS D'IVERVILLE 721-0800 VIA CHATEAU CHAMPLAIN 861-4555

7:30 - 9:35 EN COULEURS  
le DAUPHIN  
BEAUMONT PRÈS D'IVERVILLE 721-0800

FRANÇOIS TRUFFAUT  
DÉCOUVERTE  
**SAUVAGE**

Chaque fois qu'une femme lui sourit il ne peut s'empêcher... **18 ANS**

Jean Coutou Rosanna Schiaffino  
Dalia Friedland

7 fois... (par jour)  
Le 7<sup>e</sup> FILM de DENIS HÉROUX  
Distribution France Film

PRODUCTION CANADA ISRAEL HÉROUX / MINOTAUR / FRANCE FILM

**SAINT-DENIS**  
MÉTRO ST-DENIS - DE MONTIGNY  
1394, ST-DENIS, 849-4211

**Bijou** 18 ANS  
Mme Berr-Bivd. St-Joseph, Anctes 37  
5020 PAPINEAU 527-9131

L'AMÉRIQUE INTERDITE...  
**CHASSE ÉLECTRIQUE**  
EN COULEURS

Renversant!  
**L'AUTRE FACE DU PÉCHÉ**  
EN COULEURS

**BRIGITTE BARDOT**



**BOULEVARD du RHUM**  
LE 5 NOV. AU CINEMA ALOUETTE

**LE FESTIVAL DES FILMS à 99¢**

CE SOIR (JEUDI) meilleur que "The Devils"  
**7:00 MÈRE JEANNE DES ANGES**  
v.o./f. français de Kawalerowicz

9:30 **LES CRÉATURES**  
d'Agnes Varda  
Catherine Deneuve, Michel Piccoli

demain 7:00 **LA BOMBE**  
demain 9:30 **THE LOVED ONE**  
demain MINUIT **EYE OF THE DEVIL**

1248 Bernard 277-4145 **OUTREMONT**

CE SOIR (JEUDI) à 7:30 et 9:30  
le film méconnu de Cornfield  
**NIGHT OF THE FOLLOWING DAY**  
Marlon Brando, Rita Moreno

DEMAIN (VENDREDI & MARDI)  
**JACK NICHOLSON**  
**"FIVE EASY PIECES"**  
en français 7:30 (v.o. 9:30)

5380 St-Laurent 277-3233 **verdi**

le théâtre du **rideau vert**

du MARDI au VENDREDI 20h.  
SAMEDI: 19h. et 22h., Dimanche 19h.

**barouf à chioggia**  
de goldoni

Mise en scène: **GIOVANI POLI**

Jean-Marie Lemieux  
Mirabelle Lachance  
Guy Hoffman  
Françoise Perraud  
Jean Perraud  
Marthe Choquette  
Georges Carrere  
Arlette Sanders  
Hubert Gagnon  
Léonie Scoffie  
Victor Desy  
Ronald France  
Jacques Thisdale

Res.: 844-1793.  
4664, rue St-Denis  
Métro Laurier, sortie Gilford

**Société de Musique Contemporaine du Québec**

**SM CQ**

6<sup>e</sup> saison 1971-1972

4 novembre  
**Ensemble S.M.C.Q.**  
Direction: Serge Garant

6 décembre  
**Stimmung**  
Karlheinz Stockhausen et le "Collegium Vocale" de Cologne

3 février  
**Ensemble S.M.C.Q.**  
Direction: Serge Garant

17 février  
**Aïfons et Aloys Kontarsky,**  
Pianistes

16 mars  
**Ensemble S.M.C.Q.**  
Direction: Serge Garant

**Salle Claude Champagne**  
220 Chemin Bellingham  
sauf le concert Stockhausen  
Théâtre Maisonneuve PDA

Billets: \$3.  
(concert Stockhausen: \$4.)  
Abonnement aux 5 concerts \$10.00

En vente:  
Place des Arts  
Ed. Archambault Inc.  
500 est, rue Ste-Catherine  
Librairie Renaud-Bray  
5219 Côte des Neiges

**CE SOIR**

Jeu 4 novembre 20.30  
Xenakis: Akroata  
Hawkins: Waves  
(œuvre commandée par la S.M.C.Q.)  
Hartwell: Cameo  
Brown: Available Forms I  
Cage: Winter Music  
Atlas Eclipticis

**L'Ensemble de la S.M.C.Q.**  
Direction: Serge Garant  
Margo McKinnon, soprano  
Bruce Mather, pianiste

**Salle Claude Champagne**  
220 Chemin Bellingham

Billet: \$3.00 en vente:  
Ed. Archambault  
Renaud-Bray et à  
l'entrée le soir du concert

"le film qu'il faut avoir vu"

après **FELLINI ANTONIONI PASOLINI** maintenant voici enfin **BERTOLUCCI**

**le conformiste**  
en couleurs EN FRANÇAIS  
**JEAN LOUIS TRINTIGNANT**  
STEFANIA SANDRELLI DOMINIQUE SANDA et PIERRE CLEMENTI

tous les soirs 7h.30 9h.30  
samedi 7h.30 9h.45  
dim.3h.30 5h.30 7h.30 9h.30

184 ouest, Ste-Catherine 861-3478

"Un chef-d'œuvre" le Figaro

**VIVA LA MUERTE**  
7e Sem. Version Française

**Arrabal**  
EN COULEUR

**FESTIVAL** 1206, E. STE-CATHERINE 525-8600

**ORCHESTRE SYMPHONIQUE DE MONTRÉAL**  
FRANZ-PAUL DECKER, directeur artistique

**L'OSM À L'ÉGLISE NOTRE-DAME**  
le mercredi 10 novembre à 8h.30 p.m.

AU PUPITRE **FRANZ-PAUL DECKER**

SOLISTE **E. POWER BIGGS**  
le célèbre organiste de réputation internationale

L'église Notre-Dame est le cadre idéal pour un concert de musique pour orgue et orchestre. Plus que jamais, l'église Notre-Dame est facile d'accès, située à proximité de la station de métro Place d'Armes.

**PROGRAMME**  
Haydn: Concerto pour orgue no 2 en do mineur  
Poulenc: Concerto pour orgue, cordes et tymbales  
Saint-Saëns: Symphonie no 3 en do mineur, op. 78

Billets en vente aux guichets de la Place des Arts  
Nef: \$3.00 — \$4.00 — \$5.00  
Jubé I: \$3.00 — \$4.00  
Jubé II: \$2.00 — \$3.00

8<sup>e</sup> sem

**AIMER... ET RIEN!**  
André LAURENCE  
NICOLE BÉGINNE  
CLAUDE LÉVESQUE

**Y'A PLUS DE TROU A PERÇÉ!**

représentation à: 10.20, 12.25, 2.35, 4.40, 7.00, 9.20

**LE PARISIEN**  
1430 BUEURY 288 7102

4<sup>e</sup> sem

je veux mon enfant!  
**la maison sous les arbres**

IMPERIAL 1430 BUEURY 288 7102

7<sup>e</sup> sem

**LE PLUS CHABROLESQUE DES CHABROL!**

**LA RUPTURE**  
Stéphane Audran  
Jean Pierre Cassel

VENDOME

**arts spectacles**

**À la Kunsthau de Zurich Les trésors du musée de Dresde**

par **PAUL DUMAS**, collaboration spéciale

Jusqu'à l'unification de l'Allemagne par le roi de Prusse et son chancelier Bismarck en 1871, celle-ci était divisée depuis des siècles en de nombreux états, principautés et villes libres. Les souverains souvenaient débonnaires qui y régnaient ont inspiré plus d'un librettiste d'opérette. Ils protégeaient volontiers les sciences et les arts, entretenant écrivains, artistes, architectes et compositeurs. Plusieurs de ces princes s'étaient constitués dès le XVI<sup>e</sup> et le XVII<sup>e</sup> siècles des cabinets d'art et de curiosité où tableaux et objets d'art voisinaient avec des instruments scientifiques, des pierres, des coquillages et des volatiles empaillés. L'émulation les aiguillonnait, certains d'entre eux enrichirent leurs collections de tableaux de maîtres au XVIII<sup>e</sup> siècle et celles-ci, devenues l'apanage de la nation à l'époque moderne, prendront place dans les grands musées dont s'enorgueillit l'Allemagne d'aujourd'hui.

Les plus fameuses et les plus somptueuses furent celles qu'assemblèrent Frédéric II au château de Sans-Souci, à Potsdam, (maintenant au Musée de Dahlem-Berlin), et surtout les princes-électeurs de Saxe dans la Galerie de leur ville-capitale, Dresde, autrefois baptisée la Florence de l'Elbe, à cause de l'élégance de son architecture et de ses perspectives urbaines. Dresde était jusqu'à la dernière guerre un des hauts lieux de l'art baroque. Le 13 février 1945, elle fut soumise à un bombardement aérien massif, dont la nécessité a été vivement mise en doute et qui a inspiré à l'écrivain américain Kurt Vonnegut jr un livre hallucinant, "Slaughterhouse five". Tout le centre de la ville fut rasé sur une étendue de quinze kilomètres carrés. Les trésors de la Galerie qui avaient été entreposés dans des mines de sel, — à l'exception de quarante-deux tableaux de grand format qui périrent dans l'incendie du château et de cent-cinquante-quatre autres qui furent détruits par les bombes dans le camion qui les transportait, — furent récupérés par les armées de l'U.R.S.S. La Russie les rendit en 1955 à l'Allemagne de l'Est, après les avoir soigneusement restaurés. En raison de l'amitié qui existe entre le conservateur actuel du Musée de Dresde et le leader socialiste suisse, Hans Oprecht, la R.D.A. a consenti cet été à exposer à la Kunsthau de Zurich une partie des trésors de la Galerie de Dresde.

Ce musée, comme chacun sait, doit sa renommée mondiale à certaines pièces maîtresses: la "Vierge de Saint Sixte" ou "Madone Sixtine" de Raphaël, la "Venus endormie" de Giorgione, "L'adoration nocturne des bergers" du Corrège, le "Christ au denier" du

Titien, le "Triomphe de Flore" de Poussin, la "Chasse au sanglier" de Rubens et deux Vermeers: "L'entremetteuse" et "Jeune fille lisant une lettre". Ces toiles, pour cause de fragilité ou pour d'autres raisons, n'ont pu être exposées à Zurich. Faute d'y retrouver ces chefs-d'œuvre familiaux, l'exposition de la Kunsthau a permis aux amateurs de faire des découvertes dans les fonds très riches du musée saxon.

A défaut du "Saint-Sébastien" d'Antonello da Messina, du Raphaël, du Giorgione et des Corrège, ils ont pu admirer:

une "Présentation au Temple" de Cima de Conegliano, lumineuse de coloris et dont la composition, avec ses groupes de personnages, la petite Marie gravissant, seule, les degrés, les détails savoureux du premier plan et la beauté de l'architecture et du radieux paysage de l'arrière-plan, a sans doute inspiré le Titien dans la composition sur le même thème qu'il peindra en 1535 pour l'Académie de Venise;

une "Délivrance d'Arsinée" du Tintoret qui rivalise par la couleur et la qualité pulpeuse du modelé avec ses deux scènes mythologiques du Palais des Doges et ses "Suzanne au bain" du Louvre et de Vienne; un "Portement de la Croix" de Paul Véronèse où l'artiste, fidèle à lui-même, y campe ses contemporains avec la même maestria que dans les "Noces de Cana", mais où il a su communiquer une émotion vraie au groupe du Christ et des saintes femmes; le portrait, par le Titien, d'un peintre portant une palme, — peut être a-t-il subi le martyre de la critique, — œuvre sobre, ample et digne; une "Sainte-Famille avec Sainte-Catherine" de Palma Vecchio, plusieurs bonnes toiles de Canaletto et de Bellotto, — qui firent tous deux de longs séjours à Dresde, — de même que de Feti, de Piazzetta et de Tiepolo, et, parmi les dessins, quelques planches magistrales du Tintoret, de Piranesi et d'Hercule Seghers.

L'École française classique était représentée par quelques tableaux de premier ordre: une "Adoration des Mages" de Nicolas Poussin, un "Paysage au bord de la mer avec Aëcis et Galathée" de Claude Lorrain et surtout un ravissant Watteau, "La fête d'amour", peint dans la joie, où, dans un décor élyséen aux ombrages mordorés, galants et coquettes musent et marivaudent, parés de satin et de grâce. A coup sûr, une des plus exquises créations de Watteau qui n'a jamais rien signé de médiocre.

De l'école espagnole, on remarquait un Velasquez, "Portrait d'un noble", d'une gravité austère et au masque particulièrement expressif, et une "Madone à l'enfant" de Barthelemi Esteban Murillo, modeste paysanne présentée

ser leur week-end dans les étoiles... Parmi les appareils de grande valeur dont ce centre sera doté, notons une horloge atomique, des ordinateurs, un télescope Schmidt pour les fervents de la photo astronomique, un coelostat pour l'étude du soleil, une caméra Becker pour la photographie des satellites artificiels en orbite autour de la terre, un immense cadran solaire, un centre d'études pour les sciences naturelles, un complexe de communications, etc.

Cette initiative de M. Parent a permis à la petite ville de Dolbeau de supplanter toutes les grandes capitales, à commencer par la ville de Québec qui a, par négligence, entraîné la fermeture de la tour Martiel pourtant située dans un site unique.

Celle que l'on appelle la Reine du Nord deviendra ainsi le rendez-vous de nombreux scientifiques internationaux. Deux équipes de chercheurs français viendront d'ailleurs le 10 juillet prochain pour examiner l'éclipse de soleil qui aura lieu à cette époque.

Terminé et agrémenté d'un planétarium, le Centre d'astronomie de Dolbeau deviendra en 1975 le centre de recherches le plus perfectionné du Canada, bien qu'il soit l'oeuvre d'une société d'astronomie amateur, il aura atteint, uniquement en équipement divers, le demi-million de dollars.

Lors de sa visite à ce centre, le célèbre astronome français Jean Rosh a précisé que Dolbeau possédait ainsi le seul astrolabe au monde, lequel sera relié au Bureau international de Paris, permettant ainsi le calcul par trigonométrie de la distance des étoiles les plus éloignées, des mouvements de la terre et enfin, la diffusion pour tout le pays de l'heure avec une précision au dix millièmes de seconde.

Selon M. Jean Rosh, le travail réalisé par M. Paul-Henri Nadeau, président de la Société astronomique de Québec et M. Raymond Fortin, directeur général du Centre de Dolbeau, est tout simplement colossal, puisque ce centre perdu dans la forêt sagement deviendra un des plus importants en Amérique et le premier au Canada.



"Les noces de Samson" de Rembrandt.

sans apprêt, mais, comme les plus émouvantes madones de Raphaël, rayonnante de noblesse, à force de candeur et de simplicité. Desservi par la chromolithographie et l'imagerie pieuse, Murillo est un peintre majeur qui reste à redécouvrir.

Les Durer de Dresde étant à Nuremberg, pour l'exposition du cinquième centenaire, l'école allemande était représentée à Zurich surtout par Lucas Cranach, une "Nativité" sucrée, des "Sainte-Catherine" et "Sainte-Barbe", deux figures élancées et à l'anatomie improbable, et par un Adam Elsheimer, "Jupiter et Mercure rendant visite à Philémon et Baucis", attachante composition nocturne.

Hollandais et Flamands occupent une place de choix dans les musées d'Europe centrale. L'on remarquait à Zurich un Rubens de qualité, "Mercure et Argus" dans lequel le maître a prodigué ses talents de dessinateur, de coloriste et de paysagiste, des scènes intimistes de Terborch et de Metsu, fort séduisantes en raison du rendu des étoffes et du charme des détails, un Jacob Ruissdael étrange et magnifique: "Le cimetière juif", un Avercamp, "Croquet sur glace", où l'on voit des patineurs précurseurs de notre sport national, lancer une boule sur un piquet à l'aide d'un bâton courbé et surtout, l'oeuvre maîtresse de toute l'exposition, un Rembrandt moins célèbre mais somptueux: "Les noces de Samson", peint en 1632, en pleine apogée et au faite du bonheur, et qui nous permet d'admirer toutes les facettes de ce prodigieux génie: son art de la composition, ses dons de portraitiste, sa science du clair-obscur et le tour magique avec lequel il nous dépeint brocarts et pierreries en tonalités chaudes et lourdes d'ombre.

La Galerie de Dresde ne contient pas que des peintres anciens et l'exposition de Zurich comprenait aussi des toiles du XIX<sup>e</sup> siècle et de l'époque contemporaine, surtout de peintres allemands relativement peu connus en dehors des pays de culture germanique. Nous y avons remarqué un "Paysage aux chèvres" de Feuerbach, digne de Courbet, un James Ensor haut en couleur, "Nature-morte au chou rouge" et un surprenant Degas, "Femme aux lunettes d'opéra" qui ne se lasse pas de scruter les spectateurs. Le Degas mis à part, il faut dire que cet ensemble de peinture moderne pâlit, comparé à la collection de la Kunsthau de Zurich qui est particulièrement riche en peinture et en sculpture des XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles.

Outre les peintures et les dessins, l'exposition groupait aussi quelques sculptures, — des bronzes italiens ou allemands de la Renaissance pour la plupart, — et aussi de nombreux objets d'orfèvrerie et des porcelaines de Saxe. De temps immémorial, les artisans allemands ont excellé dans les arts du métal et le trésor de Dresde contient des oeuvres nombreuses d'orfèvres fameux tels que Johann Melchior Dinglinger, Balthasar Permoser et autres artistes habiles. Certaines tou-

tefois, nous rappellent les créations de l'atelier de Fauberg et atteignent aux frontières du mauvais goût, à force de virtuosité et d'impudence dans la profusion des matériaux précieux mis en oeuvre. A cet égard, tels vases d'Augsbourg, littéralement criblés de camées de toutes les époques, méritent une mention particulière et peu honorable.

La porcelaine de Saxe, justement célèbre et fort recherchée des connaisseurs, est, comme il se doit, dignement représentée au Musée de Dresde. Tout comme l'orfèvrerie, elle déroge parfois aussi aux canons de l'esthétique, à trop vouloir rechercher l'originalité et l'acrobatie technique.

Tout compte fait, l'ensemble d'oeuvres d'art que le Musée de Dresde a exposées à la Kunsthau de Zurich cet été, était extrêmement riche et varié, et tout à fait susceptible d'inciter les pèlerins de l'art à inscrire le musée saxon après celui de Prague, sur leur itinéraire à travers l'Europe centrale, en route vers les musées de Moscou et de l'Ermitage, — maintenant que, le dégel politique aidant, l'accès des pays jadis fermés de l'Europe de l'Est est désormais rendu possible au touriste curieux et avide de culture.

**échos**

**MUSIQUE:** Le prochain concert gratuit, présenté au Musée des Beaux-Arts par l'Orchestre de chambre McGill aura lieu le dimanche 14 novembre à 20h30.

Au programme, la "Sinfonia en ré" d'Albinoni suivie de la "Sonate de chambre no 1" de Rossini, l'une de six sonates composées avant sa vingtième année.

En hommage au 75<sup>e</sup> anniversaire de la mort de Brahms, M. Brott a orchestré pour l'OCM plusieurs intermezzos pour piano. L'Intermezzo no 2 sera au programme. La dernière oeuvre au programme sera le "Concerto pour piano, trompette et cordes" de Shostakovitch. Le pianiste sera William Stevens.

Le directeur artistique de l'Orchestre symphonique de Montréal, Franz-Paul Decker a été invité à diriger le Baltimore Symphony Orchestra pour ses concerts d'abonnement des 17 et 18 novembre prochain. L'artiste invité sera le pianiste Leon Fleisher qui interprétera le Concerto pour la main gauche de Ravel. Le programme comprendra en outre l'Ouverture à "La Flûte enchantée" de Mozart et la Symphonie no 9 de Bruckner. Ce sera la première fois que M. Decker dirigera cet orchestre.

**NOMINATION:** Au cours de leur assemblée générale annuelle, les membres des Festivals de Musique du Québec ont réélu pour la cinquième année, monsieur Marcel Inkel, directeur des Relations Publiques de Steinberg Limitée, à la présidence. Le président réélu a assuré le conseil d'administration, formé en majorité de représentants de toutes les sections des Festivals, que cette 14<sup>e</sup> année sera des plus brillantes et marquera une nouvelle étape dans les rapports avec les Concours de Musique du Canada. Des milliers de jeunes musiciens participeront aux épreuves pour les nombreuses bourses d'études musicales à gagner.

**THEATRE:** Olivier Reichenbach, metteur en scène de la pièce de Dario Fo, "Les Archanges", présentée en deuxième spectacle par Le Théâtre du Nouveau Monde dès le 18 novembre au Port-Royal, a annoncé récemment les noms des comédiens faisant partie de la distribution.

Il s'agit de Marc Favreau dans le rôle de "Le Grand"; Benoît Marleau dans celui de Michèle; Jean Besré, Antonio; Jean-Louis Millette, Lucia; André Montmorency, Berto; Jacques Brouillet, Giulio; Yvan Saintonge, Marco; Jean-Claude Sawyer, Pietro; Michel Hinton, Guido; Angèle Coulu, Angela; Ninon Lévesque, 1<sup>ère</sup> fille; Marie Varesquier, 2<sup>ème</sup> fille; et Nadine Marchand dans celui de la 3<sup>ème</sup> fille.

Les décors sont signés Guy Neveu et les costumes, Wendell Dennis. Le directeur de scène est Gilbert Fournier.

**Serge Garant à l'OSM**

Le deuxième concert familial de l'Orchestre symphonique de Montréal aura lieu le 7 novembre à 14h.30, à la Salle Wilfrid-Pelletier.

Le compositeur-chef d'orchestre montréalais Serge Garant sera au pupitre de l'OSM et l'artiste invité sera Jim McKenna, l'animateur de l'émission de télévision "Like Young". Il fera la narration en anglais d'une oeuvre de Benjamin Britten, "Young Person's Guide to the Orchestra". Serge Garant dirigera l'orchestre dans "L'Oiseau de Feu" de Stravinsky et dans l'Ouverture de "La Flûte enchantée" de Mozart.

Serge Garant est le directeur artistique de la Société de Musique contemporaine du Québec. Il est également un compositeur bien connu. La saison dernière, il a dirigé une série de Matinées pour les élèves du cours secondaire, série qui remporta un énorme succès auprès des jeunes.

TÉMOIGNAGE

# Que faire contre un coup de matraque injustifié?

par Solange Chalvin

"A qui devons-nous porter plainte quand le maire de Montréal refuse de répondre non seulement aux journalistes, mais aux citoyens-électeurs, quand la commission de police nous dit qu'il y aura enquête publique mais que cela prendra du temps, quand nous avons attrapé un coup de matraque en s'adressant poliment à un agent pour trouver protection et lui demander un taxi?"

C'est la question angoissante que se pose une mère de famille de deux enfants, épouse d'un avocat, Mme Aline D. Goulet de Côte-des-Neiges qui, vendredi soir dernier, se trouvait dans le secteur "chaud" de la manifestation à la sortie des magasins, rue Sainte-Catherine est, près de Berri.

Après avoir tenté en vain de raconter cet incident au maire Drapeau - dont Mme Goulet fut organisatrice d'élection dans le quartier Côte-des-Neiges, en 1967, après avoir porté plainte sans succès auprès de M. Tobin, de la Commission de police du Québec, Mme Goulet s'est adressée au Devoir pour livrer son témoignage.

Quittant Côte-des-Neiges vers 7h30, vendredi soir, Mme Goulet, qui devait échanger certains articles dans un magasin de l'est de la rue Sainte-Catherine, décida de ne pas prendre sa voiture, à cause des difficultés de stationnement, qui surviendraient, étant donné la manifestation annoncée. Aussi, prit-elle un taxi qui réussit à se rendre sans encombre jusqu'à la hauteur de la rue Ontario, près de Saint-Denis.

Devant les lenteurs de la circulation, Mme Goulet abandonna son taxi pour faire le reste du chemin à pied.

Elle effectua tranquillement ses achats et vers 8 heures se retrouva, rue Sainte-Catherine près de Berri, cherchant un taxi pour retourner chez elle où ses enfants l'attendaient.

Rien à faire. Pas de taxi dans les environs. Elle emprunta donc la rue Sainte-Catherine, en direction de l'ouest, cherchant à se rapprocher d'une bouche de métro ou d'un taxi. Rendue rue Saint-Denis, entre Sainte-Catherine et Dorchester, une mer humaine composée de policiers et de manifestants défilait dans tous les sens, nous dit Mme Goulet. Les policiers matraquaient, les manifestants lançaient des cailloux. C'était une course folle vers les entrées de magasins ou les ruelles adjacentes. Prise de panique, Mme Goulet se réfugia près d'une vitrine: attendant une échappée vers une ruelle ou une rue. Apercevant un policier, elle courut vers lui, pour lui demander poliment comment trouver un taxi et sortit de ce ghetto. La réponse surgit spontanément: en moins de temps qu'il ne faut pour le dire, Mme Goulet se retrouva, par terre, sur le trottoir, sous

le choc d'un violent coup de matraque dans le dos.

Pleurant, apeurée, ne sachant plus que faire, Mme Goulet se releva pendant qu'un second policier s'approchait d'elle lui conseilla de quitter les lieux rapidement.

"Epouse d'un avocat, dit Mme Goulet, j'ai quand même eu assez de sang-froid pour essayer de noter le numéro de ce policier qui m'avait matraqué aussi injustement. Quel ne fut pas ma surprise de ne voir AUCUN NUMÉRO apparaître sur l'uniforme de ce représentant de l'escouade anti-émeute que son casque protecteur et son long bâton trahissaient. Comment porter plainte contre un policier ANONYME se demanda encore Mme Goulet.

Après vérification, elle s'aperçut que tous les représentants de l'escouade anti-émeute étaient dépourvus de toute identification permettant aux citoyens de porter une plainte précise. Cette situation est-elle normale? se demandait-elle, après avoir tenté au moins une dizaine de fois par téléphone, de poser cette question au maire Jean Drapeau.

Enfin, après une dizaine de minutes, un responsable de la CSN, nous dit-elle, portant brassard, lui vint en aide. L'amena sur une rue parallèle et réussit à lui trouver un taxi, lui conseillant fortement de passer par l'hôpital.

Habitant Côte-des-Neiges, Mme Goulet songea tout de suite à se rapprocher de son domicile et demanda d'être transportée à Sainte-Justine. On lui fit comprendre que plusieurs enfants attendaient dans la salle d'urgence et qu'il valait mieux s'adresser au Jewish Hospital, à quelques pieds de Sainte-Justine.

Après lui avoir donné un tranquilisant et examiné sa blessure, le résident de service conseilla à Mme Goulet de rentrer chez elle et de revenir le lendemain subir une radiographie. Ce qu'elle fit pour découvrir qu'il n'y avait pas de lésions graves.

Cependant, Mme Goulet qui avait subi une grave opération environ un an avant cette date fatidique du 29 octobre souffre présentement de douleurs jusqu'ici inconnues, nous dit-elle, dans la région opératoire. Que peut-elle faire?

Elle écrit à l'ombudsman, elle portera plainte par l'entremise d'un avocat à la Police de Montréal, mais surtout, nous dit-elle, je ne m'adresserai plus jamais à un policier pour demander protection.

Témoin de différents actes de violence de la part des policiers, Mme Goulet aurait voulu faire un rapport au maire Drapeau.

"Un homme peut toujours répliquer à la police en lançant un caillou, mais que peut faire une femme qui reçoit un coup de matraque, après avoir demandé protection?"

"La prochaine fois, conclut Mme Goulet, je serai carrément du côté des manifestants".

## CARRIÈRES ET PROFESSIONS

### Conseiller en administration Génie Industriel

Notre maison cherche à retenir les services d'un Ingénieur Industriel qui vise le défi, la variété et la croissance personnelle dans une ambiance professionnelle. Nous voulons une personne qui possède des connaissances techniques solides et une affinité pour les relations humaines et pour la bonne communication. Les projets de travail toucheront, au début, à l'amélioration de la productivité, pour ensuite s'étendre aux autres secteurs de la gestion de la production.

Les postulants devront être détenteurs d'un diplôme universitaire. Ils auront obtenu une marque de succès dans l'identification et la mise en oeuvre de programmes visant l'amélioration de la productivité et la réduction des coûts de fabrication. Le bilinguisme et le potentiel d'accroissement sont des atouts importants.

Veuillez répondre à notre bureau de Montréal, au 630 ouest boulevard Dorchester, en référant au dossier P202M.

**Urwick, Currie** Conseillers en administration  
& Associés Ltée Québec Montréal Ottawa Toronto Winnipeg Vancouver  
Membre de l'Association Canadienne des Conseillers en Administration

### LA COMMISSION SCOLAIRE RÉGIONALE DEUX-MONTAGNES recherche les services d'un Professeur de tôlerie

**QUALIFICATIONS:**  
Être légalement qualifié ou posséder une expérience pertinente.

**NIVEAU:**  
Secondaire spécial.  
LES PERSONNES INTÉRESSÉES DOIVENT TÉLÉPHONER LE PLUS TÔT POSSIBLE à 473-4694, poste 237.

Directeur du Personnel  
C.S.R. Deux-Montagnes,  
C.P. 298, Cité Deux-Montagnes.

### Le Département des sciences humaines du Collège Édouard Montpetit est à la recherche des services d'un SOCIOLOGUE

à plein temps pour les cours: **Sociologie 960.**  
La préférence sera accordée au candidat ayant complété des études supérieures et ayant de l'expérience dans l'enseignement.

Tout curriculum vitae doit parvenir avant le 8 novembre 47.

M. Claude Beausoleil,  
Secrétaire général,  
Cégep Édouard Montpetit,  
945, Chemin Chambly,  
Longueuil, Qué.

### INGÉNIEURS CIVILS IMPORTANTES PROJETS

Emplois disponibles pour ingénieurs civils expérimentés en dessin de projets et constructions d'importants travaux de génie civil tels que ponts, tunnels, ports et autoroutes; situations permanentes dans notre entreprise de projets.

Priorité aux ingénieurs seniors et intermédiaires parfaitement bilingues et ayant 5 à 10 ans d'expérience. Ces postes impliquent une responsabilité importante sur une gamme d'intéressants projets de génie civil au Canada et à l'étranger.

Répondre par écrit en joignant un "curriculum vitae" complet (éducation, qualifications et expérience) à:

**PER HALL ASSOCIÉS LTÉE**  
Ingénieurs-conseils  
1980 ouest, rue Sherbrooke, Montréal 109, Québec

Les réponses seront strictement confidentielles.

### DIRECTEUR GÉNÉRAL

**Qualifications:**  
- Diplôme de bachelier.  
- Parfaitement bilingue.  
- 4 ans d'expérience dans l'administration et dans l'organisation de campagnes de charité.  
- Posséder une automobile et être consentant de voyager à travers la province 30% du temps.

**Salaire:**  
Selon expérience.

Faire demande par écrit seulement et envoyer curriculum vitae à:

Association du Québec pour les  
déficients mentaux,  
a/s Président,  
5890 Monkland,  
Montréal, Qué.

Toute candidature sera traitée confidentiellement.



Vu l'extraordinaire expansion de notre Division des ordinateurs de bureau l'acceptation de notre ordinateur P-350 sur le marché canadien, nous sommes à la recherche de

### PROGRAMMEURS

**Le candidat:** - Bilingue  
- Expérience de 2 ans dans les applications comptables et les ordinateurs de bureau sous programme avec langage "Assembler".

**Nous offrons:** - Un excellent salaire plus plan de commission.  
- Autres avantages usuels.

Toute demande sera traitée confidentiellement. Veuillez faire parvenir votre curriculum vitae à:

Bureau du Personnel,  
5930 Côte de Liesse,  
Montréal 307, Québec

### PSYCHOLOGUES

**Qualifications:**  
- Membre de la Corporation des Psychologues  
- Travail en clinique externe et communautaire  
- Thérapies infantile et adulte

**Territoires:**  
Lachute, St-Jérôme, Ste-Agathe, Mont-Laurier.

Faire parvenir curriculum vitae au:  
Directeur du personnel  
HOPITAL DES LAURENTIDES  
L'Annonciation, Cté Labelle, Qué.

### AGENT DE GESTION DE PERSONNEL

Un hôpital de 500 lits dans la région de Montréal, recherche un agent de gestion de personnel.

**Fonctions premières et principales:**  
Effectuer le recrutement, la sélection et le placement des candidats, interpréter et appliquer les conventions collectives et les bénéfices marginaux; initier le personnel du bureau, distribuer et superviser le travail.

**Fonctions secondaires:**  
Participer à l'élaboration de systèmes de description de tâches, d'évaluation de personnel, de formation du personnel et d'autres sections des relations industrielles.

Le candidat devra détenir un baccalauréat en sciences en relations industrielles. Expérience pertinente. Traitement à déterminer selon qualifications en conformité avec les échelles du Ministère des Affaires Sociales, (\$7,725 - \$13,700).

Faire parvenir votre "curriculum vitae" complet qui sera traité confidentiellement à:  
**Case 1588, Le Devoir**

### LE CENTRE MARIE-VINCENT

840 Côte Vertu  
Saint-Laurent 380

Internat de rééducation pour fillettes de 5 à 12 ans, demande un

### ÉDUCATEUR - PROFESSEUR DE FRANÇAIS (féminin)

**Fonctions:**  
à l'intérieur d'une unité de vie, assumer la tâche d'enseignement du français au niveau des 2e, 3e et 4e années. Assumer également des tâches de régime de vie: levers, couchers, repos, activités libres, le tout dans un contexte de traitement de fillettes intelligentes, mais perturbées au plan socio-affectif.

**Qualifications:**  
Certificat ou licence en psycho-pédagogie, orthopédagogie spécialisée ou l'équivalent.

**Traitement:**  
Selon les normes du Ministère des Affaires Sociales et les échelles professionnelles.  
Ouverture immédiate.

Prière de communiquer avec le:  
Directeur du personnel  
Centre Marie-Vincent  
Tél.: 748-7901



LA COMMISSION DE TRANSPORT DE LA  
COMMUNAUTÉ URBAINE DE MONTRÉAL

est à la recherche d'un

### INGÉNIEUR-INDUSTRIEL

**FONCTION**  
Sous direction de l'ingénieur-surintendant de la division Analyses Opérationnelles au service du Transport, applique des techniques propres à l'organisation scientifique du travail pour fins d'analyses du processus opérationnel au réseau d'exploitation du transport en commun, de même que les procédés administratifs du service.

**EXIGENCES**  
- De préférence, formation universitaire en sciences appliquées avec concentration en génie industriel  
- Expérience pertinente de l'analyse et la simplification du travail, l'analyse statistique et la conception de systèmes pour le contrôle et la réduction des coûts d'opérations, l'informatique, etc.

**RÉMUNÉRATION:**  
Salaire avantageux, selon la compétence.  
Avantages sociaux substantiels.

Prière de faire parvenir votre curriculum vitae à 121 ouest, rue Craig, Montréal 126 ou appeler monsieur Jos. Labrie à 877-6171.

### Le Conseil Scolaire de la Rive Nord 160, avenue Spruce Elliot Lake, Ontario

Le Conseil scolaire désire recevoir des demandes de professeurs compétents pour le poste suivant:

### ÉCOLE SECONDAIRE D'ELLIOT LAKE

Tél.: (705) 848-7162  
E.H. Dixon, directeur

### - GÉOGRAPHIE -

**Echelle de salaire:**  
\$7,800 - \$15,900  
Le Conseil scolaire paye 66 2/3% de OHSIP, OHSC, plan de la Croix Bleue, 250 jours de maladie cumulatifs, plan de retraite.

On prie les enseignants de bien vouloir faire parvenir leur demande au directeur de l'école.

B.M. Smith  
Directeur de l'éducation

C.Eakit  
Président

### CARRIÈRE COMMERCIALE

Recherchons des candidats désirant se diriger vers une carrière comme représentants des ventes dans l'équipement de bureau.

Aucune expérience dans ce domaine n'est exigée. Un cours de formation professionnelle d'une période de 3 semaines vous est offert à notre centre national d'entraînement.

Être bilingue.  
Avoir de préférence complété un cours secondaire. Une voiture est indispensable.  
Salaire au-dessus de la moyenne durant l'entraînement. Un territoire dans Montréal vous est garanti. Salaire d'environ \$7,000 pour la première année avec des qualifications minimum.  
Semaine de 5 jours, avantages marginaux, assurance médicale de groupe, plan de pension, etc.

Pour rendez-vous, appeler

Mlle Ambroziak  
OLIVETTI CANADA LIMITÉE  
761-4861

### LE CONSEIL NATIONAL DE RECHERCHES DU CANADA a besoin des services d'un

### AGENT TECHNIQUE

Le laboratoire des structures et matériaux de l'Établissement aéronautique national annonce une vacance d'emploi pour un technologiste dans son service de métrologie. Le candidat choisi devra effectuer la calibration et la certification d'appareils normalisés pour la mesure des transferts de forces, de cellules de charge, de dispositifs pour le transfert des pressions et de machines d'essais. Il sera nécessaire de faire quelques voyages.

On accordera la préférence aux diplômés d'université, ou aux diplômés d'instituts de technologie avec spécialisation en mécanique ou aux détenteurs d'un diplôme équivalent. La connaissance des principes de la mesure scientifique et des unités fondamentales est essentielle. Il est souhaitable que les candidats aient de l'expérience en calibration.

Le traitement annuel qui pourrait atteindre \$10,641 dollars sera fonction des qualifications du candidat retenu.

Prière d'adresser un curriculum vitae complet à l'Agent d'emploi, Conseil national de recherches du Canada, Ottawa, Ontario K1A 0R6 et faire mention du concours NAE-299.

Les citoyens canadiens auront la préférence.

### UNIVERSITÉ DE MONCTON

POSTE:

### Doyen de la Faculté des Sciences pures et appliquées

**FONCTION:**  
Répondant directement au Vice-recteur académique. Le Doyen est responsable de toute la Faculté des Sciences pures et appliquées.

Sont sous sa juridiction immédiate les chefs de département et tous les professeurs ainsi que le secrétaire exécutif de la Faculté.

Président du Conseil de la Faculté il doit, en collaboration, voir au niveau de sa Faculté au contrôle des programmes, aux procédures académiques, au recrutement du personnel enseignant, aux promotions, à l'établissement des priorités en tenant compte des implications budgétaires, etc. Il doit analyser les besoins de sa Faculté, travailler au rehaussement des standards académiques, voir à recycler le personnel et s'intéresser à la recherche.

Le Doyen représente sa Faculté au Conseil académique et au Sénat académique.

**QUALIFICATIONS:**  
Les candidats doivent posséder une expérience suffisante dans l'enseignement, la recherche et l'administration. Les candidats doivent aussi être bilingues et être titulaires d'un doctorat, de préférence en chimie, biologie, mathématiques, physique ou génie civil ou industriel.

**TRAITEMENT:**  
Rang professoral et salaire à négocier.

Les candidats doivent faire parvenir un curriculum vitae détaillé et un dossier professionnel complet avant le 15 janvier 1972 à:

Docteur H. Schweiger  
Vice-recteur académique  
Université de Moncton  
Moncton, Nouveau-Brunswick



### COLLÈGE MONTMORENCY

### Offre d'emploi ANALYSTE-PROGRAMMEUR SENIOR

**QUALIFICATIONS:**  
Formation universitaire en commerce, administration ou informatique.  
Expérience en analyse des systèmes de gestion.  
Bonne expérience de programmation en langage Cobol ou PL/I.  
Aptitudes au travail en équipe.

**FONCTIONS:**  
Concevoir, programmer et implanter des systèmes de gestion pédagogique ou financier.  
Étudier des systèmes existants et les adapter aux besoins du Cégep.  
Conseiller les usagers dans l'utilisation des ordinateurs.  
Étudier les différents équipements disponibles et proposer le matériel nécessaire pour optimiser le rendement du système d'exploitation.  
Assurer l'entretien de divers systèmes.

**TRAITEMENT:**  
Selon les normes du Ministère de l'Éducation.

Prière d'envoyer curriculum vitae avant le 13 novembre 1971 à:

Secrétaire général,  
Cégep Montmorency,  
3719, boul. Lévesque,  
Chomedey, Laval.

Voir autres Carrières en page 17

### REPRÉSENTANT FOURNITURES de REPROGRAPHIE

Vu l'essor de notre service de fournitures de reprographie, il nous faut renforcer notre représentation dans la ville de Montréal. Les candidats doivent être sérieux, bilingues et avoir de l'expérience dans la vente. La connaissance des techniques de reproduction est essentielle. Salaire et régime d'encouragement.

Pour entrevue, veuillez téléphoner à:

OLIVETTI CANADA LIMITÉE  
Mlle Ambroziak  
761-4861

### REPRÉSENTANT FABRICANT D'ÉQUIPEMENT ÉLECTRONIQUE

Nous avons besoin d'un représentant bilingue pour faire la vente d'appareils de mesure et de système d'enregistrement de données aux institutions gouvernementales et éducatives ainsi qu'aux hôpitaux et aux laboratoires de recherches.

Ce poste exige du travail ardu récompensé par contre par des possibilités illimitées de promotion dans un milieu commercial en plein essor au service d'une entreprise vigoureuse.

HONEYWELL OFFRE toute une gamme de bénéfices sociaux, un excellent salaire et un bel avenir au service d'une entreprise canadienne qui a fait sa marque comme chef de file dans son domaine.

Téléphoner à M. PAUL ROBERT au 484-3501 entre 9 heures et 17 heures.

### Honeywell

6277 ouest, rue ST-JACQUES  
MONTRÉAL 261

# Carrières et Professions

## C.A. VÉRIFICATION/ÉTUDES SPÉCIALES GROUPE INTERNATIONAL

Une compagnie de gestion d'un groupe de compagnies internationales recherche les services d'un comptable agréé pour son siège social à Montréal. Le responsable devra préparer et implanter la vérification interne d'où il avancera ensuite vers la vérification opérationnelle. Il rendra compte de ses activités à un directeur de la compagnie et on lui demandera aussi de travailler sur des projets variés comme des analyses financières. Il aura à voyager quelque peu. Le salaire sera attrayant pour les meilleurs candidats disponibles.

Les candidats les plus intéressants seront ceux qui sont comptables agréés, bilingues et qui posséderont une expérience industrielle. Ils seront diplomates mais fermes et, se servant bien de leur technique professionnelle, ils seront en mesure de faire valoir leurs idées auprès de la direction. Les chances d'avancement seront excellentes pour le candidat qui aura fait ses preuves et qui aura l'ambition d'accéder à un poste supérieur.

S.V.P. faire parvenir votre curriculum vitae ou téléphoner pour une entrevue en toute confiance.

Appelez George Simons, C.A.  
au (514) 875-6222

## e plus Itée CONSEILLERS EN PERSONNEL

Suite 1212, Édifice du Carré Dominion, Montréal 110.  
C.P. 338, Royal Trust Tower, T.-D. Centre, Toronto 111.

## DIRECTEUR CONTRÔLES FINANCIERS

Traitement initial jusqu'à \$18,000

### Le Défi

Notre client est une société réputée qui offre des services variés au monde des affaires. Le directeur des contrôles financiers participera étroitement à la gestion financière de l'entreprise et son autorité se fera sentir à tous les niveaux de l'organisme. Ses responsabilités engloberont, entre autres, toutes les activités reliées à la consolidation des états financiers, la mise en oeuvre de systèmes d'information efficaces, la comptabilité générale et le prix de revient. Lieu de travail: Montréal.

### Les Candidats

Ils possèdent une solide formation en comptabilité et une longue expérience des affaires. Ils sont capables d'instaurer des méthodes modernes de gestion afin d'assurer l'efficacité des contrôles financiers. Des connaissances des données seraient utiles. A leur dynamisme s'ajoute un excellent jugement qui les rend aptes à diriger des nombreux subordonnés et à négocier avec des cadres supérieurs.

Vous référant au dossier 12-11-546 F, veuillez adresser votre demande, qui sera traitée confidentiellement, à monsieur Jacques Baylaucq, 1 Place Ville-Marie, Suite 835, Montréal.

## P. S. ROSS ET ASSOCIÉS

CONSEILLERS EN ADMINISTRATION

MONTRÉAL • QUEBEC • OTTAWA • TORONTO • WINNIPEG  
CALGARY • VANCOUVER • HALIFAX • LONDRES  
Représentés dans des villes importantes à travers le monde.

## Fonction publique Canada / Public Service Canada

### INGÉNIEUR (DÉVELOPPEMENT DES TRANSPORTS)

Le Centre canadien de développement des transports, situé à Montréal, recherche des ingénieurs professionnels d'expérience qui travailleront, à titre d'agents de recherche et d'agents de projets, à la création ou à l'amélioration de systèmes de transport pour le Canada.

### LES POSTES OFFERTS AUX AGENTS DE RECHERCHE SONT LES SUIVANTS :

71-203-20 Circuits électriques et électroniques  
71-203-21 Voies aériennes et aéroports

Les agents de recherche devront notamment : faire preuve d'imagination créatrice et proposer de nouveaux concepts techniques ou des améliorations importantes concernant l'application a) des techniques électriques et électroniques ou b) des techniques de recherche en génie civil, de planification et d'exploitation à tous les moyens de transport; étudier ces propositions et celles venant de l'extérieur et se rapportant à leur spécialité; fournir des renseignements et des conseils sur tous les secteurs de leur spécialité; amorcer de nouveaux projets de recherche et de perfectionnement en se fondant sur les travaux précités et fournir, au besoin, des conseils techniques aux agents des projets.

### LES POSTES OFFERTS AUX AGENTS DES PROJETS SONT LES SUIVANTS :

71-203-18 Direction de la démonstration des prototypes

Par exemple, l'utilisation de véhicules à effet de sol ou d'hydroglisseurs pour l'acheminement des passagers et marchandises; les nouveaux systèmes de propulsion de véhicules et les stéroducts.

71-203-16 Direction de l'équipe spéciale de recherche en commandes et communications

Par exemple, la commande de véhicules de surface guidés se déplaçant à haute vitesse; les communications avec ces véhicules; le contrôle et l'orientation de la navigation aérienne ou maritime au moyen de techniques faisant appel à des stations au sol ou à des satellites et à des techniques informatiques.

71-203-14 Direction de la recherche sur la coordination des modes de transport

Par exemple, le transfert terre-mer des marchandises en vrac, la normalisation des installations de manutention de containers et les problèmes relatifs aux systèmes intégrés d'acheminement des passagers dans les secteurs urbains.

Les agents des projets devront notamment : évaluer le coût des projets et établir les calendriers d'exécution; évaluer le travail terminé; préparer des rapports sur la marche des travaux et autoriser le versement d'acomptes lorsqu'ils s'agit d'études effectuées en vertu des contrats; interpréter et présenter les résultats des travaux achevés et les informations à l'appui de ces résultats.

**CONDITIONS DE CANDIDATURE :** Diplôme de génie ou admissibilité à l'accréditation à titre d'ingénieur professionnel, au Canada, et un minimum de quatre années d'expérience dans un domaine connexe aux fonctions du poste.

Les titulaires des postes d'agents de recherche devront posséder de solides connaissances techniques, un esprit souple et des aptitudes manifestes pour la création et l'analyse; un diplôme supérieur d'électrotechnique, de génie électronique ou civil, ou dans le domaine de la technique des commandes, de la recherche en matière de transports ou de la recherche opérationnelle est souhaitable et, dans certains cas, essentielle. Les agents des projets devront avoir acquis, depuis l'obtention de leur diplôme, une vaste expérience, de préférence en recherche et en perfectionnement. Pour tous les postes, il est essentiel que les titulaires sachent établir de bonnes relations avec les cadres supérieurs du gouvernement et de l'industrie.

Les demandes d'emploi doivent mentionner le poste qui vous intéresse et comporter un curriculum vitae circonstancié. Veuillez les adresser comme suit :

MONSIEUR C.A. THORNTON  
CADRES DES SCIENCES APPLIQUÉES  
COMMISSION DE LA FONCTION PUBLIQUE DU CANADA  
OTTAWA (ONTARIO) K1A 0M7

La préférence ira aux citoyens canadiens.

Veuillez mentionner le (s) numéro (s) de concours approprié (s).

### FINANCEMENT ET LOCATION: BIENS D'ÉQUIPEMENT

Compagnie de financement industriel et de location à Montréal cherche un représentant dynamique, ayant beaucoup d'initiative. Se rapportant au gérant régional, il sera chargé de la promotion des ventes chez les clients prospectifs actuels, l'établissement des contacts et de nouveaux marchés. Le candidat idéal doit avoir de l'expérience dans le financement et la location des biens d'équipement et de matériel de tout genre. Il doit aussi avoir une connaissance de la comptabilité et de la finance afin de comprendre les rudiments de service financier intégral.

Ce poste offre une occasion extraordinaire de se joindre à une entreprise nationale dynamique où le développement personnel et la rémunération seront basés sur un effort réussi.

Salaire selon expérience. Bénéfices marginaux, une voiture et bonis.

Réponse par écrit seulement : A l'attention du Gérant Régional.



La compagnie de location  
**Metrocan Leasing Limited**  
1440 O. RUE STE-CATHERINE, MONTRÉAL 107, P.Q.

## VENTES TECHNIQUES - MONTRÉAL

MANUTENTION DE MATÉRIAUX EN VRAC

### Le Poste:

Stephens-Adamson, une compagnie nationale solidement établie et dynamique, fabricant et vendeur d'équipement de manutention de matériaux en vrac pour l'industrie minière, de la pulpe et papier, chimique et manufacturière en général, recherche un représentant de ventes techniques pour son bureau de Montréal.

### Les Candidats:

Si vous avez de l'expérience et de l'entraînement dans les ventes techniques, ce poste vous intéressera. Les qualifications premières sont beaucoup d'initiative et une grande ambition. Nous offrons un salaire alléchant, voiture de la compagnie, bénéfices marginaux complets et excellentes chances d'avancement.

Faire parvenir demande à titre confidentiel à:

M. S.L. Vohra  
STEPHENS-ADAMSON  
620 rue Cathart  
Montréal, Qué.

## DIRECTEUR DU PERSONNEL

Salaire initial, environ \$12,000

Une solide entreprise en pleine croissance, qui fabrique des articles métalliques, recherche un cadre possédant la formation et l'expérience nécessaires pour s'occuper de la gestion de son personnel. L'usine et le siège administratif de cette compagnie sont situés à Montréal. Ce poste entièrement nouveau permettra à la direction de s'assurer le concours d'un spécialiste en relations humaines. Le personnel se compose d'environ 300 travailleurs, tous régis par une seule convention collective.

Le candidat choisi aura tout d'abord deux collaborateurs pour l'assister dans sa tâche. Au début, il assumera l'entière responsabilité en ce qui concerne la gestion du personnel. Il devra s'occuper des modalités de présentation et de règlement des griefs et sera chargé d'interpréter, si besoin est, les dispositions de la convention collective. Il participera aux négociations et s'en verra peu à peu confier la responsabilité.

5, place ville marie, montréal 113

membre de l'association canadienne des conseillers en administration

## DIRECTEUR DU MARKETING

Une entreprise canadienne en pleine croissance figurant parmi les principaux fabricants de maisons-mobiles, recherche un cadre supérieur en marketing qui puisse s'intégrer à une équipe de direction restreinte et dynamique. Le poste est à Montréal.

Notre client a besoin d'un spécialiste de grande classe, possédant beaucoup d'initiative, qui devra:

- avoir une expérience complète et une formation réaliste qui lui ait permis d'établir et d'orienter, avec succès, des politiques de commercialisation
- être capable de diriger des services annexes, tels que la vente et la publicité.

Le candidat doit pouvoir mettre sur pied un réseau de vente au détail.

5, place ville marie, montréal 113

membre de l'association canadienne des conseillers en administration

Le livre est intitulé "Le Monde merveilleux de W.A.C. Bennett".

M. Worley rapporte qu'il avait organisé une rencontre entre M. Bennett et M. Jean de Lipkowski, ministre d'Etat au sein du ministère des affaires étrangères du gouvernement français. M. Bennett était vraiment inquiet au sujet de l'avenir de l'unité canadienne, écrit-il.

Précédemment, le ministre canadien des affaires extérieures avait prévenu M. Bennett qu'il ne voyait pas d'un très bon oeil sa visite à Paris et lui avait conseillé d'être extrêmement prudent dans chacune de ses déclarations.

L'auteur ajoute qu'au cours d'un dîner offert en l'honneur du premier ministre de la Colombie-Britannique, M. de Lipkowski a rassuré M. Bennett, en affirmant qu'il n'était pas un méchant qui cherchait à briser l'unité canadienne, mais que son grand souci était le maintien de la culture française au Québec.

M. Bennett aurait répondu: "Le gouvernement canadien, comme nous-mêmes, se soucie de préserver l'unité canadienne, et j'espère que le Québec nourrit les mêmes ambitions".

Selon l'auteur du livre, M. de Lipkowski lui aurait répliqué: "D'après mon opinion personnelle, le Québec ne se séparera pas du Canada au cours des cinq prochaines années, mais ce sera chose faite d'ici dix ans".

Un peu plus tard, selon M. Worley, M. Achilles Perretti, président de la Chambre des députés, a dit à M. Bennett, par l'intermédiaire d'un interprète, que la France avait le droit d'intervenir, si c'était dans le meilleur intérêt du Québec et de la France.

"Vous n'avez aucun droit de quelque espèce que vous permette d'intervenir pour briser l'unité de mon pays", aurait automatiquement répondu M. Bennett.

Le livre est intitulé "Le Monde merveilleux de W.A.C. Bennett".

M. Worley rapporte qu'il avait organisé une rencontre entre M. Bennett et M. Jean de Lipkowski, ministre d'Etat au sein du ministère des affaires étrangères du gouvernement français. M. Bennett était vraiment inquiet au sujet de l'avenir de l'unité canadienne, écrit-il.

Précédemment, le ministre canadien des affaires extérieures avait prévenu M. Bennett qu'il ne voyait pas d'un très bon oeil sa visite à Paris et lui avait conseillé d'être extrêmement prudent dans chacune de ses déclarations.

L'auteur ajoute qu'au cours d'un dîner offert en l'honneur du premier ministre de la Colombie-Britannique, M. de Lipkowski a rassuré M. Bennett, en affirmant qu'il n'était pas un méchant qui cherchait à briser l'unité canadienne, mais que son grand souci était le maintien de la culture française au Québec.

M. Bennett aurait répondu: "Le gouvernement canadien, comme nous-mêmes, se soucie de préserver l'unité canadienne, et j'espère que le Québec nourrit les mêmes ambitions".

Selon l'auteur du livre, M. de Lipkowski lui aurait répliqué: "D'après mon opinion personnelle, le Québec ne se séparera pas du Canada au cours des cinq prochaines années, mais ce sera chose faite d'ici dix ans".

Un peu plus tard, selon M. Worley, M. Achilles Perretti, président de la Chambre des députés, a dit à M. Bennett, par l'intermédiaire d'un interprète, que la France avait le droit d'intervenir, si c'était dans le meilleur intérêt du Québec et de la France.

"Vous n'avez aucun droit de quelque espèce que vous permette d'intervenir pour briser l'unité de mon pays", aurait automatiquement répondu M. Bennett.

## La Ville pourrait sévir contre les organisateurs de la cueillette de vivres

par Solange Chalvin

Le directeur du service de bien-être social de la ville de Montréal, M. Jean Séguin, présentera sous peu un rapport au comité exécutif de la ville, lequel décidera s'il y a sanction à prendre contre l'Association pour la défense des droits sociaux qui a organisé, en fin de semaine dernière, une cueillette de vivres pour les assistés sociaux.

"Ce groupement a annoncé, par la voix des journaux, le 26 octobre dernier, cette cueillette de vivres et n'a demandé officiellement un permis que le 28 octobre", précise M. Séguin qui ajoute que ce permis a été refusé. Le règlement no 1447 de la ville de Montréal prévoit qu'un permis est nécessaire pour organiser toute campagne de souscription pour fins charitables. Le même règlement prévoit qu'une amende de \$40. peut être imposée à toute association, groupe ou individu qui organise sans permis, une telle campagne.

Il est toutefois possible de déroger à un tel règlement si l'événement prend l'allure d'un sinistre ou d'une catastrophe. Selon M. Séguin, le manque de nourriture, en fin de mois, des 5 à 6,000 familles qui se sont adressées aux Services communautaires de Pointe Saint-Charles en attendant le prochain chèque d'allocation sociale, est pénible mais ne constitue pas un sinistre non prévisible.

En échange du permis refusé par la ville de Montréal, nous avons demandé à M. Séguin, s'il avait proposé d'autres solutions aux représentants des assistés sociaux pour faire échec à leur faim.

"Oui, nous a-t-il répondu, nous leur avons dit d'organiser un bazar de charité en offrant des prix symboliques. Cette façon de procéder ne nuit pas aux autres organismes qui se soumettent au règlement et organisent, une fois l'an seulement, des campagnes de charité".

Chaque fois que des organismes font appel à la charité publique, ajoute M. Séguin, nous recevons des pressions des autres organismes qui doivent se soumettre au règlement no 1447 pour obtenir leur permis.

Ajoutons que M. Séguin reconnaît que la distribution actuelle, une fois par mois, d'un unique chèque d'allocation sociale est catastrophique et ne permet pas aux familles d'équilibrer leur budget de nourriture. Il serait favorable au système dont nous avons parlé dans Le Devoir d'hier qui consiste à fournir aux assistés sociaux des allocations bi-mensuelles.

En attendant, ajoute M. Séguin, je dois faire observer le règlement no 1447...

En attendant, ajoutent les représentants de l'Association pour la défense des droits sociaux, on va continuer à faire appel à la générosité du public - règlement ou pas - pour que les assistés sociaux ne crevent pas de faim et obtiennent le minimum vital.

## Les démêlés de Bennett avec la France au sujet du séparatisme

VANCOUVER (PC) - Un confident de M. W.A.C. Bennett raconte dans un livre qui sera publié vendredi que le premier ministre de la Colombie-Britannique avait eu, lors d'un voyage à Paris, en octobre 1969, des preuves indéniables que le gouvernement français s'intéressait à la séparation du Québec du reste du Canada.

L'auteur de ce livre, M. Ronald B. Worley, qui a déjà été secrétaire exécutif du premier ministre Bennett, raconte qu'un ministre d'Etat français avait prêté à M. Bennett que le Québec se séparerait du Canada d'ici dix ans.

Il ajoute que le premier ministre était devenu blanc de rage, après un vif échange avec le président de la Chambre des députés français, qui avait maintenu que la France avait le droit d'intervenir, si un tel geste était dans l'intérêt du Québec et de la France.

Le livre est intitulé "Le Monde merveilleux de W.A.C. Bennett".

M. Worley rapporte qu'il avait organisé une rencontre entre M. Bennett et M. Jean de Lipkowski, ministre d'Etat au sein du ministère des affaires étrangères du gouvernement français. M. Bennett était vraiment inquiet au sujet de l'avenir de l'unité canadienne, écrit-il.

Précédemment, le ministre canadien des affaires extérieures avait prévenu M. Bennett qu'il ne voyait pas d'un très bon oeil sa visite à Paris et lui avait conseillé d'être extrêmement prudent dans chacune de ses déclarations.

L'auteur ajoute qu'au cours d'un dîner offert en l'honneur du premier ministre de la Colombie-Britannique, M. de Lipkowski a rassuré M. Bennett, en affirmant qu'il n'était pas un méchant qui cherchait à briser l'unité canadienne, mais que son grand souci était le maintien de la culture française au Québec.

M. Bennett aurait répondu: "Le gouvernement canadien, comme nous-mêmes, se soucie de préserver l'unité canadienne, et j'espère que le Québec nourrit les mêmes ambitions".

Selon l'auteur du livre, M. de Lipkowski lui aurait répliqué: "D'après mon opinion personnelle, le Québec ne se séparera pas du Canada au cours des cinq prochaines années, mais ce sera chose faite d'ici dix ans".

Un peu plus tard, selon M. Worley, M. Achilles Perretti, président de la Chambre des députés, a dit à M. Bennett, par l'intermédiaire d'un interprète, que la France avait le droit d'intervenir, si c'était dans le meilleur intérêt du Québec et de la France.

"Vous n'avez aucun droit de quelque espèce que vous permette d'intervenir pour briser l'unité de mon pays", aurait automatiquement répondu M. Bennett.

## BILINGUISME fonctionnel

Un nouveau concept dans l'étude des langues à la SUCCURSALE CENTRE-VILLE de la YMCA de Montréal.

Étudiez L'ANGLAIS comme langue seconde.

COURS ÉLÉMENTAIRES ET INTER-MÉDIAIRES.

MÉTHODE AUDIO-VISUELLE ET DISCUSSIONS EN GROUPES.

### SESSION D'AUTOMNE

Commençant cette semaine

7 semaines de cours intensifs

Les cours se donnent l'après-midi, le soir, aussi le samedi.

42 heures de cours - seulement \$83.00

Tests d'aptitude gratuits jeudi soir le 4 nov. de 5h. p.m. à 7h. p.m.

Pour rendez-vous et renseignements appelez maintenant à

Y.M.C.A. - Centre-Ville

1441 rue Drummond (près Métro Peel)

849-5331 poste 723

# l'actualité

Un mois de surtaxe US

## Les exportations canadiennes de produits manufacturés ont augmenté en septembre

par James Nelson de la PC

OTTAWA — Un plus grand nombre de marchandises manufacturées au Canada a été exporté au cours du mois de septembre vers les États-Unis et l'étranger, indique une enquête publiée par Statistique-Canada. Le mois de septembre était le premier mois complet à subir les effets de la nouvelle surcharge de 10 pour cent sur les importations américaines.

Selon les résultats de l'enquête de Statistique-Canada rendus publics hier, les exportations à destination des États-Unis se sont élevées à \$1,030,000,000 au cours du mois de septembre compara-

tivement à \$946,400,000 pour le mois d'août. La surcharge américaine a été annoncée par le président Nixon le 15 août pour contrer l'entrée aux États-Unis de marchandises étrangères.

Cette augmentation a été plus que suffisante pour enrayer le déclin des exportations canadiennes vers les autres pays en septembre. Les exportations vers tous les pays se sont élevées en août de \$1,430,000,000 à \$1,480,000,000.

Des porte-parole du ministère fédéral du Commerce ont signalé que les comparaisons mensuelles des statistiques

des échanges commerciaux pouvaient induire en erreur en raison des rythmes saisonniers qui conditionnent les approvisionnements, le transport et les fluctuations de la demande de produits canadiens.

Les statistiques saisonnières publiées à la mi-octobre ont indiqué cependant les mêmes tendances à un accroissement des exportations à destination des États-Unis et une diminution des ventes à tous les autres pays.

Les dernières statistiques des exportations au cours des neuf premiers mois de l'année courante, sans considération des

ajustements saisonniers, ont indiqué une augmentation des ventes aux États-Unis de \$8,200,000,000 à \$8,900,000,000 comparativement à la même période l'année dernière.

Les ventes à l'ensemble des pays pour les premiers neuf mois de cette année se sont élevées à \$13,100,000,000 comparativement à \$12,500,000,000 l'année dernière.

Les ventes de produits manufacturés au Canada se sont considérablement accrues. Le pourcentage de la totalité des exportations en septembre cette année a presque atteint 40 pour cent de la totalité des exportations en regard d'environ le tiers le mois d'août.

Pour les neuf premiers mois de 1971, la production de matières brutes par rapport à l'ensemble des exportations a diminué tandis que les biens manufacturés et les produits finis ont enregistré des hausses légères.

Le gouvernement a souligné que le fardeau de la surcharge américaine se fera de plus en plus lourd au fil des mois et pourrait entraîner des inconvénients sérieux tard l'hiver prochain si elle n'est pas levée bientôt.

# économique

Les marchés boursiers

## La reprise s'accroît à Wall Street

En dépit de transactions limitées, le marché était à la hausse dans la plupart des secteurs hier à la Bourse de Montréal.

Les hausses l'ont emporté sur les baisses par 120 à 106, 82 valeurs demeurant inchangées.

Les échanges combinés des bourses canadienne et de Montréal ont atteint un volume de 971,300 actions, comparativement à 1,152,600 à la même heure mardi.

Parmi les hausses marquées à la Bourse de Montréal, Steel Canada a gagné \$1 1-8 à \$22 1-2; Husky Oil 1-8 à \$15 7-8; Canada Malt Co. \$1 à \$25; Moore Corp. 7-8 à \$34 1-2; International Nickel 3-4 à \$26 7-8; Hudson's Bay Mining and Smelting 3-4 à \$17 1-2; Falconbridge 3-4 à \$63 3-4; Cominco 3-4 à \$19; Canadian Bank of Commerce 3-4 à \$22 3-8, et la Banque d'Épargne de Montréal 3-4 à \$14.

Parmi les pertes, Great-West Life Assurance Co. a re-

culé de \$2 3-4 à \$41, et Sherwin Williams de 7-8 à \$14. A la Bourse canadienne, Dome Mines Ltd. a perdu \$5 à \$50, RRD Ltd. \$1 à \$6, Hambro Corp. 1-2a \$12, et Commodore 3-4 à \$7 1-2.

Toronto

Les cours à la Bourse de Toronto ont enregistré une hausse très sensible hier, remportant leur deuxième avance au cours des huit dernières séances.

L'activité a été modérée, le nombre des transactions s'élevant à 1,530,000 actions comparativement à 2,140,000 mardi.

La reprise de la veille s'est poursuivie très vigoureusement hier au New York Stock

Exchange et a atteint son apogée en clôture.

Ce fut la meilleure amélioration de la cote depuis la hausse enregistrée le 16 août dernier. Malgré son ampleur,

les spécialistes lui attribuent un caractère technique, les prix déprimés depuis de nombreuses séances ayant attiré les achats de nombreux opérateurs.

## Nous suggérons que vous placiez votre argent au Canada.

Il vous rapportera jusqu'à 7.19%

Les obligations d'Épargne du Canada 1971/72 sont en vente. Elles rapporteront en moyenne 7.19% par an si vous les gardez jusqu'à échéance.

Voilà pour vos économies un taux d'intérêt des plus intéressants. Vous êtes libre de réaliser vos obligations n'importe quand; vous toucherez alors la somme investie plus les intérêts accumulés.

Si au contraire vous conservez vos obligations d'Épargne du Canada jusqu'à échéance, vous recevrez environ le double de votre argent. Et c'est un placement de toute sécurité: les obligations d'Épargne du Canada ont pour garantie les ressources mêmes de notre pays.

Si vous voulez recevoir un formulaire personnel de demande d'obligations d'Épargne du Canada, passez à notre bureau ou postez le bon ci-dessous.

Veillez m'envoyer un formulaire de demande d'obligations d'Épargne du Canada 1971/72.

Nom \_\_\_\_\_  
(en lettres majuscules s.v.p.)  
Adresse \_\_\_\_\_  
Ville \_\_\_\_\_ Zone \_\_\_\_\_

Adresser à: Merrill Lynch, Pierce, Fenner & Smith Inc  
800 ouest, boul. Dorchester, Montréal 101, Québec



**LEF RESTAURANT**  
**BOUL. LAURIER**  
**BOUL. STE-ANNE**  
**QUÉBEC**

**Vous allez dans l'Ouest?**  
**Composez 877-4032**  
pour réservations immédiates à l'hôtel Fort Garry, Winnipeg, à l'hôtel Bessborough, Saskatoon, à l'hôtel Macdonald, Edmonton, ou à tout autre hôtel CN.

### cours des changes

PAYS	MONNAIE	COURS
Afrique du Sud	Rand	1.4131
Allemagne	Deutsche-Mark	3010
Angleterre	Livre	2.5043
Argentine	Peso	2064
Australie	Dollar	1.1687
Autriche	Schilling	0417
Belgique	Franc	0216
Bresil	Cruzeiro Novo	1854
Danemark	Couronne	1382
Espagne	Peseta	0147
France	Franc étranger	1017
France	Franc financier	1000
Hollande	Florin	3001
Italie	Lire	001640
Japon	Yen	00362
Mexique	Peso	0803
États-Unis	Dollar	1.00718
Norvège	Couronne	1462
Nouvelle Zélande	Dollar	11776
Suède	Couronne	1997
Suisse	Franc	251

### les indices

MONTREAL	65 13 7 8 85				
	Industr.	Serv. publ.	Banques	Papiers	Comb
Changement	2.10	1.36	2.96	0.35	2.04
Clôture	165.79	144.03	203.21	65.08	165.20
Semaine dern.	165.28	143.75	201.74	65.40	165.34
Mois dernier	177.71	150.39	208.88	70.56	176.14
1971 haut	189.09	161.53	218.23	95.75	185.16
1971 bas	162.69	142.30	172.04	164.66	162.97

TORONTO	Industrielles Aurifères Métaux Pétroles			
	Changement	2.40	0.37	1.23
Clôture	161.81	133.73	69.13	199.15
Semaine dern.	160.60	144.38	70.15	203.86
Mois dernier	170.03	159.73	78.53	232.80
1971 haut	188.94	202.66	103.01	242.60
1971 bas	158.33	132.82	67.86	193.18

DOW JONES	Ouv. Haut Bas Clôt Chang.				
	Industrielles	830.02	845.87	828.34	842.58
Transport	223.64	228.96	223.04	228.57	5.18
Services publics	111.68	113.08	111.20	112.38	1.06
Ensemble	288.50	194.10	187.75	293.03	5.16

## NOUS Y SOMMES... C'EST POUR VOUS EN SOMME!



### Airways Rent-A-Car vous épargne des \$OU\$!

#### TARIFS MODIQUES ET NOMBREUX AVANTAGES:

- LIVRAISON ET REPRISE GRATUITES
- SERVICE IMMÉDIAT ET GRATUIT À L'AÉROPORT
- ASSURANCES NORMALES ET ESSENCE
- LA VOITURE PEUT RESTER AU POINT D'ARRIVÉE
- SERVICE IMPECCABLE
- TARIFS PLUS QUE RAISONNABLES
- BUREAUX DANS TOUT LE PAYS

#### DES CONCESSIONS EXCLUSIVES SONT ENCORE DISPONIBLES DANS CERTAINES GRANDES VILLES.

Pour de plus amples renseignements, veuillez écrire à:

**AIRWAYS RENT-A-CAR SYSTEM OF CANADA LTD.,**  
7401, boul. Newman,  
Montréal 660, P.Q.

Nous venons tout juste d'arriver au Canada et nous avons bien l'intention de nous faire connaître. Aucune attente à votre arrivée au comptoir de l'aéroport. Un simple appel téléphonique à Airways à l'aéroport d'origine et une automobile vous attendra dès votre arrivée à destination. Et surtout, avec Airways, vous épargnez des \$OU\$!



**NOUS AVONS DES FORD**  
**aux 'meilleures idées'**  
et d'autres bonnes voitures

#### VILLES OÙ L'ON TROUVE DES BUREAUX AIRWAYS RENT-A-CAR:

VANCOUVER, B.C.	876-3304	CALGARY, ALTA.	252-3321	WINNIPEG, MAN.	942-2546	MONTREAL, P.Q.	279-8568
VANCOUVER, B.C.	683-7788	EDMONTON, ALTA.	429-6411	TORONTO, ONT.	783-1188	MONTREAL, P.Q.	270-4161
VICTORIA, B.C.	384-9375	WINNIPEG, MAN.	772-4325	TORONTO, ONT.	789-7595	MONTREAL, P.Q.	482-4040
CALGARY, ALTA.	264-2580	WINNIPEG, MAN.	772-4098	OTTAWA, ONT.	237-1110	HALIFAX, N.S.	429-9200
						DARTMOUTH, N.S.	469-9200

TELEX: Calgary 038-25561 Vancouver 04-55236 Edmonton 037-3694  
Nous sommes aussi dans toutes les grandes villes des États-Unis et du monde entier.

Cette annonce ne constitue pas une offre de vente ni une sollicitation d'acheter ces titres. L'offre est faite uniquement par le prospectus que l'on peut se procurer sur demande.

**Emission additionnelle**

**\$5,500,000**

**BLUE BONNETS RACEWAY INC.**  
Obligations, première hypothèque, série "B"

Datées du 1<sup>er</sup> novembre 1971 Échéant comme suit:

\$2,000,000 — 9% — échéant en série à raison de \$200,000 par année du 1<sup>er</sup> novembre 1972 au 1<sup>er</sup> novembre 1981

\$3,500,000 — 9½% — échéant le 1<sup>er</sup> novembre 1982

**Prix: 100** et l'intérêt couru

Pour notre compte, nous offrons ces obligations sujet à vente préalable, jusqu'à concurrence du disponible, sous réserve de leur émission et de leur acceptation par nous et sujet à l'approbation de nos conseillers juridiques.

Nous comptons que ces obligations seront prêtes à être livrées le ou vers le 1<sup>er</sup> novembre 1971.

**LÉVESQUE, BEAUBIEN INC.**

**PITFIELD, MACKAY, ROSS & COMPANY LIMITED** **WOOD GUNDE VALEURS LIMITÉE**

**TRUST GÉNÉRAL DU CANADA**  
paie sur les dépôts de 5 ans

**Vous pouvez utiliser ce coupon et le poster avec votre chèque à l'un de nos bureaux.**

Ci-joint mon chèque au montant de \$..... (minimum \$500.00) pour lequel vous voudrez bien émettre un certificat de dépôt garanti pour une durée de 5 ans, au

Nom de ..... Rue ..... Ville .....  
No ..... Rue ..... Ville .....  
Signature ..... Date .....  
Ces taux sont susceptibles de changer sans avis mais n'affectent pas ceux déjà consentis.

# Forum des affaires

Le contenu rédactionnel et publicitaire de cette page a été entièrement préparé par Les Services de Recherches et de Développement des Communications Limitée, société indépendante qui a réservé cet espace.

Les Services de Recherches et de Développement des Communications sont heureux d'annoncer que cette chronique rédigée par Fraser Robertson, journaliste canadien renommé, sera désormais publiée régulièrement dans cette page.

Fraser



Robertson

Plusieurs semaines se sont écoulées depuis que le président des Etats-Unis, M. Richard Nixon, annonçait une série de mesures visant à juguler l'inflation dans son pays et à redonner au dollar américain un taux d'échange plus conforme à sa valeur réelle. Le fond du problème était de remettre l'industrie américaine dans une position concurrentielle tant à l'intérieur du pays qu'à l'étranger. Contrairement à ce que les premières réactions suscitées à travers le monde par le programme Nixon ne l'auraient laissé croire, la raison l'a emporté. Même si les tactiques de M. Nixon font encore l'objet de certaines critiques, on admet maintenant que les objectifs de sa campagne sont valables. Il s'agit en fait de reviser et, si nécessaire, de remplacer des pratiques et structures qui ne répondent plus aux besoins de notre monde en évolution rapide.

Le message du président américain s'adressait aussi bien aux gouvernements qu'au milieu des affaires. Le monde des affaires canadien doit en tenir compte s'il veut conserver sa position concurrentielle et doit savoir réagir de la bonne façon s'il compte développer le potentiel déjà défini par le Conseil économique. Il doit s'efforcer de faire preuve d'originalité en ce qui touche les outils et les méthodes nécessaires pour consolider sa position sur le marché local et pour conserver sa capacité récemment acquise de pénétrer sur les marchés étran-

gers. Le gouvernement peut, à cette fin, offrir un appui moral et une certaine aide matérielle.

La plus grande part de la responsabilité doit cependant être assumée par les hommes d'affaires qui profitent de l'expérience plutôt que d'en subir la contrainte.

Le programme de M. Nixon insiste particulièrement sur les aspects financiers du changement et si l'on en juge d'après ses succès passés, il semble que la communauté financière du Canada soit en mesure de relever le défi dans ce domaine. Il n'est pas exagéré de dire que le Canada se trouvait, à l'après-guerre, doté d'une structure financière plutôt primitive. Mais depuis, d'énormes changements se sont produits dans les activités des banques, compagnies de fiducie et dans les services de consentement et de surveillance du crédit. Les procédures d'émission et d'échange de valeurs mobilières sont mieux articulées et on a créé un marché monétaire quotidien qui est maintenant solidement établi. Le monde des affaires a tout à la fois étendu et perfectionné ses méthodes de contrôle financier. Tout ce progrès est bénéfique et peut servir de base à une amélioration de la force compétitive du Canada.

Les exigences du changement veulent qu'il se poursuive et que les lacunes de la structure de nos services financiers soient comblées par des outils

conçus pour les besoins d'aujourd'hui mais, surtout, pouvant répondre à ceux de demain. Le Canada ne dispose, par exemple, pas de la multitude de banques commerciales et d'organisations spécialisées dans le financement des sociétés comme on en trouve en Europe et aux Etats-Unis, organisations qui s'adonnent à ce qu'on appelle aujourd'hui le "génie financier".

Nos lois comme nos coutumes ont eu pour effet de limiter l'expansion de services pouvant être offerts par les institutions financières du Canada. Le Groupe Traders Ltée, un des plus importants Groupements financiers du pays, se penche sur cette question depuis quelques années. "Il existe, affirme le président, M. H. B. Dynes, un besoin évident pour une gamme plus vaste de services pouvant satisfaire aux nouveaux besoins de crédit dans un climat monétaire et législatif en évolution. On trouve, plus particulièrement, au Canada, l'occasion de se hisser au premier rang en développant davantage ces organisations financières qui se destinent plus spécialement à aider les entreprises dans la recherche de capitaux, à mettre au point des programmes

répondant aux besoins particuliers de chaque client et à l'aider à appliquer ce programme."

Voilà ce qu'on pourrait appeler le "génie financier", ou, si vous voulez, le profil des banques commerciales et industrielles de l'avenir. Il est déjà acquis que les conditions sous lesquelles l'argent peut être obtenu sont souvent plus importantes que son coût, surtout si ce dernier dépend, comme ce devrait être le cas, de la rentabilité d'une entreprise. Peu de sociétés commerciales disposent cependant du temps ou de la connaissance experte nécessaires pour explorer tous les moyens par lesquels on peut entrer en contact avec ceux qui ont de l'argent ou qui ont accès à des capitaux. Le Groupe Traders a découvert qu'il y a un besoin de services financiers plus unifiés, afin que ceux qui savent où se trouvent les capitaux puissent aider les entreprises à atteindre leurs objectifs.

Mais, si ce principe est précis, M. Dynes a noté qu'il reste énormément à faire pour fournir aux Canadiens une structure de services financiers diversifiés et orientés vers l'avenir. Certains services déjà existants devront être mieux intégrés, tâche que le Groupe Traders a déjà entamée en procédant à une reorganisation interne. Il faudra en outre lancer des services nouveaux et là aussi Traders s'est mis à l'oeuvre et a entrepris des études en ce sens.

M. A.V. Steele, vice-président principal de Traders, chargé d'amener la compagnie vers son nouveau rôle de service financier commercial, a expliqué la stratégie qui est fondée sur les concepts modernes de commercialisation. Il s'agit de définir et de satisfaire les besoins des clients auxquels la communauté financière, pour quelque raison que ce soit, n'apporte pas de solution. Ce qu'il recherche, c'est de l'argent disponible lorsque l'occasion se présente.

"Nous avons constaté, a-t-il expliqué, que les compagnies canadiennes ayant des idées et la compétence voulue pour les mettre en application sont généralement en bonne posture financière. Mais, bien que riches en actifs, elles manquent souvent d'argent liquide ces actifs étant constitués de comptes recevables, d'équipements ou d'immeubles. Des outils plus efficaces que ceux présentement utilisés sont disponibles et un plus grand usage de ceux-ci devrait être fait, de façon à profiter de ces actifs pour obtenir les capitaux nécessaires, lorsque l'occasion se présente, de façon à répondre aux diverses situations auxquelles l'entreprise peut faire face. Il y a là un problème réel, comme l'ont révélé nos études. A notre avis, il existe également une occasion de relever le sérieux défi du changement au domaine de la commercialisation."

## L'amour et non la guerre

Chez GF, nous avons

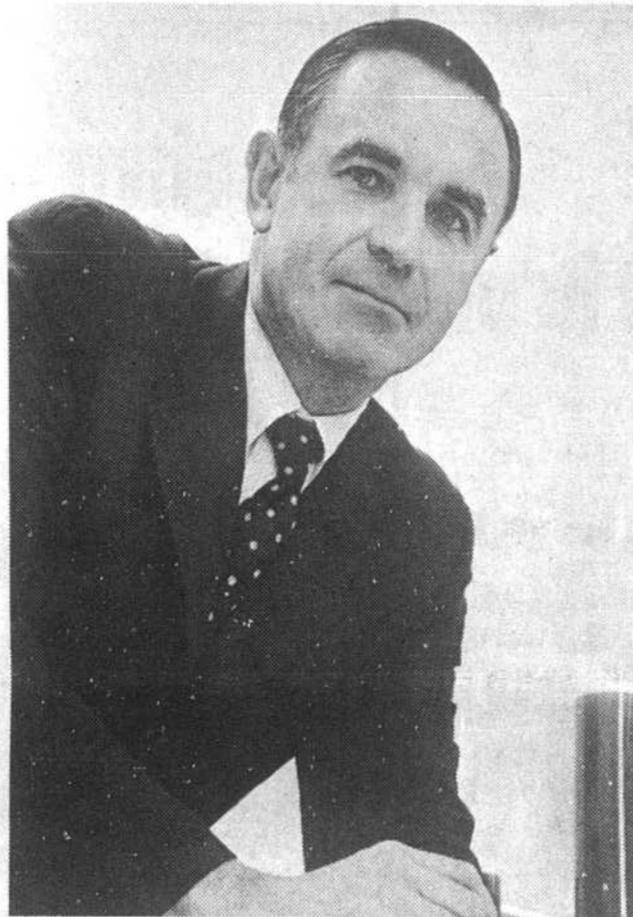
réalisé l'importance

d'un franc dialogue

avec le consommateur

Par R.S. Hurlbut

Président, General Foods Limitée



"Chez General Foods, nous avons toujours pensé à nos relations avec les consommateurs en termes d'amitié..."

## L'importance de la couleur

# Hunter Douglas fait appel à des experts en décoration

Les couleurs ont un effet certain sur le moral: elles peuvent nous réjouir tout comme elles peuvent nous rendre mélancoliques. Faber Birren, conseiller en matière de couleurs de renommée internationale, auprès des principaux fabricants de produits de consommation, estime que la grande satisfaction créée par les couleurs justifie le soin apporté à leur choix.

Ses recherches et ses recommandations ont joué un rôle important dans le succès des revêtements muraux en contreplaqué coloré, des revêtements extérieurs en aluminium coloré et des stores vénitiens aux multiples coloris lancés sur le marché canadien par Hunter Douglas Canada Limitée, de Pointe-Clair au Québec. Hunter Douglas a été la première entreprise à présenter des panneaux muraux à motifs originaux, agrémentés de couleurs gaies et vives. La compagnie vend aussi toute une gamme de panneaux à motifs de bois, imprimés ou en relief.

Lorsque Faber Birren choisit des couleurs pour ses clients, il n'y va pas à l'aveuglette. Il effectue des recherches sur tout le marché des produits domiciliaires et, à partir du flot d'informations qu'il recueille, établit quelles sont les couleurs dont la popularité grimpe ou diminue et celles qui sont au sommet de la faveur populaire.

Aujourd'hui ce sont les couleurs gaies, parfois même criardes, qui ont la plus forte cote d'amour. Une des favorites est la couleur or bien qu'elle tende à céder sa place au jaune vif. Il y a ensuite le vert avocat qui semble devoir se laisser dépasser par des tons vifs de jaunes-verts. Le bleu est toujours très populaire.

L'orange est un nouveau-venu parmi les préférés et on s'attend à ce que le brun, le violet et le rouge-flamme recueillent de plus en plus de suffrages.

Joignant les recommandations de Birren à ses connaissances très poussées en matière de commercialisation, Hunter Douglas a lancé, sur le marché canadien il y a deux ans, des panneaux muraux colorés. "La couleur est maintenant un facteur important dans la vente de nos panneaux

muraux, affirme le président de Hunter Douglas, M. John Kay. Nous ne nous considérons plus uniquement comme des fabricants de panneaux simili-bois pour salles de séjour. Nous vendons des revêtements, qu'ils soient imprimés ou travaillés en relief sur des panneaux de contre-plaqué, et qui peuvent être utilisés dans toute la maison.

"Nous nous attendons à ce

compréhension mutuelle de nos problèmes. Les communications et prises de contact permettent de surmonter un grand nombre de difficultés engendrées par la distance et l'ignorance du point de vue des autres.

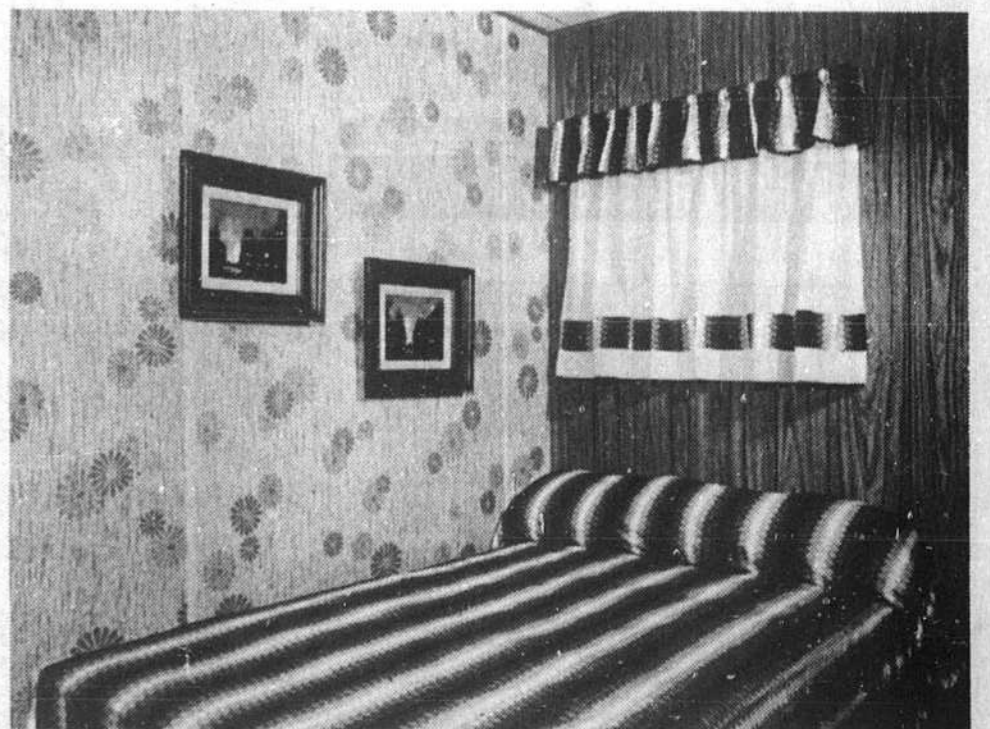
La ligne Decor sans marguerites comprend des couleurs très exotiques telles que: Bleu spatial, Rose désert, Soleil doré, Vert menthe, Brise d'océan et Or des prés. Les motifs ont été conçus par Yale Foreman, éminent conseiller newyorkais en matière de revêtements de murs et de planchers. Les couleurs ont été choisies par Faber Birren.

M. John Kay insiste sur

couleur crème; Pain d'épices, à motif imprime de la texture du lin et Blanc alpin, à motif de bois traditionnel.

On peut aussi, comme le suggère M. Kay, combiner des panneaux de lignes différentes. Par exemple recouvrir trois murs de panneaux économiques de la ligne Bronze et le quatrième de panneaux gaies et colorés Decor.

Hunter Douglas a également été la première à lancer avec succès au Canada des revêtements extérieurs en aluminium coloré. "Les couleurs sont variées mais plus sobres que notre gamme de coloris d'intérieur," souligne M. Kay, en faisant remarquer que les propriétaires sont généralement



Les nouveaux panneaux muraux à motifs de marguerites ou à texture de lin, offerts en une gamme de couleurs, permettent de varier la décoration et d'égayer les pièces de la maison. Comme le démontre cette photo, ces nouveaux revêtements muraux se marient très bien à la chaude apparence des panneaux simili-bois.

que nos nouvelles lignes pour 1972 de Luxaply Decor 1 et Decor en couleurs soient utilisées dans toutes les pièces d'une maison. Les gens s'intéressent de moins en moins aux motifs de bois traditionnels; ils tiennent davantage à l'effet global. Les panneaux

Decor 1 sont agrémentés de marguerites, mais ceux de la ligne Decor, à motif de lin sont un peu plus attrayants. "Nous prévoyons aussi beaucoup de succès sur le marché commercial pour notre gamme de revêtements Decor en couleurs - hôtel, motels, restaurants et petits bureaux - étant donné qu'on réclame des revêtements muraux gaies et colorés et à la fois économiques et durables."

Les lignes Decor permettent, par leurs couleurs, leurs textures et leurs motifs, de réaliser une foule d'arrangements inédits en matière de décoration intérieure.

Prenons par exemple les deux panneaux de la ligne Decor 1: "Printemps" et "Automne". Le premier est un camaïeu de vert à la frai-

le fait que le marché demeure très important pour les panneaux au fini de bois.

"Nous avons, a-t-il souligné, mis au point des méthodes d'impression et de gaufrage qui donnent à nos panneaux, l'apparence du teck, du chêne ou de tout autre bois naturel. Un panneau Luxaply fini bois coûte en moyenne \$6 à \$7 alors qu'un panneau en bois naturel coûte entre \$15 et \$20."

A part les lignes Decor 1 et Decor en couleurs, Hunter Douglas offre trois autres lignes Luxaply pour 1972:

- Diamant (motif en relief): Pacanier espagnol, Pacanier mexicain, Hickory antique ou Mélèze d'Amérique.

- Or (motif de bois imprimé): Teck scandinave, Noyer canadien, Cerisier américain et Chêne anglais.

"Les gens veulent généralement égayer les pièces de leur maison, affirme M. Kay. Ils peuvent y réussir grâce à des panneaux fini bois sur un fond plus clair."

- Bronze: Poivre et sel, à motif en relief moitié de

plus conservateurs lorsqu'il s'agit de l'extérieur de leur maison.

"Grâce à une sage utilisation de la couleur, le marché des revêtements extérieurs d'aluminium coloré a pris de l'expansion et notre part dans ce marché s'est accrue considérablement. Mais nous sommes encore loin d'en avoir exploité toutes les ressources.

"Il reste cependant que ce qui pousse les gens à acheter des revêtements d'aluminium, c'est le peu d'entretien qu'ils requièrent et le fait qu'ils auront encore l'air presque neuf dans 20 ans. Peindre l'extérieur d'une maison demeure une corvée, mais la décoration procure un véritable plaisir aux maîtresses de maison. Voici pourquoi il existe un marché fantastique pour les revêtements à motifs modernes et à la page.

"Bien qu'on tente maintenant de nous imiter, conclut M. Kay, nos connaissances du marché combinées aux talents de Faber Birren et de Yale Foreman nous permettent de nous maintenir devant de nos concurrents.

Un publiciste éminent déclarait dernièrement que les consommateurs n'étaient pas une armée redoutable d'hommes en tenue de combat. "Le consommateur, devait-il ajouter, c'est votre femme. Pour le motiver il faut recourir à l'amour et non à la guerre".

Pourtant, il semble souvent que ce soient justement des attitudes belliqueuses qui marquent les relations entre consommateurs, gouvernements, fabricants, détaillants, divers mouvements sociaux et certains groupes de pression.

Il peut arriver dans certains cas que la confrontation, l'animosité ou, carrément, la guerre ouverte, s'avèrent être la bonne façon d'arriver à ses fins. Par exemple, en politique ou encore dans le domaine des sports. Qui se réjouit de voir tout à coup les joueurs des Argonautes et des Alouettes redoubler d'égards et de gentillesse les uns envers les autres? Par contre, la plupart des luttes et querelles dont nous sommes témoins dans notre société et dont nous informons les journaux sont inutiles. Elles découlent pour la plupart d'un manque de compréhension d'intérêts qui, tout en pouvant différer, n'entraînent pas nécessairement en conflit les uns avec les autres.

Ce qu'il nous faut c'est une déclaration de paix et un effort sincère pour rétablir notre sens de la perspective.

A mon avis, la plupart des politiciens ne tiennent pas à ce qu'on les considère comme les ennemis jurés des hommes d'affaires pas plus que ces derniers ne désirent véritablement attaquer ni renverser le gouvernement. Je ne crois pas non plus que les dirigeants des mouvements féministes considèrent vraiment les hommes d'affaires comme des escrocs ou des charlatans et je suis convaincu que les hommes d'affaires responsables ne prennent pas leurs clients pour des dupes, des victimes ni des adversaires.

Il est pourtant étonnant de voir comment des personnes responsables se trouvent confinées à des rôles qui ne cadrent pas avec ceux qu'elles avaient imaginé jouer.

Notre pays n'est pas divisé en deux groupes: un qui veut la pollution et l'autre qui ne la

veut pas; un qui veut l'inflation et des prix plus élevés et l'autre qui recherche la stabilité économique; un qui tient à maintenir coûte que coûte l'ordre établi dans ses moindres aspects et l'autre qui veut abolir le système.

Naturellement, il existe des éléments de conflit et d'opposition mais ils résident davantage dans les moyens à adopter que dans les objectifs à atteindre. Souvent, un conflit mineur peut reléguer dans l'ombre l'importance de la collaboration et de l'intérêt commun.

Chez General Foods nous avons toujours pensé à nos relations avec les consommateurs en termes d'amitié plutôt qu'en termes de guerre. Mais, au cours des dernières

années, nous avons senti que tout en satisfaisant les besoins des consommateurs en ce qui touche les produits, nous n'avions pas réussi à maintenir le genre de compréhension et de communication que nous aurions souhaité avoir.

Voilà pourquoi depuis un an et demi nous avons commencé à rencontrer simplement et sans formalités des groupes de citoyens à travers le Canada. Les personnes que nous choisissons sont généralement des femmes qui achètent le genre de produits que nous fabriquons et qui, comme nous nous l'etions imaginé avec raison, n'aimaient pas ou ne comprenaient pas certains aspects de notre comportement ou de notre façon d'agir.

Les femmes qui assistent à ces réunions appartiennent à une foule d'organisations. Il n'est pas étonnant que nous ayons constaté chez elles une certaine méfiance ou hostilité jusqu'au moment où nous les avons convancues que nous n'étions pas là pour leur vendre quoi que ce soit ni tenter de les persuader, mais simplement pour dialoguer avec elles.

Nous avons découvert, par exemple, que plusieurs femmes ne comprenaient pas ou n'approuvaient pas certaines pratiques commerciales et publicitaires. Nous avons aussi pu constater qu'un grand nombre d'entre elles étaient très au fait des aspects techniques de la production alimentaire. Plusieurs femmes ont exprimé avec conviction des idées bien arrêtées sur l'utilisation des primes et, naturellement, toutes se sont montrées préoccupées par la part de l'alimentation dans le budget familial. A chacune des réunions c'est finalement la question de la valeur nutritive des aliments qui a suscité le plus d'intérêt.

Nous avons, il va sans dire, tenté de répondre à toutes les questions de façon aussi directe et aussi complète que possible. Mais les femmes qui ont assisté à ces réunions nous ont appris certaines choses sur nos propres produits. Par exemple, nous vendons une panure pour viande, volaille et poisson qui s'appelle Shake n Bake. Nos critiques ont fait valoir qu'en partant à zéro, une ménagère pouvait en principe préparer la même panure à un coût moins élevé. Certaines femmes ont évoqué cette question à nos réunions mais d'autres ont souligné que le côté pratique de cette panure préparée d'avance justifiait son coût et qu'en plus, grâce à ce produit, elles avaient réussi à étendre les goûts de leurs familles; à faire manger du poisson à leurs enfants, ou à rendre une coupe de viande bon marché aussi savoureuse qu'une autre plus chère.

N'allez surtout pas croire que nous ne pensons qu'aux autres. Nous sommes tout simplement conscients du fait que si le système ne fonctionne pas



"Nous n'étions pas là pour leur vendre quoi que ce soit, ni tenter de les persuader, mais simplement pour dialoguer."



toronto

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE

Table of stock market data including 'Ventes Haut Bas Ferm. Ch.' and 'Industrielles' with various stock symbols and prices.

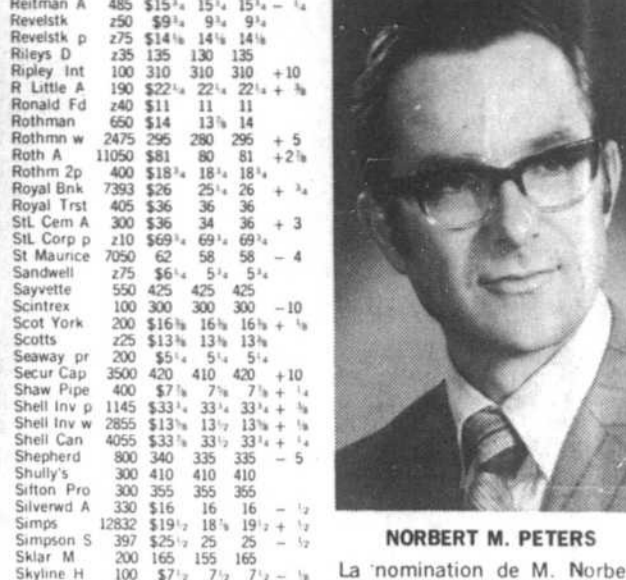
NOMINATION CHEZ WESTINGHOUSE CANADA



T. B. Lounsbury

M. W. J. Cheesman, président de Westinghouse Canada Limited, annonce la nomination de M. T. B. Lounsbury au poste de vice-président, marketing...

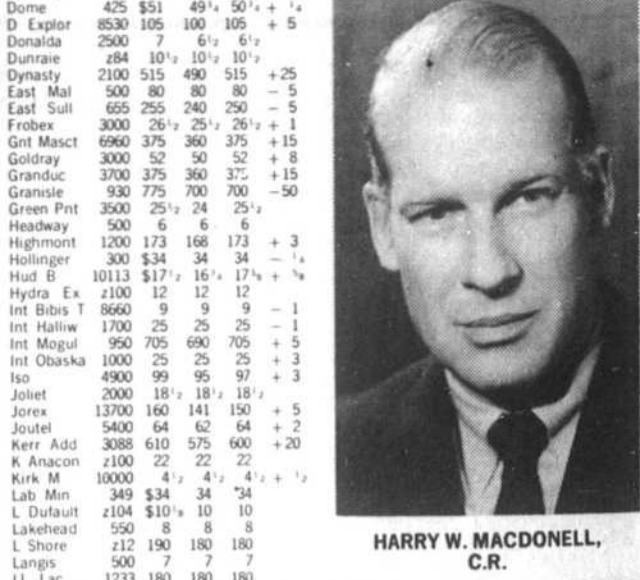
BRINCO



NORBERT M. PETERS

La nomination de M. Norbert M. Peters au poste de directeur du Contentieux de Brinco Limited et de Churchill Falls (Labrador) Corporation Limited est annoncée par M. William D. Mulholland...

BRINCO



HARRY W. MACDONELL, C.R.

La nomination de M. Harry W. Macdonell, C.R. au poste de vice-président administratif de Brinco Limited est annoncée par M. William D. Mulholland...

OFFRE D'ÉCHANGE

CANADIAN PACIFIC LIMITEE

Nouvelles actions privilégiées contre les actions en circulation de "preference stock" en sterling et en dollars

RECOMMANDATION

Eu égard au bien-fondé des avantages supérieurs exposés dans cette offre, et étant donné que les investisseurs s'intéressent surtout au taux du dividende et au prix courant de leurs actions en bourse, nous recommandons que les titulaires d'actions dénommées "preference stock" en dollars et d'actions "preference stock" en sterling acceptent la présente offre d'échange.

OFFRE

Les titulaires d'actions "preference stock" 4%, non cumulatives, non remboursables reçoivent par la présente l'offre d'une action privilégiée de la valeur au pair de \$10, 7 1/4%, cumulative, remboursable, série "A", en échange de chaque action dénommée "preference stock" de \$15 en dollars canadiens et de chaque action "preference stock" de 6 en sterling.

COMPARAISON

1. Dividende

Les nouvelles actions, série "A", comporteront un dividende de 7 1/4% par an, soit de 72.5 cents par action, payable semi-annuellement le 28 janvier et le 28 juillet, commençant le 28 juillet 1972. Un dividende de 32 cents par action de la série "A" sera payé le 28 janvier 1972 aux titulaires inscrits aux livres le 28 décembre 1971, pour tenir compte de l'accroissement de dividende provenant de l'augmentation du taux à 7 1/4% pour la période du 10 novembre au 31 décembre 1971.

2. Rachat

Les actions privilégiées, série "A", seront remboursables en tout temps après janvier 1978 moyennant paiement de \$10 l'action, plus une prime de 50 cents si le rachat a lieu le ou avant le 1er janvier 1981, ou 25 cents si le rachat a lieu par la suite le ou avant le 1er janvier 1984, et par la suite sans prime. Dans tous les cas ce montant sera majoré d'une somme égale à tous les dividendes cumulés et impayés.

3. Fonds de rachat

Un fonds de rachat de \$2 millions par an sera obligatoirement constitué chaque année à partir de 1972 pour l'achat d'actions privilégiées, série "A", si celles-ci sont disponibles à des prix n'excédant pas \$10.50 l'action dans le cas d'achats faits le ou avant le 1er janvier 1981, et \$10.25 l'action par la suite le et avant le 1er janvier 1984, et par la suite \$10 l'action, plus les frais d'achat. De plus, la Compagnie aura le droit d'acheter les actions privilégiées, série "A", en tout temps à des prix jusqu'à concurrence de \$10.50 à partir de 1972 jusqu'en 1980, et par la suite à des prix n'excédant pas le prix de rachat courant, plus des frais d'achat raisonnables, et les dividendes cumulés et impayés.

4. Conditions d'exercice du droit de vote

Les titulaires des actions privilégiées auront droit à un vote par action sur toute question affectant directement n'importe quel droit ou privilège attaché aux actions privilégiées, et comme classe ils auront droit d'être traités membres du conseil d'administration de la Compagnie, lorsque les dividendes sur les actions privilégiées ne sont pas payés pendant 2 ans ou plus, et aussi longtemps par la suite que le paiement d'un dividende quelconque est en souffrance.

5. Valeur au pair

Les nouvelles actions privilégiées, série "A", sont privilégiées quant aux dividendes et à l'actif. Les actions "preference stock" en circulation sont privilégiées quant aux dividendes, mais non quant à l'actif. La valeur au pair des actions privilégiées, série "A", à l'émission, sera équivalente aux deux tiers de la valeur au pair des actions "preference stock" en sterling.

6. Commentaire

En somme, les titulaires des actions "preference stock" en circulation se voient offrir de nouvelles actions privilégiées comportant des modalités qui répondent à la pratique courante au sein des compagnies modernes, ainsi qu'un dividende cumulé d'environ 20% plus élevé que le taux de dividende actuel.

7. Droits de vote

Les droits de vote attachés aux nouvelles actions privilégiées ne sont pas aussi étendus que ceux qui ressortissent aux actions "preference stock". A l'heure actuelle, le vote total des actions "preference stock" équivaut à 28% de tous les votes des actions privilégiées et des actions ordinaires. Il s'ensuit que les titulaires des actions ordinaires détiennent un plus grand nombre de votes que les titulaires des actions "preference stock". C'est dire que le droit de vote comme groupe que les titulaires des actions "preference stock" céderaient en acceptant l'offre d'échange présente n'a, en somme, guère d'importance. Les modalités du droit de vote des nouvelles actions privilégiées répondent à la pratique courante au sein des compagnies canadiennes modernes, et elles sont chargées de sens en relation avec les circonstances où le droit de vote peut être exercé.

8. Valeur au pair

La valeur au pair des nouvelles actions privilégiées, série "A", et leurs prix de rachat qui seront en vigueur après le 1er janvier 1978, s'approchent beaucoup des plus hauts prix du marché des actions "preference stock" au cours des dernières années, à l'exception d'un prix élevé temporaire enregistré en 1971, causé vraisemblablement par la spéculation non fondée portant sur des modalités de conversion d'une offre d'échange qui a été démentie alors par la Compagnie.

9. Taux de dividende

Le taux de dividende accru des nouvelles actions privilégiées, série "A", devrait, dans les conditions actuelles du marché, permettre la vente de ces actions sur le marché à un prix supérieur au prix du marché pour le reste des actions "preference stock". De plus, les opérations du fonds de rachat sur les actions privilégiées, série "A", peuvent apporter au marché un soutien important en ce qui concerne le prix des actions, particulièrement dans l'éventualité où les mouvements offerts au rendement des investissements ou d'autres facteurs entrent en jeu pour faire baisser les cours des titres à revenu fixe.

10. Conclusion

Pour obtenir de plus amples détails et l'assistance voulue concernant le dépôt des actions simultanément à l'acceptation de cette offre, veuillez vous adresser à notre bureau.

# L'information sportive

**DEUX JOUEURS CHINOIS** de badminton, membres de l'équipe nationale de ce pays donneront une démonstration de leur savoir-faire au Pavillon de l'éducation physique et des sports de l'Université Laval le 21 novembre prochain. Ils sont Tang Hien-hu et Han Chian-chang qui affrontent à cette occasion quelques-uns des meilleurs joueurs canadiens. Il s'agit d'une étape de la tournée qui doit amener les deux athlètes chinois dans 18 villes canadiennes en novembre. La dernière apparition officielle des Chinois en compétition internationale remonte à 1966 quand l'équipe battit facilement les représentants de la Suède et du Danemark. Les experts prétendent que les Chinois sont supérieurs aux champions du monde de cette discipline, les Indonésiens. La Chine ne fait cependant pas partie de la Fédération internationale de badminton. Les deux Chinois seront à Montréal le jeudi 18 novembre.

**Le Dîner des Celebrities Sportives** aura lieu cette année le 10 décembre, de nouveau à l'hôtel Reine-Elizabeth. Il en sera à sa 5ème édition et les recettes du dîner seront encore versées au Montréal's Children Hospital. Déjà, cet événement annuel a fourni à cette œuvre de charité plus de \$40,000. Des athlètes de renom participent toujours au banquet à \$25 du couvert. On peut se procurer des billets en s'adressant à Mlle Connie Harris: 273-6311.

**LES FRANÇAIS** auraient découvert un autre Fausto Coppi et Louison Bobet en la personne du jeune Régis Ovion. Depuis Jacques Anquetil, le cyclisme français n'a pas connu un routier aussi doué. Ovion s'est déjà imposé comme le roi des amateurs en remportant en septembre le maillot arc-en-ciel en Suisse et le maillot après une campagne en France, dans les Alpes plus précisément. Il a remporté le Tour de l'Avenir avec plus de 13 minutes d'avance sur le 2ème concurrent. Un nom à retenir pour les amateurs de cyclisme.

**WALLY GABLER**, qui a quitté les Alouettes avant leur dernière partie à Ottawa, portera vraisemblablement les couleurs des Chats-Tigres de Hamilton pour leur partie de demi-finale contre Ottawa dimanche. Gabler a d'ailleurs terminé la saison dernière avec Hamilton. Il remplacerait le quart régulier, Joe Zuger, blessé à l'épaule contre Toronto dimanche dernier. Le Canadien John Manel a remplacé ce dernier pour conduire son équipe à une victoire de 23-15 et un droit de participation aux séries de fin de saison.

**BOBBY HULL** manquera peut-être la rencontre de ce soir entre les Black Hawks de Chicago et les Flyers de Philadelphie à la suite d'une blessure à un genou. Il se l'est infligée à Vancouver contre les Canucks dimanche dernier.

**BOBBY MASSEY**, 29 ans, de Norwalk, Californie, a été tué en faisant des essais avec son bateau à moteur, sur le lac Elsinore. Massey en était d'ailleurs à son premier essai de l'engin qu'il voulait inscrire aux championnats mondiaux qui auront lieu bientôt au Lac Havasu. Des témoins ont déclaré qu'il filait à 70 milles à l'heure quand son bateau hors-bord a explosé.

**VIRGIL CARTER**, quart-arrière qui a mené les Bengals de Cincinnati à un championnat de section l'an passé dans la LNF, sera de retour au jeu dimanche. Il s'est disloqué l'épaule gauche lors de la deuxième partie de l'année et les Bengals n'ont qu'une fiche de 1-4 à date cette saison... **JOE NAMATH**, excentrique quart des Jets de NY, ne reviendra sans doute pas au jeu cette saison. "S'il n'est pas prêt physiquement à revenir au jeu, il ne reviendra qu'en 1972", a déclaré un porte-parole de l'équipe hier. La malchance continue de s'acharner sur les champions de 1969. Ils ont perdu hier les services de Roger Finnie, bloqueur défensif, qui s'est déchiré des ligaments au genou gauche contre San Diego dimanche.

**BARBARA SIMPSON**, de Calgary, sur le cheval Australis, vient de remporter le trophée international de sauts en un temps de 43.8 secondes, dans la première catégorie décidée au spectacle national de chevaux du Garden de New York. Deux Américains se sont classés 2ème et 3ème devant le Montréalais Torchy Millar sur le cheval Happy Fellow.

**Le MADISON SQUARE GARDEN** révèle qu'il présentera sur écran deux autres combats en direct lors de la soirée où Muhammad Ali affrontera Buster Mathis à Houston le 17 novembre. L'un des deux en sera un de 12 rondes entre les poids-mouches Davey Vasquez et Enrique Pinder.

**CINQ ATHLETES** d'universités ont reçu des bourses totalisant \$1,500 du Fonds Bobby Bauer. Les étudiants sont cinq Ontariens. Le Fonds Bobby Bauer a déjà attribué plus de \$8,000 en six années d'existence.



**MALGRÉ TOUT, IL EST HUMAIN!** Quoiqu'on dise et pense d'Eddie Shack, le flamboyant ailier droit des Sabres de Buffalo, il est humainiste à l'occasion. On le retrouve ici en compagnie des infirmières Elisabeth Bruce (à g.), Mlle "Espoir" pour 1972, et Nancy Hillier, celle qui la précéda, à Toronto, lors du lancement de la campagne annuelle de souscription en faveur de la Société canadienne du cancer, section torontoise. (Téléphoto CP)

## Wally Gabler retourne à Hamilton...

### 6 clubs dans la lutte à la coupe Grey

Six des neuf équipes de la ligue Canadienne de football s'apprentent à se livrer une lutte de tous les instants pour la possession de la coupe Grey et le championnat professionnel du Canada, titre laissé vacant par les Alouettes de Montréal, l'une des trois formations éliminées de la course aux grands honneurs quand le calendrier régulier a pris fin dimanche dernier.

Dimanche après-midi, il ne restera plus que quatre clubs, dans la course, et deux semaines plus tard, on connaîtra les deux équipes devant s'affronter dans la grande classique annuelle de l'affiche pour Vancouver cette année, le dimanche 28 novembre prochain.

Dés samedi après-midi, une équipe de la section Ouest en aura fini pour la saison. Il s'agira du club perdant dans le match demi-final opposant les Blue Bombers de Winnipeg, 3ème au classement final, et les Roughriders de la Saskatchewan, à Regina. Les Roughriders ont terminé sur un pied d'égalité en 1ère place avec les Stampeders de Calgary, mais ces derniers ont eu la priorité parce qu'ils avaient réussi plus de points au cours des trois confrontations entre les deux équipes en saison régulière, chaque club ayant remporté une victoire, l'autre match s'étant terminé par un verdict nul.

Le lendemain après-midi, une équipe de l'Est à son tour commencera à penser en fonction de la saison prochaine. Ce sera celle qui sortira vaincue de l'autre demi-finale, à l'affiche pour Hamilton, entre les Chats-Tigres

de l'endroit et les Rough Riders d'Ottawa. Les Riders ont terminé en 3ème place sur un pied d'égalité avec les Alouettes, mais ont bénéficié de l'avantage de les avoir battus deux fois sur trois en saison régulière.

**Gabler en sera** Wally Gabler, le quart-arrière que les Alouettes ont vainement tenté d'embaucher la semaine dernière à la suite de la sérieuse blessure que s'infligea le réserviste Jim Chasey lors du match précédent s'est facilement trouvé un emploi cette semaine. Il a en effet été embauché, comme c'était à prévoir, par les Chats-Tigres, dans le pétrin à la suite de la dislocation à une épaule subie par le quart régulier Joe Zuger à Toronto dimanche dernier.

Gabler commencera sans doute la match contre Ottawa le jeune John Manel agissant comme réserviste (ce qu'il a fait la saison durant). Wally n'a eu aucune difficulté à s'adapter au jeu de l'équipe puisqu'il était l'adjoint de Zuger pour les cinq premiers matches cette saison, ayant fortement contribué à deux des trois victoires initiales du club. Le jeune vétéran de 27

ans était d'ailleurs passé dans le camp des Chats-Tigres à mi-saison en 1970, en provenance de Toronto où il avait été évincé par Don Jonas et Tom Wilkinson, tous deux à leur tour évincés par après.

Si Gabler avait refusé de signer un contrat des Alouettes pour la bonne raison qu'un règlement de la LCF interdisait à ces derniers de lui promettre sa libération une fois la saison terminée, il semble que ce ne soit pas le cas à Hamilton. Comment s'y est-on pris? Nul ne le sait, mais quand on sait les agissements mystérieux de certains clubs lors de crises antérieures, il ne faut se surprendre de rien. D'ailleurs, Gabler tenait le bon bout du bâton en se présentant au camp d'entraînement des Chats-Tigres avant-hier, et nul doute qu'il a su en tirer, financièrement parlant, le meilleur parti possible.

Dans l'Est, le gagnant du match Hamilton-Ottawa rencontrera ensuite les Argonauts de Toronto, dans une finale de deux parties au total des points. Dans l'Ouest, Regina ou Winnipeg devra ensuite affronter Calgary dans une finale de 2 de 3.

ANDRÉ TARDIF



**FERGUSON JENKINS**, des Cubs de Chicago, l'un des rares Canadiens évoluant dans les ligues majeures, a été choisi hier récipiendaire du trophée Cy Young, attribué annuellement au meilleur lanceur dans la ligue Nationale. Il a remporté 20 victoires ou plus au cours des cinq dernières saisons. (Téléphoto AP)

## DERRIÈRE LE VOLANT...

... avec Jean Labrecque

**Modèle: Volkswagen 411**  
 Type: Sedan, 4 portes, 5 places, moteur arrière.  
 Prix: \$3,400 non escompté.  
 Moteur: 4 cylindres opposés deux à deux à plat.  
 Cylindre: 1679 cm cu refroidi à l'air.  
 Alimentation: injection d'essence commandée électronique Bosch.  
 Course: 66mm.  
 Allègement: 900kg.  
 Allumage: Bosch (batterie sous le siège, emplacement qui ne facilite pas son entretien).  
 Puissance: 85 chevaux à 5,500 tours/minute.  
 Couple maximum: 99.4 pi/lbs à 3,500 tours/minute.  
 Rapport de compression: 8.2 à 1.  
 Boîte de vitesse: automatique, levier au plancher, embrayage monodisque à sec.  
 Rapport du pont arrière: non disponible.  
 Suspension: 4 roues indépendantes, ressorts à boudin.  
 Freins: disques à l'avant, tambour à l'arrière, temps de réaction plus long due à l'enfoncement de la pédale de frein.  
 Klaxon: conventionnel.  
 Phares: conventionnels.  
 Direction: type à billes, rapport 3.4 tours de volant d'une butée à l'autre, rayon de braquage 38 pieds.  
 Pneus: 5 pneus Michelin à carcasse radiale X.  
 Carrosserie: monocoque.  
 Empattement: 98.4 pouces.  
 Longueur: 179.1 pouces.  
 Largeur: 65 pouces.  
 Hauteur: 58.5 pouces.  
 Poids: 2,425 livres.  
 Garde au sol: non disponible.  
 Puissance de remorquage: 1,000 livres.  
 Volume de rangement: espace coffre avant 14 pieds cubes et espace arrière 6 pieds cubes.  
 Réservoir d'essence: capacité 11 gallons, ouverture sécuritaire déclenchée de l'intérieur, consommation 26 milles au gallon environ.  
 Garantie: 2 ans ou 24,000 milles.  
 Instrument à bord: compteur de vitesse, montre électrique, chauffage à essence auxiliaire, dégivrage de lunette arrière, désembuage 2 vitesses pour lunettes avant et latérales, essuie-glace deux vitesses, rétroviseur jour et nuit, appuie-tête et ceinture de sécurité.  
 Performances: 0-60 mil/hrs en 14 secondes.  
 Vitesse maximale: 90 mil/hrs.  
 Distances de freinage: 134 pieds, due à la distance d'enfoncement de la pédale de frein.  
 Comportement général: voiture sur-vireuse, sensible aux vents latéraux.  
 Voiture gracieuseté de Maurice Abracen de Lasalle-Wolkswagen.

**Le livre de la semaine...**  
 "La conduite haute performance sur la route, en rallye, sur circuit", auteur Richard Von Frankenberg.  
 Très peu de conducteurs connaissent les techniques d'une conduite sûre. Bien qu'il faille admettre que cette maîtrise du volant s'enseigne seulement aux pilotes et membres de l'élite. D'ailleurs on remédie encore à cette lacune. Maintenant offertes au grand public par l'entremise d'école spécialisée et de bouquins d'intérêt, ces méthodes éviteront des accidents bêtes et inutiles.  
 Issu des écoles de pilotage professionnel, l'enseignement du derapage contrôlé, du pointe talon, du contre braquage, du freinage par temps sec ou sur pavé mouillé et glacé, perfectionneront vos réflexes. On vous informe également, des produits susceptibles d'améliorer l'adhérence et la tenue de route de votre voiture. Lorsqu'il s'agit de la sécurité de sa famille, et de ses passagers, il est important d'être discipliné et chevronné.  
 (Gracieuseté de Granger Frères Ltée.)

## Avis légaux - Avis publics - Appels d'offres

**JAMAICA INVESTMENTS LTD**  
 Avis est par les présentes donné que JAMAICA INVESTMENTS LTD, une corporation constituée en vertu de la Loi des Compagnies de Québec et ayant son siège social dans la Cité de Montréal, s'adressera au Ministre des Institutions Financières, Compagnies et Coopératives de la Province de Québec pour obtenir l'autorisation de sa charte selon les dispositions de la Loi des Compagnies de Québec.

**DATE A MONTRÉAL, le 1er JOUR DE NOVEMBRE 1971.**  
 BERNFELD & BERNFELD  
 Procureurs pour Jamaica Investments Ltd.

---

**Hydro-Québec pour et au nom de la Société de développement de la Baie James**

**APPEL D'OFFRES SDBJ-71-10002 pour 10h30 a.m. le jeudi 25 novembre 1971**

**CONSTRUCTION DE LA ROUTE MATA GAMI-BAIE JAMES SECTION MUSKOG-NOTTAWAY (MILLE 60.0 AU MILLE 88.14)**

Toutes les conditions du présent appel d'offres sont contenues dans le document qui est disponible pour examen et peut être obtenu contre un paiement NON REMBOURSABLE de \$25 pour chaque exemplaire complet, chaque visé ou mandat payable à l'Hydro-Québec, du lundi au vendredi inclusivement de 8h30 à m., à 4h30 p.m. en s'adressant au:

**Directeur des Contrats HYDRO-QUEBEC 75 ouest, boul. Dorchester Bureau no 809 Montréal 128, Qué Canada**

Un dépôt de soumission au montant de CENT MILLE DOLLARS (\$100,000), chèque officiel d'une banque à charte du Canada ou chèque visé tiré sur une banque à charte du Canada ou sur une caisse populaire, payable à la Société de développement de la Baie James, remboursable sous condition, doit accompagner la soumission.

Seules les personnes, sociétés, compagnies et corporations ayant leur principale place d'affaires au Canada et qui auront obtenu le document d'appel d'offres directement de l'Hydro-Québec sont admises à soumissionner.

L'Hydro-Québec agit au présent appel d'offres uniquement en sa qualité de mandataire de la Société de développement de la Baie James et non en sa qualité personnelle.

La Société de développement de la Baie James se réserve le droit de rejeter l'une quelconque ou toutes les soumissions reçues.

**Les co-secrétaires HYDRO-QUEBEC B. LACASSE - W.E. JOHNSON Montréal, le 28 octobre 1971**

**CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTRÉAL**

**COUR SUPERIEURE**

Avis vous est donné que le dix décembre mil neuf cent soixante et onze (1971) une requête sera présentée à la Cour Supérieure, District de Montréal, aux fins d'homologation de nouvelles conventions matrimoniales entre Monsieur ANDRÉ LEBLANC et Dame MADELEINE NANTÉL, domiciliés tous deux au numéro 1, Place Bellevue, appartement 404, Ville de Laval, constitués en un contrat de mariage passé le vingt-trois juin mil neuf cent soixante et onze (1971), devant Me François Hogue, notaire, à minute numéro 2945 de son répertoire.

Montréal, le 2 novembre 1971.

FRANÇOIS HOGUE, Procureur des requérants.

---

**CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTRÉAL**

**COUR SUPERIEURE**

No. 05-415 027-1

SAM APRIL, résidant en la cité et district de Montréal.

Demandeur,

vs

EDWARD R. STEINGRABER résidant au 111 ouest avenue Roswell, New York, un des Etats Unis d'Amérique.

et

DAME NANCY J. WRIGHT, résidant au 107 ouest Scrambyville, Syracuse, New York un des Etats Unis d'Amérique.

Par ORDRE DE LA COUR: Les défendeurs EDWARD R. STEINGRABER et DAME NANCY J. WRIGHT sont par les présentes requis de comparaître dans un délai de trente (30) jours, à compter de la dernière publication. Une copie de la REQUÊTE EN DIVORCE a été déposée à la Division des Divorces de Montréal à son intention. Prenez de plus avis, qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la Requête en divorce sera acceptée en vertu d'un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.

Montréal, ce 2ème jour de Novembre 1971

JACQUES PERRON, Régistrare

---

**CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTRÉAL**

**COUR SUPERIEURE (Division des Divorces)**

GREFFE DE MONTRÉAL DIVISION DE MONTRÉAL

No 12 017 284 71

DAME DOROTHY JOYCE ELLIOTT, vendeuse, résidant et domiciliée au 6210, Avenue Somerset, App. 16 en la Cité et District de Montréal

Requérante

vs

DOUBLAS HENRY GEORGE JOHNSTON, présentement d'adresse inconnue.

Intimé

Par ORDRE DE LA COUR: L'intimé, DOUGLAS HENRY GEORGE JOHNSTON est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 2 mois de la dernière des deux insertions de cette ordonnance. Une copie de la REQUÊTE EN DIVORCE a été déposée à la Division des Divorces de Montréal à son intention. Prenez avis, qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la Requête en divorce sera acceptée en vertu d'un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures qu'elle sollicite contre vous.

Montréal, le 1er novembre 1971

Jacques Perron Régistrare des Divorces

---

**CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTRÉAL**

**COUR SUPERIEURE (Division des Divorces)**

GREFFE DE MONTRÉAL DIVISION DE MONTRÉAL

No 12 017 284 71

DAME DOROTHY JOYCE ELLIOTT, vendeuse, résidant et domiciliée au 6210, Avenue Somerset, App. 16 en la Cité et District de Montréal

Requérante

vs

DOUBLAS HENRY GEORGE JOHNSTON, présentement d'adresse inconnue.

Intimé

Par ORDRE DE LA COUR: L'intimé, DOUGLAS HENRY GEORGE JOHNSTON est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 2 mois de la dernière des deux insertions de cette ordonnance. Une copie de la REQUÊTE EN DIVORCE a été déposée à la Division des Divorces de Montréal à son intention. Prenez avis, qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la Requête en divorce sera acceptée en vertu d'un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures qu'elle sollicite contre vous.

Montréal, le 1er novembre 1971

Jacques Perron Régistrare des Divorces

---

**CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTRÉAL**

**COUR SUPERIEURE (Division des Divorces)**

GREFFE DE MONTRÉAL DIVISION DE MONTRÉAL

No 12 017 284 71

DAME DOROTHY JOYCE ELLIOTT, vendeuse, résidant et domiciliée au 6210, Avenue Somerset, App. 16 en la Cité et District de Montréal

Requérante

vs

DOUBLAS HENRY GEORGE JOHNSTON, présentement d'adresse inconnue.

Intimé

Par ORDRE DE LA COUR: L'intimé, DOUGLAS HENRY GEORGE JOHNSTON est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 2 mois de la dernière des deux insertions de cette ordonnance. Une copie de la REQUÊTE EN DIVORCE a été déposée à la Division des Divorces de Montréal à son intention. Prenez avis, qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la Requête en divorce sera acceptée en vertu d'un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures qu'elle sollicite contre vous.

Montréal, le 1er novembre 1971

Jacques Perron Régistrare des Divorces

**CANADA MINISTRE DES TRANSPORTS ADMINISTRATION CANADIENNE DES TRANSPORTS AERIENS APPEL D'OFFRES**

Tous soumissionnements sont demandés pour des travaux suivants à St-Hubert, Québec: STATION DE METEOROLOGIE (PHASE II) L'INSTALLATION DES SERVICES ELECTRIQUES EXTERIEURS POUR LES NOUVEAUX INSTRUMENTS DE METEOROLOGIE DE L'AEROPORT DE ST-HUBERT, ST-HUBERT, QUEBEC.

Les soumissionnements cachetés portant sur l'enveloppe la mention des travaux ci-dessus et adressés à l'Agent régional des Approvisionnements, Ministère des Transports, P.C. 182, Edifice de l'Administration régionale, Aéroport international de Montréal, Dorval, Qué. (456-3282), seront reçus jusqu'à 3 heures de l'après-midi, heure normale de l'est, le 17 novembre 1971.

Les plans, devis et documents qui s'y rapportent peuvent être obtenus sur demande à l'adresse ci-dessus sur réception d'un chèque visé de \$50 fait au nom du Receveur Général du Canada. Le dépôt est remboursable sur retour des plans et devis en bon état dans un délai de 14 jours après l'avis des résultats de l'appel d'offres. Les plans et devis peuvent être examinés au Bureau des Soumissions déposées, 4701 Place de la Savane, Montréal et à l'Association de la Construction de Québec, 635 avenue Marguerite-Bourgeois, Québec, Qué.

Le Ministre ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions.

M. Barbeau Directeur régional du Québec, Administration canadienne des Transports aériens.

Ministère des Transports, Aéroportail, St-Hubert, Qué. Le 29 octobre 1971.

---

**CANADA COMMISSION DE TRANSPORT DE LA COMMUNAUTE URBAINE DE MONTRÉAL APPEL PUBLIC D'OFFRES Assurance de responsabilité**

La Commission demande des propositions d'assurance de responsabilité.

Sont admis à soumissionner les courtiers d'assurance ayant leur bureau d'affaires dans la province de Québec et détenant un permis en vigueur pour assurances générales.

Un versement de \$10.00 (chèque visé ou mandat-poste), à l'ordre de la Commission de transport de la Communauté urbaine de Montréal, est requis pour obtenir les documents de soumission. Ce montant n'est pas remboursable.

Toute soumission doit:

a) être présentée en double exemplaire sur les formulaires sous l'enveloppe cachetée, fournies à cet effet;

b) se trouver physiquement entre les mains du soumissionneur, à son bureau, chambre 912, Commission de transport de la Communauté urbaine de Montréal, 125 ouest, rue Craig, Montréal, au plus tard à deux heures (12h00), l'heure officielle de Montréal, indiquée à l'heure placée en vue du public, au secrétariat de la commission, le jour fixé pour l'ouverture des soumissions.

Les soumissions seront ouvertes à deux heures trente minutes (12h30), le 24 novembre 1971, à la chambre 1004, 109 ouest, rue Craig.

Pour obtenir les formulaires, enveloppe, cahier des charges, devis et autres documents ou renseignements, s'adresser au soumissionneur, chambre 912, 109 ouest, rue Craig, Montréal. Tél. 877-4422.

La Commission ne s'engage à accepter ni la plus favorable ni aucune des soumissions et n'encourt aucune obligation envers les soumissionnaires.

Le secrétaire et conseiller juridique, Yvon Clermont, c.r.

**CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTRÉAL**

**COUR SUPERIEURE (Division des Divorces)**

No. 12-017164-1

MARIE ALICE CECILE BOULET, employée de la Ville de Verdun, district de Montréal, y demeurant au 854-6ème Avenue, épouse commune en biens de Benoit Boulet.

vs

BENOIT BOULET, chef de Cité et District de Montréal, anciennement demeurant au 1237, rue William et maintenant d'adresse inconnue.

Intimé

Par ORDRE DE LA COUR: L'intimé, Benoit Boulet, est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours de la dernière publication. Une copie de la requête en Divorce a été déposée à la Division des Divorces de la Cour Supérieure, Place de la Justice, à son intention. Prenez de plus avis, qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la Requête en divorce sera acceptée en vertu d'un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.

Montréal, le 22 octobre 1971.

JACQUES PERRON, Régistrare.

---

**CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTRÉAL**

**COUR SUPERIEURE (Division des Divorces)**

No. 12-017164-1

MARIE ALICE CECILE BOULET, employée de la Ville de Verdun, district de Montréal, y demeurant au 854-6ème Avenue, épouse commune en biens de Benoit Boulet.

vs

BENOIT BOULET, chef de Cité et District de Montréal, anciennement demeurant au 1237, rue William et maintenant d'adresse inconnue.

Intimé

Par ORDRE DE LA COUR: L'intimé, Benoit Boulet, est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours de la dernière publication. Une copie de la requête en Divorce a été déposée à la Division des Divorces de la Cour Supérieure, Place de la Justice, à son intention. Prenez de plus avis, qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la Requête en divorce sera acceptée en vertu d'un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.

Montréal, le 22 octobre 1971.

JACQUES PERRON, Régistrare.

---

**CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTRÉAL**

**COUR SUPERIEURE (Division des Divorces)**

No. 12-017164-1

MARIE ALICE CECILE BOULET, employée de la Ville de Verdun, district de Montréal, y demeurant au 854-6ème Avenue, épouse commune en biens de Benoit Boulet.

vs

BENOIT BOULET, chef de Cité et District de Montréal, anciennement demeurant au 1237, rue William et maintenant d'adresse inconnue.

Intimé

Par ORDRE DE LA COUR: L'intimé, Benoit Boulet, est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours de la dernière publication. Une copie de la requête en Divorce a été déposée à la Division des Divorces de la Cour Supérieure, Place de la Justice, à son intention. Prenez de plus avis, qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la Requête en divorce sera acceptée en vertu d'un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.

Montréal, le 22 octobre 1971.

JACQUES PERRON, Régistrare.

**AVIS est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 27 octobre 1971 à la BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à Wray-Walton-Wray Inc. a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal ce 28ème jour d'octobre 1971 sous le numéro 250971.**

DATE ce 30ème jour d'octobre 1971.

LA BANQUE TORONTO-DOMINION

---

**CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTRÉAL**

**COUR SUPERIEURE**

Ernest Marchand, résidant à Ville de Brossard, District de Montréal.

vs

ROBERT MARTIN MARCHAND, résidant à Corneil Lane, Colombie-Britannique, et ANNE-MARIE MARCHAND, épouse commune en biens de FRED LASSONDE, et ex-dépensier pour autrui son épouse au besoin, résidant en la cité et district de Montréal.

Requérante

vs

BENOIT BOULET, chef de Cité et District de Montréal, anciennement demeurant au 1237, rue William et maintenant d'adresse inconnue.

Intimé

Par ORDRE DE LA COUR: L'intimé, Benoit Boulet, est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours de la dernière publication. Une copie de la requête en Divorce a été déposée à la Division des Divorces de la Cour Supérieure, Place de la Justice, à son intention. Prenez de plus avis, qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la Requête en divorce sera acceptée en vertu d'un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.

Montréal, le 22 octobre 1971.

JACQUES PERRON, Régistrare.

---

**AVIS est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 27 octobre 1971 à la BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à Wray-Walton-Wray Inc. a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal ce 28ème jour d'octobre 1971 sous le numéro 250971.**

DATE ce 30ème jour d'octobre 1971.

LA BANQUE TORONTO-DOMINION

---

**CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTRÉAL**

**COUR SUPERIEURE**

Ernest Marchand, résidant à Ville de Brossard, District de Montréal.

vs

ROBERT MARTIN MARCHAND, résidant à Corneil Lane, Colombie-Britannique, et ANNE-MARIE MARCHAND, épouse commune en biens de FRED LASSONDE, et ex-dépensier pour autrui son épouse au besoin, résidant en la cité et district de Montréal.

Requérante

vs

BENOIT BOULET, chef de Cité et District de Montréal, anciennement demeurant au 1237, rue William et maintenant d'adresse inconnue.

Intimé

Par ORDRE DE LA COUR: L'intimé, Benoit Boulet, est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours de la dernière publication. Une copie de la requête en Divorce a été déposée à la Division des Divorces de la Cour Supérieure, Place de la Justice, à son intention. Prenez de plus avis, qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la Requête en divorce sera acceptée en vertu d'un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.

Montréal, le 22 octobre 1971.

JACQUES PERRON, Régistrare.

**LENGVARI FAUST & ASSOCIES INC. LENGVARI FAUST & ASSOCIES INC.**

AVIS est par les présentes donné que LENGVARI FAUST & ASSOCIES INC., une corporation légalement constituée sous la Première Partie de la Loi des Compagnies de Québec et ayant son siège social à Montréal, demandera au Ministre des Institutions Financières, Compagnies et Coopératives de la Province de Québec la permission d'abandonner sa charte sous l'autorité de la Loi des Compagnies.

DATE à Montréal, ce 3ème jour de novembre 1971.

ROBERT FAUST Secrétaire

---

**CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTRÉAL**

**COUR SUPERIEURE**

No. 05-41071-1

DAME EVELYNE LEPINE, épouse commune en biens de JACQUES DAME, domiciliée et résidant au 1535 de la rue Garrié, à Montréal, district de Montréal.

vs

JACQUES DAME, gentilhomme, domicilié et résidant au 19 de la rue St-Jean Baptiste à Dorion, district de Beauharnois, dernière adresse connue.

Intimé

Par ORDRE DE LA COUR: Le Défendeur, JACQUES DAME, est par les présentes, requis de comparaître dans un délai de trente jours suivant la dernière publication. Une copie de la requête en divorce et de la déclaration a été déposée à son intention au Greffe de la Cour.

Montréal, le 1er novembre 1971

(S) R. DESROCHES Procureur, C.S.M.

---

**CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTRÉAL**

**COUR SUPERIEURE**

AMERIC DE GAUIN DE LINDARIS, autrui résidant en la cité de Ville Mont-Royal, District de Montréal, présentement de lieux inconnus.

vs

PAUL PLOUFFE, présentement de lieux inconnus.

Intimé

Par ORDRE DE LA COUR: L'intimé PAUL PLOUFFE est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 30 jours de la dernière publication. Une copie de la REQUÊTE EN DIVORCE a été déposée à la Division des Divorces de Montréal à son intention. Prenez de plus avis, qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la Requête en divorce sera acceptée en vertu d'un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.

Montréal, ce 2ème jour de Novembre 1971

JACQUES PERRON, Régistrare

---

**CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTRÉAL**

**COUR SUPERIEURE (Division des Divorces)**

GREFFE DE MONTRÉAL DIVISION DE MONTRÉAL

No 12 017 284 71

DAME DOROTHY JOYCE ELLIOTT, vendeuse, résidant et domiciliée au 6210, Avenue Somerset, App. 16 en la Cité et District de Montréal

Requérante

vs

DOUBLAS HENRY GEORGE JOHNSTON, présentement d'adresse inconnue.

Intimé

Par ORDRE DE LA COUR: L'intimé, DOUGLAS HENRY GEORGE JOHNSTON est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 2 mois de la dernière des deux insertions de cette ordonnance. Une copie de la REQUÊTE EN DIVORCE a été déposée à la Division des Divorces de Montréal à son intention. Prenez avis, qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la Requête en divorce sera acceptée en vertu d'un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures qu'elle sollicite contre vous.

Montréal, le 1er novembre 1971

Jacques Perron Régistrare des Divorces

**MUNICIPALITE DE FARNHAM SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC**

**AVIS D'APPEL D'OFFRES PROPOSITIONS DE DÉVELOPPEMENT LOGEMENT À LOYER MODIÈRE**

La MUNICIPALITÉ de Farnham, ci-après appelée le PROPRIÉTAIRE, sur invitation de la Société d'Habitation du Québec, reçoit de tout PROMOTEUR qualifié, ayant sa principale place d'affaires au Québec, des propositions pour la construction de cinquante-six (56) logements à loyer modéré au sein d'un terrain (si situé) à l'intérieur des limites de la municipalité, le tout conformément au dossier de demande de propositions.

Les propositions comprendront nécessairement des soumissions cachetées et adressées au PROPRIÉTAIRE et toutes les pièces connexes exigées dans le dossier de demande de proposition ainsi que tout autre document que le PROMOTEUR JUGERA UTILE DE SOUMETTRE.

Les propositions seront reçues, en trois (3) exemplaires, au bureau de M. J. B. Lézé, secrétaire-trésorier, 477 Hôpital de Ville, Farnham, Qué. jusqu'à 8h00 heures de l'après-midi le 2 décembre 1971.

Lesdites propositions seront ouvertes publiquement au même endroit, immédiatement après l'heure de fermeture, lors d'une assemblée spéciale, en public, du PROPRIÉTAIRE à laquelle assistera un représentant de la Société d'Habitation du Québec.

LES PROMOTEURS - SOUMISSIONNAIRES, en s'adressant au PROPRIÉTAIRE, AUX SOINS DU SECRÉTAIRE-TRESORIER J.-B. Lézé et sur paiement, sous remboursement, en argent comptant ou sous forme de chèque visé à l'ordre du PROPRIÉTAIRE, d'un montant égal à autant de fois vingt-cinq (\$25.00) qu'il sera demandé d'exemplaire, pourront obtenir, à compter du 8 novembre 1971 le dossier de demande de propositions.

Les soumissions devront être accompagnées d'une GARANTIE DE SOUMISSION émise, sous forme de cautionnement de soumission pour une compagnie autorisée à une caisse populaire, l'un ou l'autre fait au bénéfice du PROPRIÉTAIRE, pour un montant égal à autant de fois vingt-cinq (\$25.00) qu'il y a d'unités de logements dans la proposition et valable pour une période de quatre-vingt-dix (90) jours à compter de la date d'ouverture des propositions.

Cette garantie de soumission sera remise au PROPRIÉTAIRE avant la signature du contrat en échange de la GARANTIE D'EXÉCUTION ET GARANTIE DU PAIEMENT DE LA MAIN-D'ŒUVRE, proposition ou d'un chèque visé fait conjointement à l'ordre du PROPRIÉTAIRE et de la Société d'Habitation du Québec représentant dix pour cent (10%) du montant du contrat.

Le PROPRIÉTAIRE ne s'engage pas à accepter la proposition offrant la plus basse soumission, ni aucune des propositions reçues et le PROMOTEUR - SOUMISSIONNAIRE, en pourra prétendre aucune indemnité, ni contester, pour quelque motif que ce soit, le choix du PROPRIÉTAIRE. De plus, les propositions seront jugées suivant les critères décrits au dossier de demande de propositions.

MUNICIPALITÉ DE FARNHAM, 27 octobre, 1971

**VILLE DE BAIE D'URFÉ Comté Robert Baldwin**

**AVIS public est par les présentes donné que les propriétés ci-dessous désignées seront vendues à l'enchère à l'Hôtel de Ville de Baie d'Urfe, JEUDI, le deuxième jour du mois de DECEMBRE, mil neuf cent soixante et onze (1971) à DIX heures de l'avant-midi, pour satisfaire au paiement des taxes municipales et scolaires, avec intérêts, plus les frais subséquemment encourus, à moins que ces taxes, intérêts et dépenes ne soient payés avant la vente.**

# Une victoire 5-1 qui aurait pu être un triomphe 13-1!

par MARC THIBEAULT

Ken Dryden disait avant-hier "mon problème est la 1ère période parce qu'il semble que les Canadiens ont besoin de ce temps pour se réchauffer, trouver leur allure et enfin compter". C'est un peu, beaucoup, ce qui arriva, hier soir au Forum devant la plus petite foule de la saison (16,302) alors que les Canadiens battirent les Blues de St-Louis au compte de 5-1.

Que pourrait dire, lui, le gardien Emie Wakely du St-Louis? Probablement que son problème est d'accomplir des arrêts du tonnerre, dans les deux dernières périodes, pour empêcher son club de perdre... par une trop forte marge! Sans lui, dans les dernières 40 minutes, l'équipe mont-réalis aurait pu marquer quelque chose comme 8 autres buts et gagner par 13-1 plutôt que 5-1. De fait, même si Jacques Lemaire joua une partie remarquable et que les patineurs du Canadien donnèrent superbe spectacle, on pourrait dire que Wakely, plus que tout autre, valut à lui seul le prix d'admission. Dans tous les cas, il fit un magnifique spectacle à part.

Et il ne faut pas croire que la différence des lancers (42 contre 35) fut si minime que ça. La plupart des lancers du St-Louis furent exécutés de loin alors que la majorité de ceux du Canadien étaient à l'embouchure du but d'un Wakely bien éveillé.

Dryden fut bon... et chanceux. Peu importe puisque le Tricolore aurait gagné... de toute façon et avec aise.

Après les 10 toutes premières minutes de jeu décousu au cours desquelles, occasionnellement, Dryden se signala St-Louis voulut prendre l'offensive en plaçant ses joueurs de défense à la ligne rouge, donc à l'attaque, pour forcer le Canadien à commettre des erreurs dans sa zone ce qui faillit réussir jusqu'à ce que Cournoyer se s'échappe et vienne près de compter dans la 14ème minute.

Ce fut alors le gardien Wakely qui fut surchargé de travail et qui dut être sensationnel contre Pete Mahovich puis contre un Réjean Houle ratant le retour d'un lancer de Richard.

### Jeu calculé

A la 18ème minute, Picard

## Bowman: "J'étais du bon côté de la glace"

Scotty Bowman semblait plus calme et relaxé que jamais dans son bureau après la rencontre. Il venait de vaincre son ancienne équipe. Celle qu'il avait conduite aux plus hauts honneurs dans la section ouest de la ligue Nationale au cours des quatre premières années de son histoire. On aurait pu penser que le fait d'avoir triomphé d'une manière aussi évidente aurait pu être pour lui une très grande satisfaction. "Est-ce la victoire qui me procure la plus grande satisfaction en tant que gérant? Non, mais j'étais ce soir du bon côté de la glace!"

"Les Blues sont semblables à l'an dernier" dit-il, ce que devait aussi ajouter le héros de la rencontre, Jacques Lemaire, quelques instants plus tard.

Scotty avoua que la plupart des 16 lancers des Blues en première période n'étaient pas particulièrement dangereux. Il s'est par contre montré très satisfait de la tenue de Pete Mahovich, de retour au jeu après avoir manqué trois parties à la suite d'une grippe.

"Pete est plus fort qu'auparavant". De dire le meneur du Tricolore.

### Sommaire

1ère période	
Montréal: F. Mahovich 13	18:00
Lemaire, Lapointe	
Punitions: Sabourin 1-42, Lallier 3-31, Ungert 2-1, Prandl 17-42	
2ème période	
Montréal: Lemaire 2	11:09
Montréal: Lapointe 13	14:30
Lemaire, Tremblay	
St-Louis: Carr 2	
Lorenz, Picard	14:50
Punitions: Harper 3-03, P. Mahovich 7-31	
3ème période	
Montréal: Larose 13	1:17
Montréal: Lapointe 11	
F. Mahovich, Harper	3:41
Punitions: Lemaire 0-34	
Lancers par	
St-Louis	16 13 6 35
Montréal	10 17 15 42
Gardiens: Wakely (St-L.), Dryden (M.)	
A	16,302

fut puni pour avoir retenu Cournoyer et le Canadien, 18 secondes après, devait prendre une avance de 1-0 sur un jeu assez spécial. Après avoir reçu le disque de Lapointe, le rapide Lemaire passa à Frank Mahovich à la ligne rouge tout en lui criant de lui remettre le disque alors qu'il traversait la ligne bleue du St-Louis. Le rusé Frank M. le lança plutôt à la volée vers le coin en direction duquel Lemaire se dirigeait. Wakely sortit de son filet pour maîtriser le disque. Mais Frank M.

avait bien calculé l'angle et la rondelle alla à Lemaire qui passa à un Mahovich n'ayant qu'à pousser le disque derrière un gardien compromis.

Durant les 10 premières minutes de la 2ème période, les Canadiens eurent surtout à tuer le temps de deux pénalisations, à Harper puis à Pete Mahovich, ce qu'ils firent avec une facilité déconcertante grâce, entre autres, à Pleau, Larose, Tremblay... et un peu Lemaire qui, hier soir, n'eut pas le temps de chomer.

La 2ème moitié de ce 2ème tiers venait de commencer lorsque Lemaire, partout sur la glace, vola le disque à Barclay Plager à la ligne rouge pour passer la ligne bleue St-Louis et ensuite tromper Wakely sur un lancer-boulet de 45 pieds. C'était son 2ème but de la saison et permettait au tricolore de mener 2-0.

Un peu plus de 3 minutes plus tard, Lemaire et Lapointe combinèrent leurs efforts pour en arriver à un très beau but. Les deux traversèrent la ligne bleue ensemble, Lemaire conservant le disque, Lapointe comprit qu'il devait prendre les devants. Aussitôt, Lemaire lui passa le disque par-dessus le bâton d'un défenseur et, ainsi libéré, Lapointe trompa Wakely.

### Truc pour truc

Exactement 20 secondes après, sur un truc assez semblable, St-Louis réussissait un filet. Lors d'une contre-attaque 2 contre 1, Jim Lorentz tira Harper vers lui, passa le disque sous son bâton... à une recrue Gene Carr qui n'eut aucune peine à marquer le 3ème but de sa jeune carrière dans la Nationale.

Les 4 dernières minutes de cette période furent formidables à cause d'un gardien Wakely qui, s'il fut un peu faible sur le but de Lemaire, fut sensationnel en cette fin de deuxième 20. Il fit des arrêts superbes contre Houle (2 fois), Pete M., Cournoyer (2 fois), Houle (encore) et Tardif. Sans lui et sur ces 7 essais, Canadien aurait pu marquer 5 autres buts... ce qui n'est pas peu dire.

### Brewer brasse!

La 3ème période commença par une pénalisation à Lemaire pour avoir fait trébucher Barclay Plager... ce qui tourna à l'avantage du Canadien. Lors d'une offensive, a Brewer reçut le disque à la ligne bleue montréalaise et vit Larose qui fonçait. Le vétéran défenseur poussa le disque sur la clôture en espérant que Larose passe tout droit. Celui-ci passa tout droit en effet... avec la rondelle... pour aller déjouer Wakely... et de 4-1.

Roberto, à la 5ème minute, venait de faire sa toute 1ère apparition de la soirée sur la patinoire lorsque, à la 6ème, il marquait son 1er but de la saison sur une belle passe de Frank M., en lançant entre les jambières du gardien St-Louis... ce qui compléta le pointage d'une facile victoire des Canadiens.

### Réjean Brodeur

#### Flyers 0, Hawks 3

1ère période	
Aucun but	
Punitions: Brown 7-12	
2ème période	
Chicago: Stapleton 2	5:57
Chicago: Jarrett 2	11:00
R. Hull, Magnuson	
Chicago: Pappin 1	13:46
Punitions: Brown 5-42, Stapleton 9-54, Hughes 10-57	
3ème période	
Aucun but	
Punitions: Foley 3-33, Magnuson, Foley mineures, majeures P.57, Gamble 12-31	
Lancers par	
Philadelphie	4 11 6 21
Chicago	12 10 14 26
Gardiens: Favell et Gimble (P.), Smith (C.)	
A	16,966

#### Stars 2, Leafs 1

1ère période	
Aucun but	
Punitions: Ley 5-53, Stiller 13-56, Grant 14-06	
2ème période	
Toronto: Harrison 1	18:02
Stiller, Trotter	
Minnesota: Gibbs 1	12:34
Harris	
Punitions: Drogan 18-02, Selwood 19-36	
3ème période	
Minnesota: Manne 1	3:01
Prentice, Molna	
Punitions: Harrison 3-23, Manne 14-36	
Lancers par	
Toronto	5 9 12 26
Minnesota	6 14 15 35
Gardiens: Parent (T), Worsley (M.)	
A	14,790

#### Kings-Rangers

1ère période	
Los Angeles: Backstrom 1	10:40
Curtis	
Punitions: Hadfield 1-25, Palford 2-36, Irvine 17-29	

### CARTES PROFESSIONNELLES ET D'AFFAIRES

**MEUBLES DE BUREAUX**  
 VEZ CHOISIR VOTRE AMEUBLEMENT SUR LES LIEUX  
**STATIONNEMENT**  
 Canada Dactylographe Inc.,  
 7035 AVE. DU PARC  
**270-1141**

**Brevets d'invention MARQUES DE COMMERCE**  
 Marion, Robic & Robic  
 ci-devant  
 Marion & Marion  
**2100, rue DRUMMOND**  
**Montréal, 25 288-2152**

LISEZ ET FAITES LIRE LE DEVOIR



**EN VOULANT FAIRE SON FIN-FIN!** Todd Armstrong, un colosse de 6 pieds 5 pouces et 200 livres, ne semble pas trop s'en faire pour deux poignets fracturés. Le jeune étudiant d'une école secondaire de Tarentum, en Pennsylvanie, a voulu rabattre le ballon dans le panier lors d'un exercice de son équipe de ballon-panier. Malheureusement pour lui, le cerceau s'interposa, lui occasionnant la double fracture que voici. (Téléphoto AP)

### Downing et Cash : les meilleurs retours

## Palmer blanchit les Japonais 7-0

TOKYO Japon (PA) — Après Pat Dobson, c'est Jim Palmer qui a tenu hier une équipe d'étoiles du Japon à seulement trois coups sûrs, permettant aux Orioles de Baltimore de remporter une victoire facile de 7-0. La veille Dobson n'avait permis aucun point ni aucun coup sûr. C'était la 7ème victoire du Baltimore contre aucun revers et un match nul depuis son arrivée au Japon.

Une foule de plus de 45,000 personnes a rempli le stade Korakuen. Brooks Robinson et Elro Hendricks ont cogné des circuits d'un point pour les vainqueurs. Palmer a permis cinq buts sur balles et il a retiré 10 hommes sur des prises.

### SOMMAIRE

Orioles	012 101 020 7-9-1
Etoiles	000 000 000 0-3-0
Palmer et Hendricks: Hiramatsu, Matsuoka 4, Adachi 6, Yonatsu 8 et Tabuchi. CC: B. Robinson et Hendricks.	

Le gaucher Al Downing, des Dodgers de Los Angeles et le premier-but Norm Cash, des Tigres de Detroit, ont été nommés les meilleurs joueurs ayant effectué les meilleurs retours de l'année dans les majeures. Downing, 30 ans, a remporté 20 victoires avec les Dodgers tout en conservant une MPM de 2.68 après une année de 5-13 avec Oakland et Milwaukee l'année précédente.

Cash a connu sa plus misérable saison au chapitre des circuits et des points pro-

duits en 1970 mais il est revenu avec 32 et 91 en 1971 en plus de conserver une moyenne au bâton de .283.

"Je suis très désappointé de ne pas avoir mérité le trophée Cy Young" a déclaré Tom Seaver hier après que l'on eut annoncé le choix de Ferguson Jenkins à ce titre. "J'ai été plus consistant que jamais. Je ne pensais pas qu'il y aurait une si grande différence entre Jenkins et moi" dit de vite Seaver. Jenkins a mérité 17 votes de première place sur un total de 24 pour 97 points. Seaver a récolté six premiers votes et 61 points. Cinq des rédacteurs votants ont omis de nommer Seaver parmi les trois meilleurs. Downing a obtenu l'autre vote de 1ère place.

Les Cardinals de St-Louis continuent d'échanger des joueurs comme s'il s'agissait de simples jouets. Ils ont envoyé hier le receveur Bob Stinson, obtenu des Dodgers l'an dernier, aux Astros de Houston en retour des services de l'intérieur Marty

Martinez. Ils ont aussi obtenu le lanceur de relève Joe Grzenda du Dallas-Fort Worth en retour du joueur d'intérieur Ted Kubiak qu'ils avaient allé chercher à Milwaukee au milieu de la dernière saison. En 1971, la MPM de Grzenda, 1.93, fut la meilleure de toute l'équipe de Washington maintenant démenagée aux Texas.

Danny Murtaugh, gérant des champions du monde, les Pirates de Pittsburgh, a révélé hier qu'il prendra une décision dans 10 jours à savoir s'il sera de retour à son poste en 1972. Il prendra une décision après en avoir discuté avec les membres de sa famille. Murtaugh est présentement en vacances à Pensacola, Floride.

Les Indiens de Cleveland disputeront quatre parties hors-concours à la Nouvelle-Orléans lors de leur prochain camp d'entraînement. Ils en joueront trois contre les Cubs de Chicago le 31 mars, 1er et 2 avril et une dernière contre Dallas-Fort Worth le lendemain.

### Jenkins gagne le trophée Cy Young...

## Argument frappant pour un salaire de \$100,000

WINDSOR, Ont. (PC et PA) — Ferguson Jenkins est devenu aujourd'hui le premier Canadien et le premier joueur de l'histoire des Cubs de Chicago à gagner le trophée Cy Young, remis annuellement au lanceur par excellence de la ligue Nationale de baseball.

Jenkins, 28 ans, originaire de Chatham, Ont., a mérité le trophée en amassant 97 points, décrochés par un panel de 24 rédacteurs sportifs. Tom Seaver, des Mets de New York, a terminé au 2ème rang avec 61 points.

Jenkins, honoré de ce choix, a déclaré lors d'une interview que le trophée constituait un excellent argument dans les négociations de contrat et il espère ainsi obtenir un salaire de \$100,000 la saison prochaine.

"Je ne conteste aucunement la politique des propriétaires de l'équipe de ne pas accorder de salaires trop élevés aux jeunes joueurs qui, inévitablement, exigent des hausses de salaire importantes après une ou deux années d'expérience".

### Salaire de \$100,000

"Bob Gibson, Ted Williams ou Willie Mays n'ont obtenu \$100,000 qu'après 10 ans de service ou à peu près. Personnellement, j'évolue dans les ligues majeures depuis seulement sept ans".

Jenkins a remporté 20 victoires ou plus pour la 5ème

saison consécutive en 1971 mais il affirme que l'incapacité de l'équipe de gagner un championnat lui a été très peu salutaire.

"La participation à une série mondiale signifie beaucoup pour un joueur de baseball car l'attention des partisans, des journalistes et des instructeurs y étant essentiellement concentrés, la qualité de ses performances est unanimement reconnue".

Jenkins croit avoir offert un rendement exceptionnel en 1971.

"Il s'agissait de ma meilleure saison dans le domaine des victoires, des manches lancées, etc. Ma concentration et mon contrôle étaient également excellents".

"De plus, mon coup de bâton s'est grandement amélioré. J'ai gagné plusieurs matches à cause de mes propres coups sûrs. Enfin, je n'ai ressenti aucune douleur au bras droit et croyez bien que peu de lanceurs peuvent se vanter d'être en bonne condition physique à la fin d'une saison".

### 24-13 en 1971

Jenkins, dont la fiche en 1971 est de 24-13, soit le plus grand nombre de victoires pour un lanceur de la Ligue nationale, a complété 30 des 39 matches auxquels il a participé et a lancé pendant 325 manches. Il a terminé au 2ème rang, derrière Seaver, dans le domaine des retraits au bâton avec un total de 263 et a obtenu une moyenne de points mérités de 2.80.

Rappelons que Vida Blue, des Athlétiques d'Oakland a gagné le même trophée dans la ligue américaine.

## À Blue Bonnets

### Hier

Hier soir, notre sélectionneur a choisi 2 gagnants pour porter son total de vainqueurs à 30 en 110 courses, une moyenne de 27.3. Dans ses mises, il a par ailleurs perdu \$50.00 ce qui a fait descendre sa banque à \$32.40. Avant-hier, il avait obtenu 4 premiers, mais il devait accuser une perte de \$42.00.

Pari double: Kinnell Lodge (7) et Deac Rodney (4): \$68.40.  
 1ère quinte: Victory Dawn (8) et Leland Rose (9): \$300.00.  
 2ème quinte: Fight Back (4) et Starto N (7): \$8.40.  
 3ème quinte: Lady Farr (6) et Baron Adios (5): \$20.40.  
 Exacta: Keystone Spirit (8) et Sidney Frost (1): \$8.30.  
 Mutuel: \$474.239.  
 A - 7.560.

# LES SALON FORD

**BOB DARBYSON**  
 Directeur des ventes -  
 Nouvelles voitures

**LARRY MCGARR**  
 Directeur des ventes  
 Voitures usagées

voici  
 notre  
 équipe  
 de direction

**GORDON MADDISS**  
 Directeur de pièces  
 et d'entretien

**WALLY DARBYSON**  
 Directeur, service  
 commercial flotte

Le plus nouveau et le plus moderne concessionnaire Ford de l'Amérique du Nord est ici à Montréal... et nous sommes fiers de faire partie de l'équipe. Vous aurez tout à gagner à faire affaire avec nous. Venez nous voir!

**GEORGES DUMAIS**  
 Contrôleur

**MICHEL DUPUIS**  
 Surveillant du  
 département de pièces

**CHARLES C. MOUSETTE, B.Comm., L.L.L.**  
 DIRECTEUR GÉNÉRAL



## Lequel préférez-vous?

Félix aime se garder en forme et Gaston aime son bedon! Si comme Félix, vous aimez rester svelte et faire de l'exercice, venez jouer au tennis cet hiver... à l'intérieur. Nous mettons à votre disposition des courts à surface coussinée, éclairés de lumières diffuses. Vous aurez accès à un sauna, à un bain tourbillon et à des cases de rangement. Enfin, nous vous offrons les services d'un instructeur et d'une gardienne d'enfants. Appelez-nous dès maintenant. 769-5163

## Club de tennis de l'Île des Sœurs



1150 Boulevard Laurentien - Juste au nord de Côte Vertu  
 PINTO - MAVRICK - MUSTANG - TORINO - FORD - THUNDERBIRD - CAMIONS FORD

SANS CONTREDIT LE MEILLEUR  
ACHAT DE L'ANNÉE SUR UN COMPLET EN TRICOT!

Une Présentation Spéciale de

A. Gold & Sons

VENTO

DE

COMPLETS

EN

TRICOT

C'est "l'ère du tricot". Tout le monde en parle et nous vous fournissons l'occasion de vous en procurer un tout en réalisant des EPARGNES SUBSTANTIELLES.

Rien ne demande moins d'entretien et n'est plus confortable qu'un tricot. Rien n'est plus en vogue aujourd'hui. Les tricots défont les plis que peuvent causer un voyage par avion ou dans une valise. Pliez-les, froissez-les, prêtez-les à toutes sortes d'épreuves de froissement — ils en ressortiront comme si de rien n'était.

RÉGULIER \$125.00

\$89

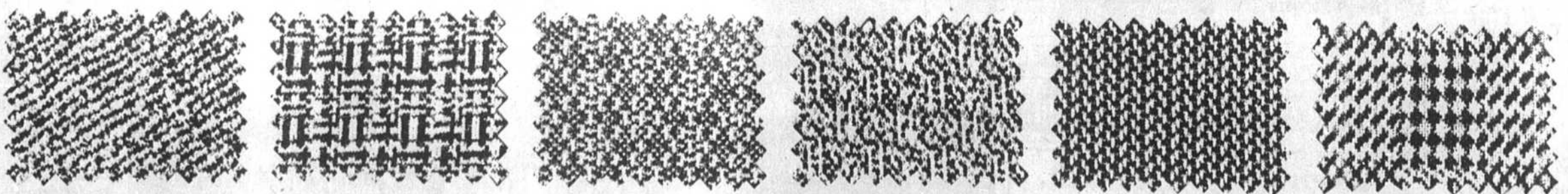
VOUS ÉPARGNEZ \$36.

Nous avons votre grandeur. Ouvrez un compte-courant.

Vous pourrez choisir parmi une vaste collection de teintes et dessins. Soyez assuré que nous avons votre grandeur en magasin présentement. Chaque tricot présente les nouveaux revers larges, les poches dernier-cri et une variété de styles de dos... Chacun se mesure à nos normes sévères de qualité, coupe, style et confection. Et rappelez-vous: "Nous refusons de vous le laisser porter à moins qu'il ne soit parfaitement ajusté" (e)



VOICI SEULEMENT SIX MOTIFS DE NOTRE VASTE ET EXCITANTE COLLECTION DE TRICOTS



A. Gold & Sons

388 OUEST, RUE  
STE-CATHERINE

LES GALERIES — D'ANJOU  
FAIRVIEW — PTE-CLAIRE

960 OUEST, RUE  
STE-CATHERINE